

Document de la Banque mondiale
RÉSERVÉ À L'USAGE OFFICIEL

Rapport N° : 73478-SN

ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DÉVELOPPEMENT
SOCIÉTÉ FINANCIÈRE INTERNATIONALE
ET
L'AGENCE MULTILATÉRALE DE GARANTIE DES INVESTISSEMENTS

STRATÉGIE DE PARTENARIAT-PAYS
(2013-2017)

EN FAVEUR

DE LA RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

19 janvier 2013

Département du pays AFCF1
Région Afrique
Association internationale de développement

Société financière internationale
Région Afrique

Agence multilatérale de garantie des investissements

Le présent document fait l'objet d'une distribution restreinte et ne peut être utilisé par ses destinataires que dans l'exercice de leurs fonctions officielles. Son contenu ne peut pas être divulgué sans l'accord préalable de la Banque mondiale.

ÉQUIVALENCES MONÉTAIRES

(Au 7 novembre 2012)

Unité monétaire = franc CFA (FCFA)

1000 FCFA (1,95 USD)

1 USD = 513,82 FCFA

1 DTS = 1,53 USD

Exercice fiscal du gouvernement :

du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010

ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES

AAC	Activités d'analyse et de conseil	DSRP	Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté
ACAB	Arrangement Cadre relatif aux appuis budgétaires	ECI	Évaluation du climat d'investissement
AC	Année civile	EDS	Enquêtes démographiques et de santé
AON	Appel d'offres national	EES	Études économiques et sectorielles
APIX	Agence pour la promotion des investissements	EFA-FTI	Initiative de mise en œuvre accélérée du programme EPT
ARMP	Autorité de régulation des marchés publics	EMAPE	Exploitation minière artisanale et à petite échelle
ASTER	Application des services du Trésor en réseaux	ERFP	Évaluation de la responsabilité financière du pays
ASS	Afrique subsaharienne	EB	Exercice budgétaire
AT	Assistance technique	FAB	Franco à bord
BAD	Banque africaine de développement	FaFD	Fonds africain de développement
BCEAO	Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest	FCFA	Franco CFA
BOAD	Banque Ouest-Africaine de Développement	FBR	Financement basé sur les résultats
BID	Banque islamique de développement	FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
CSRP	Crédit de Soutien à la Réduction de la Pauvreté	FMI	Fonds monétaire international
CAPUSU	Caisse Autonome de Protection Sociale Universelle	GBM	Groupe de la Banque mondiale
CEDEAO	Commission économique des États d'Afrique de l'Ouest	GdS	Gouvernement du Sénégal
CE	Communauté européenne	GFRP	Programme d'intervention en réponse à la crise alimentaire mondiale
CCG	Agrément des sous-traitants de l'État	GFP	Gestion des finances publiques
CPAR	Rapport analytique sur la passation des marchés dans un pays	CAGEC	Crédit d'appui à la gouvernance économique et la croissance
CPSPR	Rapport d'avancement de la stratégie de partenariat-pays	GPOBA	Partenariat mondial pour l'aide basée sur les résultats
DAON	Dossier type d'appel d'offres national	GRC	Gestion des risques de catastrophe
DPC	Crédit à l'appui des politiques de développement	IADM	Initiative d'allègement de la dette multilatérale

DPL	Prêt à l'appui des politiques de développement	IDA	Association internationale de développement
DCMP	Direction centrale des marchés publics	IDE	Investissement direct étranger
DPO	Opération d'appui des politiques de développement	IDH	Indice de développement humain
IFC	Société financière internationale	PPA	Prêt programmatique adaptable
IPS	Indicateurs de prestation de service	PPFR	Revue programmatique des finances publiques
IPC	Indice de perception de la corruption	PPP	Partenariats public-privé
ITIE	Initiative pour la transparence dans les industries extractives	PPTE	Pays pauvres très endettés
ISPE	Instrument de soutien à la politique économique	PS	Parti Socialiste du Sénégal
MEF	Ministère de l'Économie et des Finances	PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
MHI	Mutuelle de santé	PIB	Produit intérieur brut
MHO	Mutuelles de santé	RAA	Rapport d'avancement annuel
MIGA	Agence multilatérale de garantie des investissements	RPPP	Revue de performance du portefeuille-pays
MTDS	Stratégies de gestion de la dette à moyen terme	SAP	Stratégie d'Assistance-pays
MPME	Micro, petites et moyennes entreprises	SCA	Stratégie de croissance accélérée
NHDP	Programme national de développement sanitaire	SE	Suivi-évaluation
OCDE/CAD	Organisation de coopération et de développement économiques/Comité d'aide au développement	SENELEC	Société nationale d'électricité
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement	SDS	Schéma Directeur Statistique
OMVS	Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal	SNS	Système national des statistiques
ONAS	Office national pour l'assainissement	SNEEG	Stratégie nationale pour l'équité et l'égalité de genre
OPCS	Politique opérationnelle et services aux pays	SNDES	Stratégie nationale de développement économique et social
PA	Protocole d'accord	SPP	Stratégie de partenariat-pays
PASEC	Programme d'analyse des systèmes éducatifs	SIGFIP	Système intégré de gestion des finances publiques
PDS	Parti Démocratique Sénégalais	SYS COA	Système de comptabilité ouest-africaine
PDDAA	Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique	TBS	Taux brut de scolarisation
PEFA	Responsabilité financière en matière de dépenses publiques	USAID	Agence des États-Unis pour le développement international
PPAAO	Programme de productivité agricole en Afrique de l'Ouest	UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine

**STRATÉGIE DE PARTENARIAT-PAYS IDA-IFC-MIGA CONJOINTE
POUR LA
RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL**

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ ANALYTIQUE.....	i
I. Situation du pays	4
Contexte politique et social	4
Pauvreté, genre et les objectifs du Millénaire pour le développement	6
Système statistique du pays	9
Développements économiques	9
Perspectives et viabilité de la dette à moyen terme	13
II. Programme du gouvernement et défis en termes de développement	14
Programme gouvernemental.....	14
Défis en matière de gouvernance et de résilience.....	15
Enseignements tirés.....	27
III. La stratégie de partenariat-pays 2013-2017.....	28
Sélectivité et conception du programme	29
Programme et résultats de la SPP.....	30
Fondation : Améliorer la gouvernance et renforcer la résilience	31
Pilier n° 1 : Accélérer la croissance inclusive et créer des emplois.....	36
Pilier 2 : Améliorer les prestations de service	41
Suivi et évaluation basés sur les résultats.....	44
La SPP et la mise en œuvre du portefeuille de projets	45
Partenariats	47
Consultations	47
IV. Risques.....	48

Liste des tableaux

Tableau 1 : Pauvreté et inégalités – tendances au cours des dix dernières années	6
Tableau 2 : Dérapage budgétaire au Sénégal	17
Tableau 3 : Prix moyen de l'électricité en cents de dollars par kWh	20
Tableau 4 : Prêts indicatifs dans le cadre de la SPP et programme des AAC pour la période 2013-2015	55

Liste des encadrés

Encadré 1 : Fragilité dans la région de Casamance - Un conflit vieux de 30 ans	11
Encadré 2 : Chocs récents	16
Encadré 3 : Un programme pour améliorer la gouvernance et la responsabilité : réformes adoptées.....	23
Encadré 4 : Bilan en matière d'égalité des sexes	29
Encadré 5 : Approche novatrice et transsectorielle pour gérer la résilience.....	43
Encadré 6 : Optimiser la collaboration Banque mondiale-IDA-IFC	49

Liste des figures

Figure 1 : Les déterminants de la pauvreté.....	13
Figure 2 : Les défis du Sénégal en termes de croissance et de réduction de la pauvreté 2000-2011	21
Figure 3 : Indice de gouvernance Mo Ibrahim	22
Figure 4 : Compétitivité mondiale de l'économie (min. = 0, max. = 7)	26
Figure 6 : Principaux résultats de la SPP.....	36

Liste des annexes

Annexes relatives au pays

Annexe 1 : Tableau des résultats de la SPP en faveur du Sénégal	70
Annexe 2 : Rapport d'achèvement de la SPP	55
Annexe 3 : Services hors prêts prévus et réalisations.....	98
Annexe 4 : Objectifs du millénaire pour le développement et tendances	99
Annexe 5 : Messages clés des consultations	100
Annexe 6 : L'égalité des sexes au Sénégal	101
Annexe 7 : Conséquences de la stratégie de partenariat avec le Sénégal sur l'actualisation des priorités stratégiques de la lutte anti-corruption	105
Annexe 8 : Intégration régionale	107
Annexe 9 : Partenariats.....	110
Annexe 10 : Enseignements tirés de l'échec d'un crédit accordé dans le secteur énergétique.....	113
Annexe 11 : Enquête nationale sur l'exercice 11 – Résumé des conclusions.....	114
Annexe 12 : Présentation du principal fonds fiduciaire	116

Annexes de la SPP

Annexe SPP 1 : A2 – Le Sénégal - vue d'ensemble	124
Annexe SPP 2 : B2 – Sélection d'indicateurs* de performance et de gestion du portefeuille de la Banque.	
Annexe SPP 3 : B5 – Indicateurs sociaux du Sénégal.....	118
Annexe SPP 4 : B6 - Indicateurs économiques clés.....	119
Annexe SPP 5 : B7 - Indicateurs d'exposition clés	120
Annexe SPP 6 : B8 – Opérations de portefeuille (BIRD/IDA et dons).....	121
Annexe SPP 7 : B8 - Encaissements et décaissements au titre du portefeuille d'investissement.....	122

Carte n° BIRD 33475

IDA	
Vice-président :	Makhtar Diop (AFRVP)
Directeur des opérations :	Vera Songwe (AFCF1)
IFC	
Vice-président en exercice :	Bernard E. Sheahan (CXAVP)
Directeur régional :	Yolande B. Duhem (CAFWO)
Principal chargé de programme :	Jerome P. Cretegy (CAFW3)
MIGA	
Vice-président :	Michel Wormser (MIGCO)
Conseiller :	Mansour Elimane Kane (MIGEA)

L'équipe permanente de la SPP était composée de : **IDA/BIRD** : Demetrios Papathanasiou (AFTSN), Eric Brintet (AFTMW), Jean Michel N. Marchat (AFTFW), Philip English (AFTP4), Linda K. English (AFTHD), Mademba Ndiaye (AFRSC), Mamadou Ndione (AFTP4), Fily Sissoko (AFTMW), Philip Durand (AFTG2), Djibril Ndoye (AFTP4), Alexandre Arrobbio (AFTP4), Ndeye Magatte Fatim Seck (AFCF1), Mohamed Khatouri (AFTDE), Jason Mayfield (OPSPQ), Marie-Chantal Uwanyiligira, Barbara Weber (AFCSN), Cheick A. T. Traore (AFTPW),

Demba Balde (AFTCS), Upulee Iresha Dasanayake (AFCF1), Elena Gasol Ramos (TWICT), Ndeye Aissatou Diagne Diouf (AFCF1), Anta Loum Lo (AFCSN), Aifa Fatimata Niane Ndoeye (AFTA1), Atou Seck (AFTEW), Awa Seck (AFTG2), Brahim Ould Abdelwedoud (AFTU2), Cheick A. T. Traore (AFTPW), Christophe Lemiere (AFTHW), Denis Jean-Jacques Jordy (AFTN3), Fatou Fall Samba (AFTMW), Fatouma Toure Ibrahima (AFTG2), Geraldo Joao Martins (AFTEW), Ibou Diouf (AFTTR), Jean-Philippe Tre (AFTA1), John Virdin (AES), Korotoumou Ouattara (AFTFW), Matar Fall (AFTU2), Menno Mulder-Sibanda (AFTHW), Ngor Sene, Osva Rocha Andrade Romao (AFTMW), Oumar Diallo (TWIAF), Papa Mamadou Fall (AFTTR), Paul Bance (AFTCS), Pierre Graftieaux (AFTTR); Radonirina Ioniarilala (AFTN1), Rob Swinkels (ECSSO), Salamata Bal (AFTCS), Sidy Diop (AFTPW); Soulemane Fofana (AFTA1), Vincent Palmade (SASFP), Yacouba Konate (AFTTR); Isabelle Celine Kane (AFTN2); Waafas Ofosu-Amaah, Federica Ranghieri (WBI); Shelley Mcmillan (AFTN3), Setareh Razmara (AFTSW), Berengere P. C. Prince, (AFTN3), **IFC** : Abdellatif Kabbaj (CAFW3), Alain Tienmfoltien Traore (CAFIC), Allen Forlemu (CF2S6), Elan Cusiack-Barr (C3PAF), Frank Douamba (CAFSC), Houria Sammari (CAFAL), Jerome P Creteigny (CAFW3), Johane Rajaobelina (CAFSA), Nicolas Felix Souche (CN6S2), Papa Samba Dieye (CAFPP), Stefan Rajaonarivo (C3PAF); **MIGA** : Mansour Elimane Kane (MIGEA).

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL
STRATÉGIE DE PARTENARIAT-PAYS

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

- i. **Le Sénégal aspire à devenir un pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure dans les dix prochaines années, mais son économie reste contenue dans un sentier de croissance faible depuis 2006.** Le Sénégal n'a pas connu le rythme de croissance soutenu que la majorité des pays d'Afrique subsaharienne au cours de la dernière décennie. Comparé au taux de croissance de 6 % en moyenne en Afrique subsaharienne, la croissance n'a été que de 4 % au Sénégal entre 2000 et 2010, puis de 3,3 % depuis 2006, pour une croissance démographique de 2,5 %. En matière de finances publiques, la hausse des dépenses courantes enregistrée au cours des six dernières années (de 13,8 à 18,1 % du PIB entre 2005 et 2011) a considérablement réduit les marges de manœuvre budgétaires de l'État. Le déficit budgétaire est passé de 3 % en 2005 à 6,7 % en 2011 et la dette publique totale a retrouvé son niveau d'avant l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM). Le Sénégal doit mettre en œuvre des politiques qui améliorent la gouvernance, renforcent la résilience aux chocs extérieurs et placent le pays sur un sentier de croissance inclusive et soutenable, créateur d'emplois des emplois et améliorant la prestation de services afin de protéger les pauvres et les plus vulnérables.

- ii. **La mauvaise gouvernance a ralenti la progression de la réduction du taux de pauvreté.** Avec 47,6 % de sa population vivant sous le seuil de pauvreté, dont 15 % dans l'extrême pauvreté, aucune réduction significative de la pauvreté n'a été observée entre 2006 et 2010. La rapide baisse de la pauvreté de 55,2 à 48,5 % entre 2001 et 2005 a été suivie d'une relative stagnation, avec une timide baisse de 48,5 à 46,7 % entre 2006 et 2011. Légalement, le Sénégal dispose d'un système de redevabilité et de transparence de qualité, mais ces systèmes ont été considérablement affaiblis entre 2006 et 2011, comme en témoigne l'évolution défavorable des indicateurs de gouvernance du pays. L'indice de perception de la corruption (IPC) de Transparency International a baissé de 3,6 à 2,9 entre 2007 et 2011. Il sera vital de s'attaquer aux problèmes de gouvernance en profondeur en vue d'impulser la croissance à moyen et long terme.

- iii. **Les catastrophes naturelles telles que les sécheresses et les inondations ont eu un impact négatif sur la croissance et augmenté la vulnérabilité de l'économie tout entière.** À l'instar de nombreux pays, le Sénégal doit faire face à une augmentation de la fréquence des catastrophes naturelles. Le pays est vulnérable à quatre principaux risques naturels : la sécheresse, les invasions acridiennes, les inondations, souvent à l'origine d'épidémies, et une hausse du niveau de la mer accompagnée du phénomène d'érosion côtière. L'État doit mettre en

place des systèmes de gouvernance solide et efficaces pour gérer ces catastrophes économiques, sociales et climatiques afin de protéger la croissance et garantir les moyens de subsistance.

iv. **Globalement, la capacité du secteur privé à stimuler l'économie a été limitée en raison d'un climat défavorable à l'investissement et d'une perte de compétitivité, auxquels s'ajoutent des systèmes de gouvernance affaiblis et un suivi de la mise en œuvre insuffisant.** L'activité du secteur privé du Sénégal s'est dégradée depuis le milieu des années 2000, comme en témoignent les performances du pays en matière d'exportations. Le Sénégal se classe à la 117^e place sur 144 pays à l'Indice mondial de compétitivité de 2012, car des infrastructures physiques et des ressources humaines déficientes, des institutions lacunaires (climat des affaires), et la gouvernance continuent de peser sur la croissance du pays. Le Sénégal doit impérativement restaurer la compétitivité de son économie pour atteindre ses objectifs de croissance.

v. **L'indice de développement humain (IDH) du Sénégal est de 0,459, ce qui le classe à la 155^e place sur 187 pays,** contre une moyenne de 0,463 pour l'Afrique subsaharienne en 2012. Le Sénégal dépense une part de ses ressources, en proportion du PIB, comparable à celles de ses homologues, mais leur répartition par secteur est inefficace, ce qui explique ses médiocres résultats. Même si le poids de l'État a progressé, passant de 24,1 % du PIB en 2005 à 29,7 % en 2011, l'accès à des services plus efficaces et leur qualité ne se sont pas améliorés dans de nombreux secteurs sociaux. L'absence de systèmes de redevabilité et de gouvernance clairs plombe globalement les performances en matière sociale.

vi. **Pour sortir du piège d'une faible croissance, le nouveau gouvernement a mis en place un programme ambitieux.** La Stratégie nationale de développement économique et social (SNDES) vise à inverser la tendance baissière de la croissance en améliorant la productivité de l'économie du Sénégal, aussi bien dans le secteur public que privé dont les performances sont inférieures à celles des années précédentes et aux pays semblables. La SNDES s'appuie sur le programme politique du gouvernement, le *Yonnu Yokute*, et la plateforme d'action commune de la société civile, les Assises Nationales.

vii. **La stratégie conjointe de partenariat-pays (SPP) 2013-2017 de la Banque mondiale, l'IFC et la MIGA, vise à soutenir les priorités de la SNDES et les efforts du pays pour amorcer une reprise** et s'engager sur un chemin vers une croissance plus soutenue et une prospérité mieux répartie à moyen terme (sur les 5 prochaines années). La SPP se propose d'être un levier pour mobiliser des ressources importantes grâce à la collaboration avec l'IFC, la MIGA, les fonds fiduciaires et aussi en renforçant la coordination des bailleurs et en multipliant les projets régionaux. L'objectif prioritaire de la SPP consistera à renforcer la gouvernance, améliorer la résilience, restaurer la croissance et redonner à l'État des marges de manœuvre budgétaires. Le programme de la Banque s'articule autour d'une fondation et de deux piliers :

- **Fondation : Renforcer le cadre de gouvernance et améliorer la résilience.** Conformément à l’agenda Gouvernance & Corruption (GAC), les interventions qui s’inscrivent dans le cadre de la SPP viseront à renforcer les systèmes et processus de gouvernance en vue d’améliorer la prévisibilité, la crédibilité et la redevabilité du gouvernement. La SPP comportera par ailleurs des activités spécifiques dans le domaine de la gestion durable des terres et des risques de catastrophe afin d’améliorer la résilience de l’économie tout entière.
- **Pilier n° 1 : Accélérer la croissance inclusive et créer des emplois.** Compte tenu des contraintes budgétaires, les travaux se concentreront sur les activités qui permettront de réduire les dépenses de l’État en impliquant davantage le secteur privé et en exploitant les marchés régionaux et internationaux. Cette approche, conjuguée à des efforts visant à améliorer le climat général des affaires, s’accompagnera de la mise en place d’un cadre macroéconomique et budgétaire renforcé. La croissance de l’activité du secteur privé favoriserait à son tour la création d’emplois à moyen terme.
- **Pilier n° 2 : Améliorer la prestation de services.** La SPP veillera particulièrement à soutenir les efforts de l’État visant à améliorer l’allocation et l’efficacité des dépenses et l’impact sur les résultats, notamment dans les secteurs sociaux. Cet axe se concentrera sur l’amélioration de la gouvernance, de l’accès et de l’équité dans les secteurs sociaux.

viii. **L’appui du Groupe de la Banque mondiale au Sénégal comporte quelques risques, mais aussi des avantages importants.** Le programme pourrait être menacé si : a) la reprise de l’économie mondiale n’intervient pas ; b) des chocs de prix perdurent ; c) l’instabilité régionale et politique au Mali et dans les autres pays du Sahel n’est toujours pas résolue ; d) les problèmes de gouvernance perdurent ; et e) les capacités à mettre en œuvre et suivre le programme sont insuffisantes. L’équipe a identifié une série de mesures d’atténuation pour ces risques, lesquelles comprennent un dialogue ouvert et transparent avec l’État, un suivi régulier du programme, l’engagement de la société civile pour suivre et évaluer les programmes, un dialogue permanent avec les bailleurs de fonds et les autres agences internationales sur l’environnement politique international et une collaboration étroite avec le FMI sur les questions budgétaires et macroéconomiques.

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

STRATÉGIE DE PARTENARIAT-PAYS

I. Situation du pays

Contexte politique et social

- 1. La population du Sénégal est estimée à 13,5 millions avec une croissance annuelle d'environ 2,5 %.** Le pays est composé de plus d'une vingtaine de groupes ethniques, les plus importants étant les Wolofs/Lebous (40,8 %), suivis des Peuls (27,6 %), des Sérères (14,4 %), des Diolas (5,3 %) et des Mandinkas (4,2 %). Le Sénégal a accédé à la souveraineté internationale en 1960 et conservé les principales structures administratives mises en place sous l'ère coloniale. Le pays rejoint en 1982 la Gambie pour former la Confédération de la Sénégalie, mais l'union se solde par un échec et finit par être dissoute en 1989. Le Sénégal compte aujourd'hui 14 régions, 113 municipalités, 370 communautés rurales et 14 400 villages.
- 2. Le Sénégal est l'un des pays les plus stables d'Afrique et a considérablement renforcé ses structures démocratiques.** Depuis son indépendance en 1960, le Sénégal a connu quatre présidents. Le premier président, Léopold Sedar Senghor, a occupé le poste entre 1960 et 1980 avant de passer le relais sans heurts à Abdou Diouf. En 2000, le pays a organisé les premières élections non contestées qui ont abouti à une alternance politique démocratique avec la victoire du candidat Abdoulaye Wade (Parti démocratique sénégalais) sur le Président sortant Abdou Diouf (Parti socialiste traditionnel).
- 3. Lors des élections présidentielles de 2012, Macky Sall, ancien Premier ministre (2004 – 2007), a battu le président sortant Abdoulaye Wade, en obtenant au second tour 65,8 % des voix avant de prêter serment le 2 avril 2012.** Ces élections ont été les premières à voir l'entrée en lice de deux candidates et ont été marquées par le sceau de la transparence et par l'acceptation des résultats par tous les candidats. Même si des manifestations meurtrières ont précédé le premier tour des élections, le processus électoral s'est déroulé sans heurts et a donné lieu à une seconde alternance démocratique.
- 4. La société civile a joué un rôle décisif dans le changement politique en 2012.** Des mouvements à l'initiative des jeunes, notamment le « Mouvement du 23 juin » (M23) et le mouvement « Y-en-a-Marre » ont exprimé leur mécontentement concernant la dégradation du climat de gouvernance et souligné la nécessité de respecter la Constitution et le processus de transition démocratique. La détermination de la population, des organisations de la société civile et des partis politiques lors de manifestations devant l'Assemblée nationale a même obligé le gouvernement à annuler un projet de loi visant à modifier la Constitution pour permettre l'élection du Président de la République et d'un Vice-Président avec seulement 25 % des suffrages exprimés.
- 5. L'élection a également mis en lumière l'importance des médias** pour favoriser la transparence et protéger l'intégrité des élections. Tous ces mouvements se sont peu ou prou inspirés des Assises Nationales du Sénégal, une autre initiative ambitieuse de la société civile qui

a élaboré une Charte de gouvernance démocratique adoptée par le président en exercice pendant la campagne.

6. **L'égalité des sexes a occupé une place prépondérante dans le programme du nouveau gouvernement et, grâce à la du 28 mai 2010, la parité homme-femme a été imposée, pour la première fois dans l'histoire du Sénégal, dans les listes pour les élections législatives.** Cela a permis à la nouvelle Assemblée nationale de compter 43 % de femmes (contre 22 % dans la précédente). La coalition du président « Benno Bokk Yakaar » a remporté 119 des 150 sièges. L'ancien Sénat a été dissous et le Sénégal est revenu à un système monocaméral.

7. **La stabilité politique du Sénégal restera menacée si les problèmes de vulnérabilité et de fragilité en Casamance ne sont pas résolus.** Cela impliquera de renforcer la résilience sociale dans l'ensemble du pays et la cohésion nationale. La résilience sociale dans le pays en général, et notamment à Casamance, a permis d'éviter une escalade de la crise en guerre civile. Les nouvelles autorités sénégalaises sont convaincues que, sans le rétablissement de la paix à Casamance, il sera difficile de sortir de la trappe à fragilité (encadré 1).

Encadré 1 : Fragilité dans la région de la Casamance – Un conflit vieux de 30 ans

La région de la Casamance est depuis 30 ans en proie au conflit de faible intensité le plus long d'Afrique, dont le bilan humain est estimé à plusieurs centaines de morts et de blessés. Le Mouvement des forces démocratiques de Casamance (MDFC), portant le sentiment d'abandon et d'éloignement de la région vis-à-vis de Dakar, a lancé un mouvement séparatiste en 1982 et est passé à la lutte armée en 1985. On estime qu'entre 30 000 et 60 000 personnes ont été déplacées en raison du conflit. Les combats opposant les forces armées du Sénégal et les rebelles du MDFC ont nui au potentiel de la région pour contribuer pleinement à l'économie du pays et on estime que le conflit a entraîné une baisse de 50 % de la production agricole dans la région naturelle de Casamance. L'industrie du tourisme a également été dévastée par le conflit, avec le licenciement de la plupart des 16 000 salariés du secteur en raison de la poursuite des combats. Plus généralement, les moyens de subsistance ont souffert, car l'insécurité a pesé sur l'agriculture traditionnelle et commerciale, le commerce et le tourisme.

Le nouveau président a souligné l'urgence qu'il y a à mettre fin à la crise de Casamance. Immédiatement après sa prise de fonctions, il s'est rendu en Gambie afin de témoigner de l'importance pour le Sénégal de résoudre le conflit de la Casamance. Les ministres se sont réunis le 27 juin 2012 à Ziguinchor sous la direction du président, lequel a tenu à rappeler que son gouvernement était ouvert aux discussions afin de rétablir une paix durable à Casamance. La perspective de restaurer l'autorité de l'État dans la Casamance afin de trouver une solution de paix a suscité l'intérêt de la classe politique du pays, ainsi que des organisations de la société civile, les communautés locales, les agences de financement et le Mouvement des Forces Démocratiques de Casamance

Pauvreté, genre et les objectifs du Millénaire pour le développement

8. **La pauvreté au Sénégal n'a baissé que très légèrement au cours des six dernières années, passant de 48,3 % en 2005 à 46,7 % en 2011.** Ceci contraste avec la baisse de 55,2 à 48,3 % observée entre 2005 et 2011. Au cours de cette période, la croissance a été faiblement inclusive, avec une élasticité de la croissance de -1,1, un niveau légèrement supérieur à la moyenne de l'Afrique subsaharienne (1). Les faibles performances au cours de la dernière période sont en phase avec l'environnement macroéconomique et avec une série de chocs qui ont affecté le bien-être entre 2006 et 2011, dont les sécheresses, des chocs sur les prix du carburant et des aliments, et les inondations, ainsi que la détérioration de la gouvernance globale. L'élasticité à la croissance de la pauvreté semble toutefois avoir diminué. L'extrême pauvreté, qui désigne la part de la population dont la consommation totale est inférieure au coût d'un panier d'aliments fournissant un apport nutritionnel minimum, a baissé plus lentement, de 17 % en 2001 à 15 % en 2011.

9. **L'écart de pauvreté entre Dakar et les zones rurales s'est creusé.** La pauvreté reste la plus élevée dans les zones rurales, où 57,1 % de la population étaient pauvres en 2011, contre 26,1 % pour Dakar et ses environs. Entre 2001 et 2011, la pauvreté a davantage diminué à Dakar, où elle a reculé de 12 %, contre 8 et 4 % dans les zones rurales et les « autres centres urbains », respectivement. En 2011, 70 % des pauvres vivaient dans les zones rurales, soit un niveau identique à celui de 2001. Parmi les personnes touchées par le phénomène, plus d'un tiers vivaient dans les régions de Kolda ou Ziguinchor. Environ 62 % des personnes vivant dans des ménages avec un chef de ménage exerçant un métier agricole étaient pauvres, contre 33 % pour les autres métiers.

10. **L'inégalité est importante et est restée stable au Sénégal au cours de la dernière décennie.** Le coefficient de Gini a légèrement chuté de 39,2 en 2001 à 37,4 en 2005 et 37,8 en 2011. Le ratio des dépenses du quintile supérieur comparé à celui du quintile inférieur a toutefois légèrement augmenté, passant de 6,7 en 2001 à 7 en 2005, pour revenir à 6,9 en 2011. Le coefficient de Gini est égal à la moyenne en Afrique subsaharienne.

Tableau 1 : Pauvreté et inégalités – tendances au cours des dix dernières années

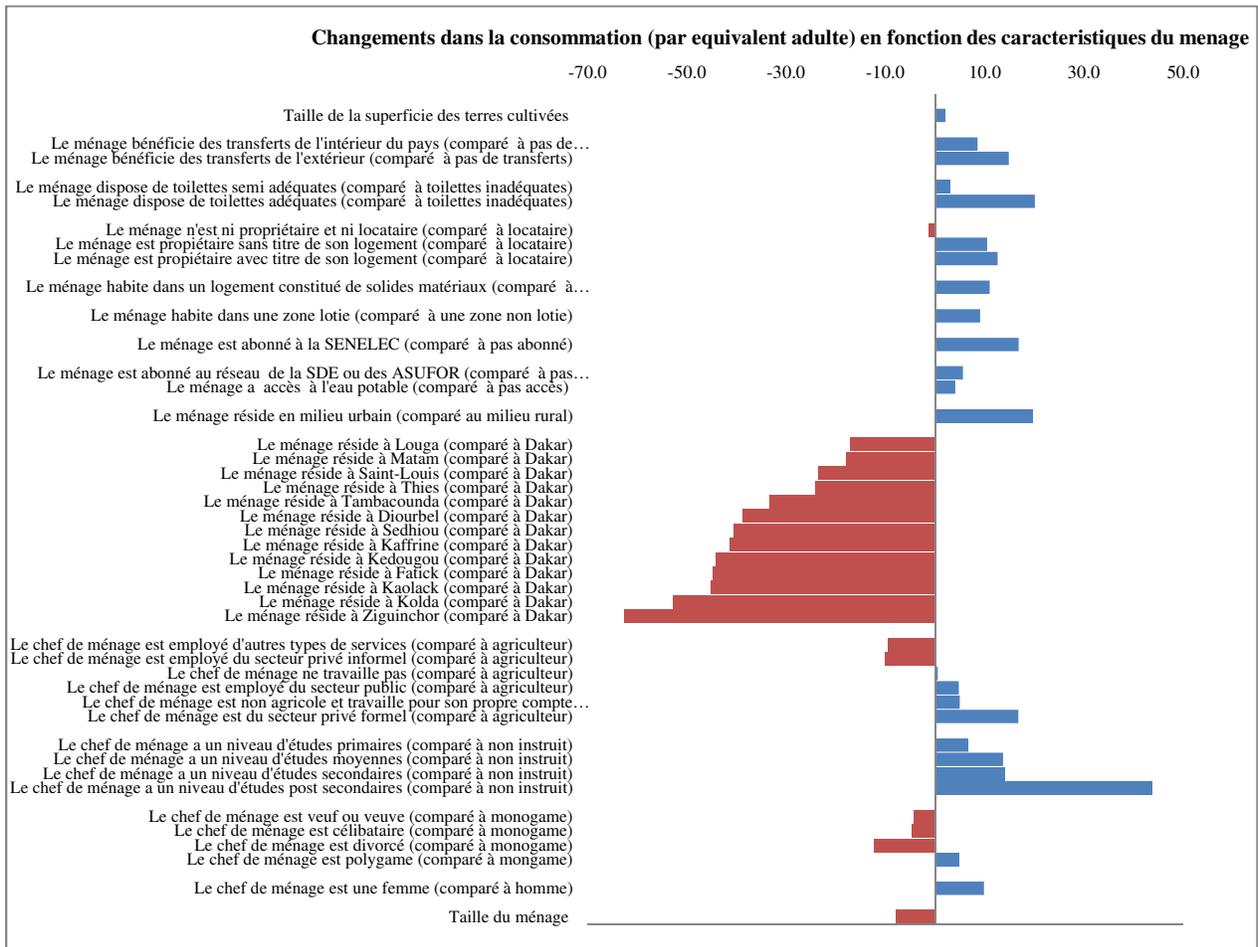
Indicateurs de pauvreté	Dakar	Autres villes	Rural	National
2001/2002				
Incidence de la pauvreté	38.0	45.0	65.1	55.2
<i>Intervalle de confiance (95%)</i>	[33.8-42.2]	[39.3-50.7]	[62.1-68.0]	[52.9-57.5]
<i>Gini</i>	36.3	33.0	29.1	39.3
Profondeur de la pauvreté	10.2	13.4	21.2	17.2
Sévérité ou gravité de la pauvreté	3.8	5.5	9.1	7.3
2005/2006				
Incidence de la pauvreté	28.1	41.3	58.8	48.3
<i>Intervalle de confiance (95%)</i>	[23.5-32.6]	[38.0-44.6]	[55.6-62.0]	[46.1-50.6]
<i>Gini</i>	31.9	28.9	30.2	37.4
Profondeur de la pauvreté	6.8	11.6	20.2	15.4
Sévérité ou gravité de la pauvreté	2.4	4.8	9.5	6.9
2011				
Incidence de la pauvreté	26.1	41.2	57.1	46.7
<i>Intervalle de confiance (95%)</i>	[20.1-32.1]	[36.9-45.5]	[53.5-60.1]	[44.1-49.3]
<i>Gini</i>	30.8	30.6	29.0	37.8
Profondeur de la pauvreté	5.8	13.1	18.6	14.5
Sévérité ou gravité de la pauvreté	2.1	5.9	8.7	6.6

Source : Banque mondiale, ANSD

11. **Le manque d'éducation et de formation, la taille des ménages et le sexe du chef de famille sont les principaux facteurs à l'origine de la pauvreté.** En 2011, 54 % des personnes vivant dans un ménage dont le chef de famille n'avait aucune formation officielle étaient pauvres, un niveau inchangé depuis 2005. À l'inverse, la pauvreté parmi les ménages dont le chef de famille avait achevé le cycle primaire a baissé de 43 % à 34 % au cours de la même période. Environ 83 % des pauvres vivent au sein de ménages dont le chef n'a jamais été scolarisé, un chiffre inchangé depuis dix ans. Les ménages qui comptent davantage de membres en leur sein sont également plus pauvres. Le taux de pauvreté des personnes vivant dans des ménages dont le chef est une femme est de 35 %, contre 51 % pour les ménages dirigés par un homme.

12. **Les pauvres souffrent davantage des chocs que les non-pauvres et disposent peu ou prou de stratégies de sortie** en raison de l'absence d'un filet de sécurité efficace. La gestion insoutenable des ressources naturelles a un impact plus fort sur les pauvres et les ménages ruraux. Les ménages ruraux et pauvres dépendent dans une large mesure des ressources naturelles, notamment pour la production alimentaire ainsi que pour l'énergie au bois, la chasse et la vie en collectivité. Les écosystèmes terrestres et océaniques sont en péril. La dégradation des sols frappe 34 % de la superficie, provoquant une déforestation (0,5 %) et une surpêche, et contribue à aggraver la pauvreté. Le niveau d'insécurité alimentaire est extrêmement élevé pour 28 % de la population. La figure 1 présente les déterminants de la pauvreté.

Figure 1 : Les déterminants de la pauvreté



13. **En dépit des avancées importantes obtenues au cours de la dernière décennie, de nombreux OMD seront difficiles à atteindre.** Certains objectifs pour lesquels le Sénégal est bien placé pour atteindre les OMD ont enregistré des améliorations importantes. Ces objectifs concernent la malnutrition, l'égalité des sexes dans l'enseignement primaire et secondaire, l'amélioration des sources d'eau et les taux de mortalité des moins de 5 ans. En règle générale, les programmes fixant des objectifs mesurables spécifiques et des priorités claires, un ciblage efficace des pauvres et des groupes défavorisés, des indicateurs qui sont suivis avec une participation importante des communautés, des mécanismes de responsabilisation, et des stratégies de mobilisation sociale ont eu des retombées positives et sont en bonne voie pour atteindre les OMD.

14. **Les indicateurs de santé inclus dans les programmes « verticaux », dont le VIH/SIDA, le paludisme et l'alimentation, ont été satisfaisants.** Par exemple, la proportion des enfants dormant sous des moustiquaires traitées est passée de 14 % en 2005 à 35 % en 2011 (DHS). Le programme contre la malnutrition, qui ciblait notamment les femmes enceintes et les enfants de moins de 5 ans vivant dans les zones urbaines et rurales, a atteint plus de 1,1 million d'enfants de moins de 5 ans (60 % de la population), ce qui s'est traduit par une baisse drastique de la malnutrition chronique et des retards de croissance à 16 % en 2011. Les objectifs d'égalité

des sexes dans l'enseignement primaire ont été atteints en ciblant des régions spécifiques. En 2011, le ratio des femmes rapportées aux hommes inscrits à l'école primaire était de 106, contre 86 en 2000.

15. **Les crises extérieures et domestiques successives au cours de 2006-2011 ont sapé la croissance et retardé la progression sur certains OMD, tels que l'OMD n°1 – réduire la pauvreté de moitié.** Les disparités régionales dans l'accès aux services sociaux de base et leur médiocre qualité restent une source de préoccupation majeure. Dans le secteur de l'éducation, en dépit des taux de scolarisation élevés au niveau du cours préparatoire, les taux d'achèvement restent faibles en raison des taux d'abandon élevés en cours préparatoire et en CM2 et des taux d'accès faibles dans certaines zones où les personnes plaident pour un enseignement plus en phase avec leurs convictions religieuses. Les progrès concernant l'amélioration de l'OMD n° 5 de mortalité des mères ont été limités, car le taux reste élevé à 392 pour 100 000 naissances. Ces indicateurs traités par le système de santé global n'ont enregistré aucune amélioration importante en raison de la faiblesse des systèmes de responsabilité concernant la prestation de services de qualité et des allocations budgétaires intra-sectorielles inefficaces. Le taux de contraception moderne reste faible (12,6 % en 2010, contre 10,3 % en 2005). Le taux de naissances assistées par du personnel formé n'a augmenté que de façon marginale, atteignant 65 % (DHS 2010), contre 52 % en 2005, et le taux de vaccination n'a pas beaucoup augmenté, ce qui explique pourquoi la mortalité néonatale reste élevée (36 % en 2010).

Système statistique du pays

16. **Le Sénégal a renforcé son système national des statistiques avec la mise en place d'une institution statistique plus indépendante, l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD), une loi sur la statistique, un Schéma Directeur Statistique (SDS) et une nouvelle école de la statistique (ENSAE-Sénégal).** La nouvelle loi a été approuvée en 2011 et elle prévoit la mise en place d'un programme d'enquêtes national, un accès renforcé aux données et la gestion des résultats pour l'élaboration des statistiques. Les principales contraintes de ce programme sont les suivantes : des difficultés pour accéder aux données primaires, les statistiques sectorielles ne sont pas systématiquement incluses dans la SDS, des enquêtes ad-hoc basées sur la disponibilité des financements, et des systèmes de gestion lacunaires compliquant la collecte et la diffusion. Les partenaires au développement ont mis en place un groupe thématique, présidé par la BAD et le FNUAP, pour financer la mise en œuvre de la SNDS et coordonner les efforts visant à soutenir le développement des statistiques du Sénégal.

Développements économiques

17. **Les cycles de croissance économique du Sénégal témoignent des effets importants des chocs économiques et de gouvernance interne. L'économie a connu une croissance de 4,5 % entre 1995 et 2005.** À la suite de la dévaluation de 1994, l'économie est entrée dans une période relativement longue de croissance soutenue. La croissance a atteint environ 6 % en 2003 et 2004, à la faveur de bonnes conditions climatiques, d'un environnement extérieur favorable et d'une politique intérieure appropriée. Avec des taux de croissance élevés, une gestion macroéconomique saine, et un allègement de la dette au titre de l'initiative PPTE d'environ 800 millions de dollars, le Sénégal a enregistré des excédents primaires importants, ce qui confère des marges de manœuvre considérables à l'État pour augmenter les investissements et soutenir la croissance. S'agissant des relations avec l'extérieur, les entrées de capitaux élevées, la hausse des

envois de fonds des émigrés et l'augmentation des IDE ont également permis au Sénégal de conserver une position extérieure stable. La croissance réelle a toutefois ralenti en 2006 lorsque l'économie a été frappée par une série de chocs domestiques et extérieurs (voir Encadré 2) ainsi que l'inefficacité des politiques publiques qui ont été maintenues jusqu'en 2011. Ces chocs ont structurellement modifié les fondamentaux macroéconomiques du pays et plombé la croissance.

Encadré 2 : Chocs récents

Une série de chocs domestiques et extérieurs en 2006-2012 a ralenti la croissance par habitant à 0,7 %. Les sécheresses de 2006 et 2007 se sont traduites par une baisse de la production agricole annuelle de 15 %, suivie d'une envolée des prix du carburant et des aliments en 2008. Ces chocs ont eu un impact considérable sur le coût de la vie, car le Sénégal importe 80 % de son riz et 100 % de son blé et de son pétrole.

La crise financière mondiale de 2008/2009 a mis à nu l'importante vulnérabilité du pays à la récession mondiale. Les impacts ont pris la forme de baisses des prix et de la demande d'exportations, du tourisme, des envois de fonds et des IDE. Même si cette crise a donné lieu à un recul temporaire des prix des aliments et du carburant, la baisse a été de courte durée et les prix ont à nouveau flambé en 2010/2011. La récession mondiale en 2012 n'a pas suffi pour faire baisser les prix.

Les inondations et les sécheresses en 2009 et 2012 ont mis en péril les moyens de subsistance. Les inondations ont touché près de 475 000 personnes en 2009 et 300 000 en 2012, principalement dans la région de Dakar. De récentes inondations ont laissé un bilan humain et économique lourd et frappé toutes les franges de la population. Le coût des inondations de 2009 est estimé à 103 millions de dollars, dont près de 56 millions pour les dégâts et 47 millions pour les pertes ; les sécheresses de 2011 ont entraîné une baisse de 20 % de la production agricole.

Les chocs de gouvernance ont affaibli les institutions et accentué l'impact des chocs extérieurs. Le gouvernement a été remanié à plusieurs reprises (6 premiers ministres en 12 ans et des remaniements ministériels plus fréquents). Cela a eu un impact négatif sur la mise en œuvre des politiques et des stratégies publiques. La création ad hoc de nouvelles agences d'exécution autonomes a considérablement augmenté après 2000, jusqu'au point où elles représentaient environ 80 % des investissements publics. Sans mécanismes de contrôle efficaces, le suivi et la transparence des dépenses publiques ont été considérablement altérés. En 2008, lorsque la conjoncture extérieure s'est dégradée, les failles dans la gestion des finances publiques ont été mises à nu. Les dépenses imprévues et les suspensions d'impôts se sont traduites par l'accumulation d'arriérés de paiement à l'égard du secteur privé, ainsi que par des coupes budgétaires dans les programmes prioritaires tels que les vaccinations. Un audit réalisé en 2009 a conclu que le cumul des arriérés de paiement entre 2006 et 2008 atteignait presque 4 % du PIB et concernait essentiellement les agences. Les problèmes de gouvernance dans le secteur de l'énergie, assortis de pertes financières substantielles et d'un manque d'investissement chronique, ont altéré la capacité du Sénégal à faire face à la hausse des prix du pétrole.

L'instabilité politique avant les élections de 2012 et dans les pays voisins a contribué à accroître l'insécurité. La décision du président Wade de postuler à un troisième mandat, couplée au mécontentement à l'égard de la hausse des prix, des pannes de courant et du chômage, a donné lieu à des émeutes ponctuelles, une incertitude parmi les investisseurs et un ralentissement de la mise en œuvre des réformes. Au moment même où les élections présidentielles contribuaient à ramener le calme dans le pays, deux pays voisins du Sénégal, le Mali et la Guinée-Bissau, ont été frappés par des coups d'État. D'un point de vue économique, le Mali est très important pour le Sénégal puisqu'il est la première destination des exportations sénégalaises. Quant à la Guinée-Bissau, l'instabilité qui y règne réduit les chances de résolution de la crise en Casamance.

Source : Banque mondiale, 2012

18. **Une politique budgétaire défaillante et une flambée des dépenses courantes au cours de la période 2006-2011 ont réduit les marges budgétaires et ralenti la croissance.** Entre 2005 et 2011, le déficit budgétaire a augmenté de 3 % du PIB pour atteindre 6,7 %. Les dérapages dans la politique budgétaire et la gestion des finances publiques, telles que la hausse des dépenses extra-budgétaires en raison de la création d'agences d'exécution, ont été aggravées par l'octroi de subventions alimentaires et énergétiques inefficaces et non ciblées. La progression des dépenses courantes de 13,8 % du PIB en 2005 à 18,1 % en 2011, du fait notamment des transferts, de la hausse des intérêts sur la dette et de la masse salariale, a considérablement réduit les marges de budgétaires de l'État pour l'adoption de nouvelles mesures de relance afin de contenir la persistante crise.

19. **Les déficits budgétaires et la dette publique augmentant, les intérêts de la dette ont retrouvé leur niveau d'avant PPTE de 1,5 % du PIB.** La mauvaise gestion dans le secteur de l'énergie a compromis l'investissement privé dans le secteur, nécessitant des injections successives de ressources publiques atteignant un total de 7 % du PIB sur plusieurs années pour financer les opérations ou recapitaliser la compagnie d'électricité SENELEC. Dans l'agriculture, le manque de transparence dans les appels d'offres et le ciblage insuffisant des intrants agricoles et des aides alimentaires ont renchéri le coût de ces types de transferts sociaux aux paysans. En 2011, l'ensemble des transferts et les aides aux ménages se sont élevés au total à près de 5 % du PIB, ce qui a eu pour effet de réduire les marges pour augmenter les dépenses d'investissement. Pour restaurer la croissance, l'État devra réduire ses interventions directes dans des domaines dans lesquels le secteur privé saura se montrer plus efficace, comme l'énergie, l'agriculture et les télécommunications, et s'atteler à améliorer la productivité des dépenses publiques.

	en % du PIB			Variation	
	2000	2005	2011	2000-2005	2005-2011
Solde budgétaire global (dons compris)	0,7	-3	-6,7	-3,7	-3,7
Recettes totales et dons	18,8	20,8	22,4	2	1,6
Recettes	1,9	19,2	20,2	2,3	1
Dons	1,9	1,6	2,2	-0,3	0,6
Dépenses totales et prêt net	18,1	24,1	29,1	6	5
Dépenses courantes	12,3	13,8	18,1	1,5	4,3
Salaires	5,3	5,6	6,3	0,3	0,7
Intérêts	1,4	0,9	1,5	-0,5	0,6
Dont : sur dette extérieure/	1,2	0,8	0,7	-0,4	-0,1
Autres dépenses courantes	5,7	7,3	10,3	1,6	3
Transferts et autres aides	2,8	3,6	4,9	0,8	1,3
dont SENELEC		0,5	1,8	0,5	1,3
Biens et services	2,9	3,6	5,2	0,7	1,6
Dépenses d'investissement	5,6	9,9	10,5	4,3	0,6
Dont sur ressources internes	3,2	6,3	7	3,1	0,7
PIB nominal (milliards de francs CFA)	3332	4582	6818		

Source : Gouvernement du Sénégal

20. **Plus récemment, en 2011, la croissance du PIB réel a ralenti à 2,6 %, en raison de la crise énergétique persistante et d'une forte contraction de la production agricole.** Même si les activités non agricoles ont progressé de 4,8 %, la production agricole a fortement baissé au quatrième trimestre, ce qui s'est traduit par un effondrement de la production annuelle de 21 %. La fourniture d'électricité s'est améliorée au dernier semestre, grâce à la mise en œuvre du plan d'urgence de redressement de l'énergie. Le dynamisme des secteurs des télécommunications, du transport et de la finance a contribué aux bonnes performances du tertiaire. Du côté de la demande, les dépenses publiques, la consommation des ménages et les exportations sont les principaux facteurs de croissance économique.

21. **La position extérieure globale du pays est restée favorable mais s'est affaiblie, le déficit de la balance courante s'étant creusé.** Le déficit de la balance courante, dons officiels compris, s'est creusé de 2 points de pourcentage en 2011 pour atteindre 6,4 % du PIB, ce qui témoigne de l'évolution défavorable de la balance commerciale et des envois de fonds des émigrés.

22. **Les performances macroéconomiques sont restées médiocres en 2012.** La croissance du PIB réel a été révisée à la baisse à 3,7 % en 2012 (1,1 % en termes de PIB par habitant), contre 4,4 % initialement estimés, en dépit d'un rebond de l'agriculture. Cette révision tient compte des impacts plus importants que prévu de la sécheresse de 2011, du climat pré-électoral tendu, de la persistance de la crise de la zone euro et de la crise politique au Mali. En 2012, le déficit de la balance courante, dons compris, devrait se creuser pour atteindre environ 7,8 % du PIB en raison d'une augmentation des importations d'aliments et d'infrastructures, tandis que les IDE repartiront à la hausse.

Perspectives et viabilité de la dette à moyen terme

23. **A moyen terme, le Sénégal devrait regagner son dynamisme et retrouver son sentier de croissance historique.** La croissance devrait retourner de 5 % d'ici 2015, soit un taux comparable à celui atteint au cours de la période 2003-2007. La croissance du PIB devrait être portée par la bonne tenue de la demande intérieure, tandis que la demande extérieure devrait progressivement augmenter avec la levée des obstacles d'ordre structurel. Du côté de l'offre, la croissance de la production concernera tous les secteurs, dont l'agriculture, le secteur minier, l'industrie et le bâtiment ainsi que les services. Les autorités ont réitéré leur engagement à conserver une politique budgétaire restrictive à moyen terme en maintenant le déficit budgétaire sous la barre des 5 % en 2013 et sous les 4 % en 2015. Le déficit de la balance courante restera élevé à moyen terme, ce qui s'explique dans une large mesure par la hausse des importations liée aux projets d'infrastructure avec le retour de la croissance. À moyen terme, le déficit extérieur de la balance courante devrait progressivement baisser, mais il restera au-dessus de 6 % du PIB jusqu'en 2015 du fait de l'amélioration de la balance commerciale.

24. **La dette publique du Sénégal a constamment augmenté ces dernières années, mais le risque de surendettement reste limité¹.** Le ratio de la dette publique rapportée au PIB devrait atteindre 46 % en 2012, un niveau comparable à ceux observés lorsque le pays bénéficiait d'un allègement de la dette dans le cadre de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM)

¹ La dette publique désigne la dette contractée par le gouvernement central.

en 2006. L'essentiel de la dette publique est contracté vis-à-vis de l'extérieur, auprès des non-résidents de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), même si la part de la dette contractée auprès des banques de l'UEMOA a augmenté². La dette publique extérieure du Sénégal est pour l'essentiel concessionnelle. Les indicateurs de solvabilité de la dette restent bien en deçà de leurs seuils dans le scénario de référence, mais des tests de robustesse ou *stress tests* révèlent de légers dépassements de certains seuils. Ces tests soulignent l'importance de réduire les déficits budgétaires et de relancer la croissance. Les autorités reconnaissent que la consolidation budgétaire et une approche prudente dans les emprunts non concessionnels sont essentielles pour garantir la viabilité de la dette.

II. Programme du gouvernement et défis en termes de développement

Programme gouvernemental

25. **Le nouveau gouvernement élu a mis en place une SNDES ambitieuse et forte, qui a pour ambition de placer le Sénégal sur la voie d'une croissance et d'une reprise soutenues qui se traduira par une croissance plus forte, stable et inclusive à moyen et long terme.** La SNDES s'appuie sur deux documents principaux : le programme politique du gouvernement, le *Yonnu Yokute*, et la plateforme d'action commune de la société civile, les Assises Nationales. Yonnu Yokute s'est engagé à faire du Sénégal « un modèle de gouvernance efficace » et à « rompre avec les pratiques discrétionnaires précédentes et le manque de transparence. » Le nouveau programme SNDES très ambitieux pour la période 2013-2017 propose une vision d'une nation émergente qui met l'accent sur l'esprit de solidarité au sein et entre les générations. Le programme souligne l'importance de la sélection, du suivi et de l'évaluation. Les priorités sont récapitulées dans un Plan d'action prioritaire lié au cadre budgétaire national. Il est axé autour de trois domaines de priorité :

- Croissance, productivité et création de richesses ;
- Capital humain et développement durable ;
- Gouvernance, institutions, paix et sécurité.

26. **Le volet de la SNDES intitulé *Croissance, productivité et création de richesses* repose sur la Stratégie de croissance accélérée.** Il brosse le tableau d'un secteur de l'exportation plus dynamique, une contribution plus importante de l'agriculture à la croissance, un climat plus favorable à l'investissement et la restructuration du secteur de l'électricité, basé sur un cadre macroéconomique sain assorti d'une planification stratégique plus efficace. L'industrie agroalimentaire, les technologies de l'information et de la communication, la banque et le tourisme ont été désignés comme prioritaires, et une attention particulière est portée aux petites et moyennes entreprises locales. L'accent a été mis sur les pôles de croissance régionaux. Des investissements sont prévus dans les infrastructures de transport routier, aérien et maritime, dont le transport urbain. La priorité a également été accordée à la facilitation des échanges commerciaux le long des corridors principaux pour soutenir les pôles de croissance régionaux. Les améliorations du secteur de l'énergie demeurent l'une des pierres angulaires de la stratégie pour relancer la croissance. On estime que plus de 150 000 emplois doivent être créés chaque année pour absorber la hausse de la main-d'œuvre. Ce nombre devra augmenter à long terme pour atteindre le plein emploi. Même si trois scénarios de croissance sont présentés, la stratégie

² La dette intérieure comprend la dette émise sur le marché financier de l'UEMOA.

visé le plus ambitieux, avec une croissance moyenne du PIB de 6,8 % sur la période. Les exportations de biens et de services devraient croître de 7,5 % par an, et le déficit budgétaire devrait diminuer à 3,6 % d'ici 2017, grâce à la hausse des recettes fiscales, la maîtrise des dépenses et le recours aux partenariats public-privé.

27. **Le volet de la SNDES intitulé *Capital humain et développement durable* reconnaît le rôle essentiel des services sociaux de base de bonne qualité** et met en lumière les liens entre le développement humain et la croissance. La stratégie vise tout particulièrement à améliorer la qualité des services, la gouvernance et l'accès aux services de base, étendre les partenariats public-privé pour gagner en efficacité et fournir des incitations plus fortes ; mettre en place un cadre politique et institutionnel afin de renforcer la résilience et la protection sociale des plus défavorisés. L'État entend créer un guichet unique pour la protection sociale universelle, la Caisse Autonome pour la Protection Sociale Universelle (CAPSU), qui aurait pour mission de mettre en place un filet de sécurité et un système de transfert d'argent efficaces, un système d'assurance maladie et d'autres mécanismes de mise en commun des risques. La SNDES souligne également l'importance de la gestion durable des ressources naturelles et de la gestion des risques de catastrophe en les érigeant au rang de priorités pour la création de richesses et la sécurité.

28. **Le programme de la SNDES *Gouvernance, institutions, paix et sécurité* est un agenda complet et détaillé** qui vise à combattre la corruption, réformer la GFP, mettre en place un suivi et une évaluation, renforcer la transparence, instaurer la paix et la résilience, le sens des responsabilités et la justice, les droits humains et l'égalité des sexes. Les objectifs de paix et de résilience comprennent la résolution du conflit qui frappe la Casamance et le renforcement de la cohésion sociale par une décentralisation accrue. Les objectifs en matière de responsabilité et de droits humains visent à établir une relation plus éthique et transparente entre l'État et la société civile, un système judiciaire plus efficace et égalitaire, ainsi que la protection des droits humains et l'égalité des sexes. S'agissant de la justice, les objectifs pour la période 2013-2017 comprennent l'amélioration de l'accès, et l'efficacité de la justice en réduisant la durée de la détention préventive, et en renforçant les sanctions contre les abus commis à l'encontre des femmes, des enfants et des minorités. Le sexe est considéré comme une question transversale qui nécessite d'adopter une approche intégrée, de conférer une plus grande autonomie aux femmes, de favorisant la prise en main par les femmes de leur destin et de les aider à créer leur propre entreprise. Le Groupe de la Banque mondiale partage les principaux défis en termes de développement mis au jour dans la SNDES.

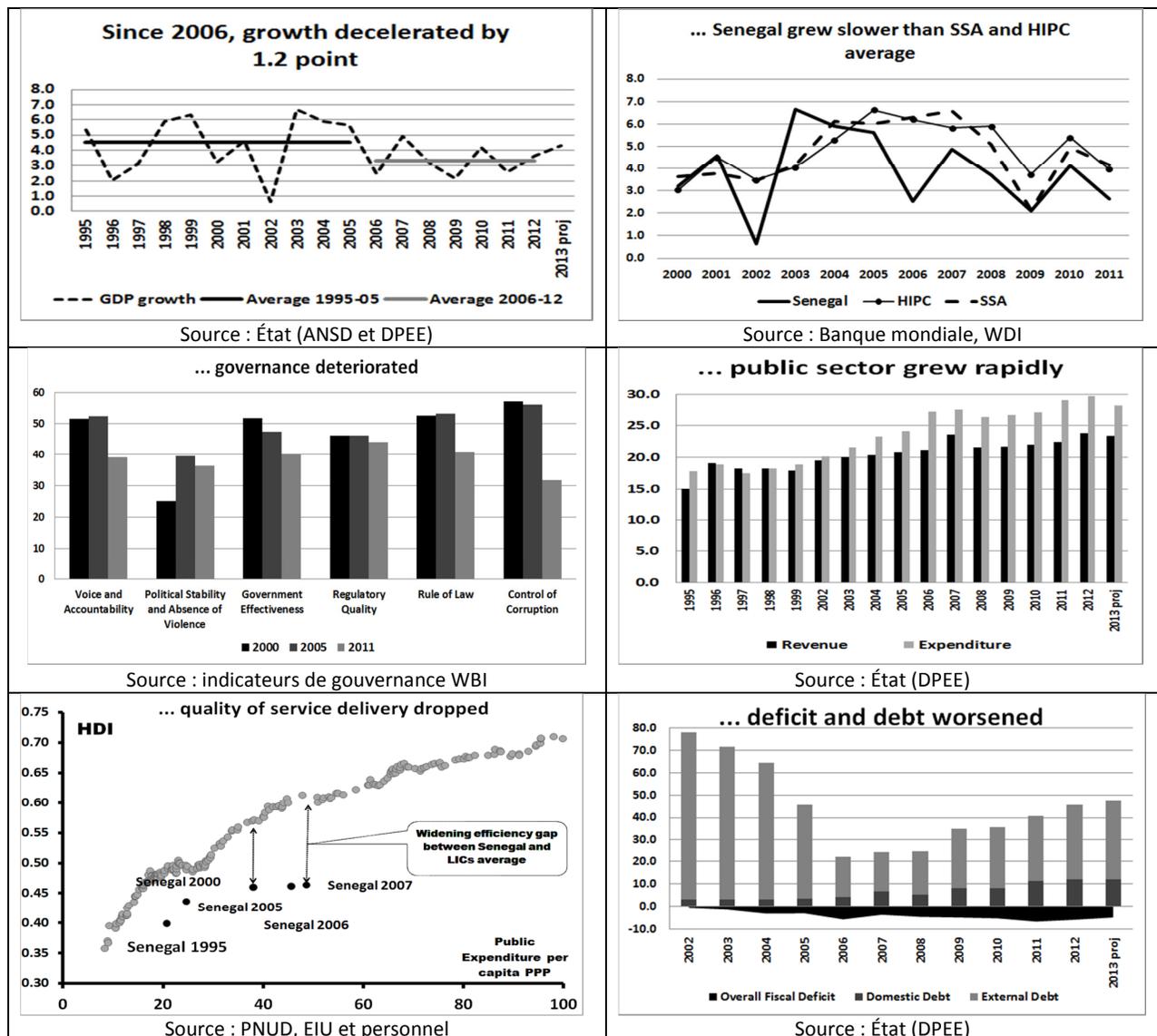
Défis en matière de gouvernance et de résilience

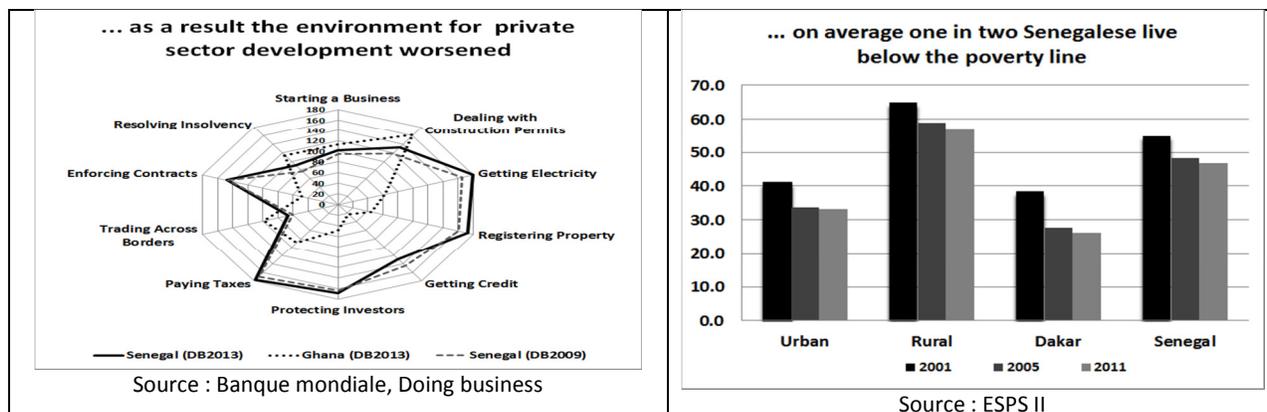
29. **La qualité de la gouvernance se dégrade depuis le début des années 2000 en dépit des avancées importantes obtenues dans la réforme de la passation des marchés publics et la préparation du budget.** Les indicateurs de gouvernance du Sénégal reculent depuis dix ans comme en témoigne l'évolution de plusieurs indicateurs de gouvernance internationaux. Les Indicateurs de la Gouvernance mondiale montrent que 4 sous-indicateurs sur 6, Liberté d'expression et responsabilité, État de droit, Efficacité du gouvernement et Lutte contre la corruption, ont connu un recul, passant d'un score moyen (50-70^e) à un score faible (centile du 25^e au 50^e) depuis 2000. Concernant l'indice Mo Ibrahim, le score de gouvernance global du

Sénégal a également baissé entre 2006 et 2011 (-3). Le pays a enregistré la plus forte baisse parmi les pays membres de l'UEMOA.

30. **La dégradation en matière de gouvernance s'est notamment traduite par une augmentation du nombre de décisions gouvernementales arbitraires** et par l'opacité dans l'attribution des rôles et des responsabilités dans la fonction publique et des ressources au cours de ces dernières années. En dépit des progrès importants réalisés dans le renforcement du cadre juridique et institutionnel pour la gestion des dépenses et des finances publiques, l'État doit encore achever la mise en œuvre de nombreux volets des réformes. Sur le front de la planification et de la budgétisation, le lien entre les politiques et les priorités du secteur et le budget reste très faible, ce qui vient s'ajouter aux contraintes majeures de capacités dans différents ministères.

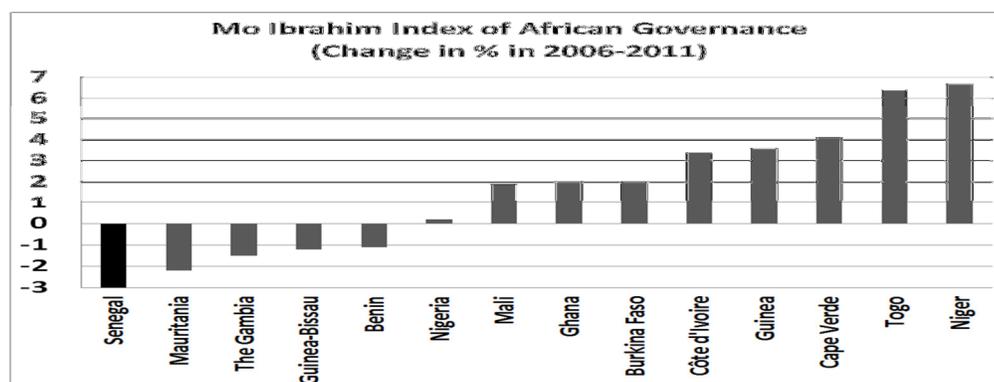
Figure 2 : Les défis du Sénégal en termes de croissance et de réduction de la pauvreté 2000-2011





31. **La prolifération des agences témoigne davantage de l'absence d'un cadre de responsabilité de l'administration publique clair.** Plus de 90 % des agences publiques actuelles (environ 70) ont été créées par le gouvernement précédent au cours de la dernière décennie, souvent avec l'aide des bailleurs de fonds et sans aucune loi pour encadrer les agences (une loi a été votée en 2009). Ces agences se partageaient souvent des prérogatives, comme le soutien à l'emploi des jeunes, le soutien aux PME et à l'investissement public. Le dernier mandat était géré par AGEROUTE, APIX et AGETIP, sans que des règles claires soient établies pour affecter les projets d'investissement public entre les agences. Près des trois quarts du budget d'investissement (ou environ 8 % du PIB) sont exécutés par ces agences, ce qui contribue à l'affaiblissement des contrôles internes et compromet la transparence.

Figure 3 : Indice de gouvernance Mo Ibrahim



32. **L'indépendance du système judiciaire et des autres agences de contrôle a été souvent mise à mal au cours de la même période.** La fonction de contrôle interne exercée par l'exécutif a été compromise par un manque de coordination entre les agences d'inspection respectives dans les nombreuses agences ministérielles. Le contrôle législatif a également été limité. Même si le Parlement a approuvé les lois d'examen du budget, les budgets réels pour les années 2008, 2009 et 2010 n'ont été audités qu'en 2011. Les conclusions n'ont pas été rendues publiques, et peu de mesures ont été prises sur la base de ces conclusions et des recommandations des auditeurs. Le gouvernement a par ailleurs bloqué les réformes de la Cour des comptes visant à renforcer leur indépendance et à protéger leur capacité à publier des rapports sans autorisation du président. Dans le domaine des marchés publics, l'ancien

gouvernement a adopté en janvier 2012 une nouvelle mouture du code des marchés publics, qui exclut les activités du secteur de l'énergie, sans consulter l'Autorité de régulation des marchés publics (ARMP) ou sans avoir recours au processus participatif requis pour modifier le code. Les défis en matière d'accès à la justice et le renforcement des capacités du personnel de justice doivent toujours être relevés.

33. **Le nouveau gouvernement prend des mesures pour pallier certaines des lacunes en matière de gouvernance (encadré 3).** En sus des mesures susmentionnées, le gouvernement a rétabli le code des marchés publics d'origine, prend des mesures pour renforcer la gestion financière des universités, lance le processus d'évaluation des agences publiques, améliore la gestion du personnel enseignant en renforçant le processus de « déconcentration » et a lancé un audit de la fonction publique. Pourtant, il reste encore beaucoup à faire.

Encadré 3 : Un programme pour améliorer la gouvernance et la responsabilité :

Réformes adoptées par le nouveau gouvernement

Code de transparence. Une loi a été présentée au Parlement en vue de l'adoption du code de transparence de l'UEMOA, qui donnera lieu au vote d'une loi en faveur de la déclaration du patrimoine et le financement des partis politiques, et renforcera la diffusion des informations budgétaires. Une déclaration du patrimoine initial a été publiée par le président et deux membres de l'exécutif immédiatement après les élections.

Indépendance renforcée de la Cour des comptes. Un projet de loi organique portant modification des statuts de la Cour des comptes a été approuvé par le Conseil des ministres afin de renforcer son indépendance financière et son autorité pour publier des rapports sans l'accord préalable de l'exécutif. Le gouvernement a également décidé de réaliser un audit complet des comptes publics.

Initiative de récupération des actifs volés et secteur judiciaire. Le ministère de la Justice a entamé une procédure de récupération des actifs dérobés et prévoit d'améliorer l'efficacité et l'équité de la justice.

Les Assises Nationales et dialogue avec la société civile et le pouvoir législatif. En s'appuyant sur l'engagement pris lors de la campagne de consulter la société civile, le président a lancé un forum en septembre 2012 sur le rôle des institutions constitutionnelles en matière de gouvernance démocratique, afin de tenir compte des rôles respectifs de l'exécutif et du législatif au Sénégal. Des députés, des syndicalistes, des universitaires et des représentants du gouvernement prennent part à ce forum.

Source : Banque mondiale, 2012

34. **Le renforcement de la responsabilité et des performances du secteur public est essentiel pour mettre en place un État fort qui soit politiquement, socialement et économiquement résilient.** Conserver la confiance de la société civile acquise au cours des élections est fondamental pour le gouvernement. Cela peut être facilité par le renforcement de la capacité de l'administration publique à planifier, gérer les ressources humaines et financières efficacement et à assurer un suivi des activités. Ceci permettrait d'améliorer l'efficacité des services rendus et la mise en œuvre des politiques économiques, ainsi que la transparence et les réformes judiciaires programmées par le gouvernement.

35. **La mauvaise gestion et la faiblesse des institutions aggravent également les problèmes liés aux chocs et la gestion des catastrophes naturelles.** Le Sénégal est confronté à la montée des défis liés au changement climatique. Même si l'incertitude de la science de la météorologie fait qu'il est difficile de prévoir les effets du changement climatique avec précision, nombreux sont ceux parmi les experts qui considèrent que ces phénomènes climatiques devraient gagner en intensité et en durée.

36. **Le capital naturel le plus précieux du pays, la terre, est en péril.** Au Sénégal, le capital naturel lié au sol est un moteur essentiel de la croissance à long terme. On estime sa valeur à 1 272 dollars par habitant comparé à un revenu par habitant de 1 080 dollars. Les terres agricoles représentent 63 % de la richesse naturelle, tandis que le patrimoine forestier, dont les ressources en bois et autres, pèsent pour 30 %. Éviter de nouvelles dégradations des sols pourrait permettre d'économiser plus de 4,5 % du PIB. La dégradation des sols concerne environ 2,5 millions d'hectares, soit 34 % de la superficie. Les déterminants de la dégradation des sols sont la déforestation pour l'agriculture et la collecte de l'énergie du bois.

37. **Le changement climatique a influencé et continuera d'influer défavorablement sur la disponibilité des ressources hydriques, l'agriculture et les zones côtières³.** La sécheresse touche principalement les zones arides et semi-arides du Sahel dans la partie nord du Sénégal. Entre 1977 et 2002, le pays a connu six années de chocs de grande ampleur qui se sont manifestés sous la forme de précipitations caractérisées par l'arrivée tardive des pluies, une répartition inégale dans l'espace et la fin prématurée de la saison des pluies⁴. La hausse du niveau de la mer et l'érosion des côtes menacent les 74 % des ménages sénégalais qui vivent dans les régions du littoral, et les activités économiques qu'ils exercent dans les métiers de la pêche, du tourisme et de l'agriculture. Une amélioration de la gestion des ressources en eau s'impose, dont la mise en valeur du bassin du fleuve Sénégal et la protection des réserves d'eau disponibles, et un renforcement de la lutte contre la sécheresse et la désertification avec l'utilisation de techniques agricoles adaptées. Des inondations récentes ont laissé un bilan humain et économique lourd dans la banlieue de Dakar.

38. **En dépit des efforts et des avancées obtenues pour renforcer la résilience, un certain nombre de défis doivent encore être relevés en matière de gouvernance et d'institutions.** Le mécanisme de gestion des risques et des catastrophes (GRC) présente certaines faiblesses en raison de la complexité et de l'opacité du cadre institutionnel et de gouvernance et de la faiblesse des instruments juridiques, réglementaires et opérationnels. Les aspects suivants de la GRC souffrent de lacunes : l'évaluation des risques et de la vulnérabilité et l'évaluation des effets et impacts potentiels sur la population, les infrastructures et le patrimoine et la faible connaissance, par les acteurs, de l'organisation actuelle de la GRC et des rôles et contributions possibles qu'elles peuvent apporter dans la préparation, la réponse d'urgence et le relèvement. La structure et le profil actuels de la Direction de la protection civile (DPC) sont également lacunaires et réduisent sa capacité à coordonner, mobiliser et faciliter les interventions. La GRC au niveau local reste faible, car le transfert des compétences de la GRC et de ses ressources aux autorités locales s'est opéré trop lentement. La définition des prérogatives de toutes les parties prenantes,

³ Toutes les données présentées dans cette section sont issues du NAPA.

⁴ Stratégie nationale pour la protection sociale et la gestion des risques (2006-2010).

le renforcement de leur capacité à mettre en œuvre les changements avec succès, et la sensibilisation accrue des autres parties prenantes à la GRC s'imposent.

39. **Dans la région de la Casamance**, où la menace de chocs naturels et économiques est aggravée par l'instabilité sociale et politique, le gouvernement devra renforcer la présence de l'État et le contrat social qui le lie aux citoyens en améliorant l'efficacité des Agences régionales de développement (ARD) en matière de prestation de services, dont la sécurité, et en travaillant avec le secteur privé et la société civile afin de créer des emplois et améliorer le niveau de vie de la population, notamment des femmes et des jeunes.

Les défis du secteur privé

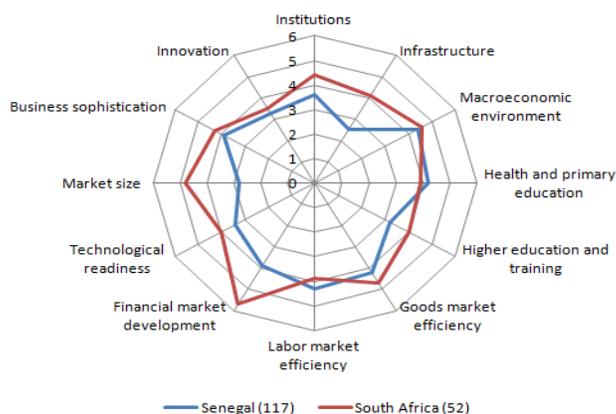
40. **Il appartiendra au secteur privé d'assurer l'essentiel des créations d'emplois car l'État n'a pas les moyens de créer durablement des emplois stables et pérennes.** Au Sénégal, outre les activités artisanales et agricoles traditionnelles, le secteur privé est composé d'un secteur formel moderne et d'un secteur informel. Au cours de la première moitié des années 2000, le secteur privé sénégalais comptait environ 1 700 entreprises formelles modernes. Près de 56 % de ces sociétés opéraient dans le secteur des services et 43 % dans l'industrie. La capacité du secteur privé à générer de la croissance et créer des emplois est toutefois altérée par un climat défavorable à l'investissement, et les secteurs économiques ne se développent ou ne croissent pas assez rapidement pour absorber la hausse de la main-d'œuvre. Les chiffres montrent qu'en dehors de l'administration publique, les principaux secteurs porteurs de croissance au Sénégal sont les télécommunications, le commerce, la construction, les services financiers, l'immobilier, l'agriculture, l'énergie et l'élevage. L'agriculture emploie plus de 60 % de la population et ne pèse que 3 % dans l'économie du pays. Plus de 75 % des emplois de ce secteur ne sont toutefois pas stables. Dans le secteur de la pêche, un autre secteur gros pourvoyeur d'emplois qui emploie 28 % des pauvres, plus d'un tiers des emplois ne sont pas pérennes.

41. **Globalement, la capacité du secteur privé à stimuler l'économie a été limitée en raison d'un climat défavorable à l'investissement, auquel viennent s'ajouter des systèmes de gouvernance lacunaires et une mise en œuvre lacunaire des réformes.** L'activité du secteur privé du Sénégal s'est dégradée depuis le milieu des années 2000, comme en témoignent les performances du pays en matière d'exportations. Les exportations représentaient 31 % du PIB en 1995 contre 24,5 % en 2010. Même si le panier des exportations du pays ne dépend plus exclusivement de l'Europe en raison de l'augmentation des échanges commerciaux intrarégionaux, le Sénégal est encore aujourd'hui marqué par une concentration relativement forte de ses exportations. Les cinq premiers marchés de destination en 2011, qui représentaient près de 50 % du total des exportations, étaient les suivants : Mali (15,8 %), Inde (14,8 %), Suisse (9,2 %), Guinée (4,8 %) et France (4,6 %), ce qui rend le pays vulnérable aux chocs. Les principaux gagnants sont le tourisme, suivi des exportations de produits de la pêche, des huiles à base de pétrole, d'acide phosphorique, d'or et de ciment.

42. **Le secteur privé sénégalais affronte un certain nombre de contraintes.** Certaines des lacunes du Sénégal en termes de compétitivité (Figure 4) concernent les *infrastructures* (notamment la qualité de l'approvisionnement en électricité), *l'enseignement supérieur et la formation* (notamment l'enseignement universitaire et la formation continue des salariés), *l'innovation et la préparation technologique* (capacité d'innovation, brevets, débit Internet) et les

institutions (climat des affaires). Les principaux obstacles pour faire des affaires concernent les infrastructures (essentiellement l'électricité), l'accès au crédit et la fiscalité, en termes de taux et de réglementation.

Figure 4 : Compétitivité mondiale de l'économie sénégalaise (min. = 0, max. = 7)



Source : Forum économique mondial (2012). *Rapport 2013 sur la compétitivité mondiale*, Genève

43. **Le coût exorbitant de l'énergie (tableau 3), associé à l'insécurité de l'approvisionnement en énergie (notamment l'électricité), constitue un frein important à la croissance du secteur privé et contribue également à l'affaiblissement du cadre budgétaire.** Le défi pour le Sénégal consiste à assurer un approvisionnement compétitif en électricité aux zones industrielles et agricoles dont le potentiel est le plus important. Le secteur de l'électricité a besoin d'une remise en état et d'une modernisation pour faire face à une demande qui augmente d'environ 10 % par an. En 2010, des pannes de courant se sont produites sur 270 jours, dont l'impact sur la croissance économique pouvait représenter 114 % du PIB. Le délestage s'est aggravé en 2011, avec environ 250 GWh d'énergie non distribués, ce qui représente 11 % des ventes totales d'électricité. Des projets d'investissement visant à diversifier le bouquet énergétique au-delà du pétrole ont été conçus dès le milieu des années 2000, sans jamais être mis à exécution.

Tableau 3 : Prix moyen de l'électricité en cents de dollars par kWh

Year/Country	Senegal	Mali	Kenya	Guinee	Cote d'Ivoire	Ghana	South Africa
2008	22	17	17	13	12	12	7
2011	24	18	17	13	12	12	7
<i>1 USD = 500 XOF</i>							

44. **Le Sénégal devra diversifier son bouquet énergétique, en attirant par exemple les investissements privés et en améliorant la gestion du secteur.** La lourde dépendance du pays à l'égard des produits pétroliers importés pour son approvisionnement en énergie a pesé sur sa compétitivité, affaibli son cadre budgétaire et continue de freiner considérablement la croissance. Les investissements réalisés dans le secteur au cours des cinq dernières années ont été inefficaces et se sont substitués à d'autres dépenses et investissements plus productifs.

45. **S'agissant des infrastructures et de la logistique, le réseau routier sénégalais se situe à la traîne par rapport au reste des pays d'Afrique subsaharienne, et le Sénégal n'est pas bien relié à ses voisins ou à ses régions de l'intérieur.** Avec un réseau de 14 850 km de routes classées, dont 5 500 sont revêtues, la densité de l'infrastructure routière est relativement faible. La proportion de routes revêtues en bon ou assez bon état (59 %) est également inférieure à la moyenne de l'Afrique subsaharienne, tandis que selon l'indice d'accès en milieu rural, le pourcentage des populations rurales qui vivent à deux kilomètres (soit l'équivalent de 20 à 25 minutes de marche) d'une route praticable en toutes saisons est d'environ 29 %, contre 34 % pour les pays d'Afrique subsaharienne à faible revenu. La ligne de chemin de fer reliant Bamako à Dakar (1 233 km) est en piteux état et nécessite une remise en état urgente. La demande pour les chemins de fer est forte : en 2010, le trafic ferroviaire atteignait environ 440 000 tonnes, avec une part modale d'environ 52 % sur les conteneurs, en dépit de l'état actuel de la ligne. En termes de transport urbain, une politique favorisant l'adoption des transports en commun de qualité au détriment de la voiture s'impose pour limiter les embouteillages de façon pérenne.

46. **Les entreprises se plaignent également du coût élevé du crédit, des garanties exigées et de la réticence des banques à prendre des risques.** L'accès aux financements figure parmi les trois principaux freins qui brident l'esprit d'entreprise du secteur privé sénégalais. Du côté de l'offre, le système financier sénégalais semble éprouver des difficultés à satisfaire les besoins de financement des entreprises. Le crédit au secteur privé (25,9 % du PIB en 2010) est 2,5 fois inférieur à la moyenne d'Afrique subsaharienne et 5 fois et demi inférieur à l'Afrique du Sud. Le manque de financement à long terme constitue également un problème majeur dans la plupart des pays de la région CFA.

47. **Au plan sectoriel, les télécommunications, le secteur qui contribue le plus à la croissance, continue d'affronter de graves difficultés.** Selon l'analyse récente de la BM, la qualité des services de télécommunication est non seulement inférieure à celle observée dans la région, mais les coûts sont également plus élevés en comparaison avec d'autres pays. De nombreuses études montrent qu'une hausse de 10 % du taux de pénétration des TIC pourrait augmenter la croissance du PIB de 0,25 à 1,5 %. En dépit d'un taux de pénétration actuel du mobile d'environ 67 %, le Sénégal ne profite pas des opportunités en termes d'économies et d'efficacité, en raison d'une sous-utilisation des TIC et des réseaux de télécommunication existants dans le cadre de la prestation de services du fait d'un environnement peu réglementé et concurrentiel. Le secteur minier, un autre secteur à fort potentiel de croissance, contribue à hauteur de 0,5 % à la croissance et devrait se développer à terme. De concert avec l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE), le Sénégal doit revoir son régime fiscal afin d'optimiser les recettes escomptées des opérations et créer des emplois.

48. **L'agriculture demeure un secteur clé de l'économie sénégalaise et un levier sur lequel agir pour favoriser une croissance inclusive, la sécurité alimentaire, l'emploi et la réduction de la pauvreté.** L'agriculture emploie plus de 60 % de la population, dont 60 % sont des femmes. Environ 70 % de la population rurale dépendent de l'agriculture ou des activités liées à ce secteur pour subvenir à leurs besoins. L'agriculture et l'élevage de bétail contribuent toutefois modestement au PIB, à hauteur d'environ 10 à 12 %. L'écart entre la part de l'agriculture dans le PIB et la part de l'agriculture dans la main-d'œuvre témoigne de la médiocrité des performances du secteur.

49. **Le Sénégal possède dans le même temps un certain nombre d'atouts qui en font un pays attractif pour l'investissement dans l'agriculture et l'agroalimentaire.** Il est économiquement et politiquement stable. Le climat est propice à l'horticulture hors saison et le pays peut compter sur une logistique efficace pour servir les marchés européens. Les marchés alimentaires intérieurs devraient profiter de l'urbanisation croissante pour se développer, et les marges pour la substitution des importations sont considérables. La productivité actuelle est faible, ce qui laisse augurer d'une augmentation possible des rendements grâce à une amélioration de l'accès aux terres, l'utilisation accrue des engrais, les semences améliorées, la mécanisation accrue et une augmentation des hectares irrigués afin de rallonger les périodes d'ensemencement. Les mécanismes de distribution des intrants doivent également être renforcés afin de mieux cibler et tracer les bénéficiaires. Les agriculteurs doivent pouvoir accéder aux mécanismes de financement et d'assurance en cas de sécheresses. Le gouvernement a récemment mis en place un plan national d'investissement pour le secteur agricole dans le cadre du Programme détaillé pour l'agriculture africaine (PDAA) qui prend acte des défis et des opportunités du secteur.

50. **Plus de 600 000 personnes sont directement ou non employées dans le secteur de la pêche, soit près de 15 % de la population active.** Entre 2007 et 2011, la moyenne totale des exportations de produits de la pêche s'élevait à environ 226 millions de dollars, soit environ 18 % des exportations en valeur. Comme la flotte de pêche a augmenté et les prises de grande valeur ont stagné, les rendements économiques ont reculé et 37,4 % des pêcheurs vivent sous le seuil de pauvreté. Les réformes de gouvernance visant à limiter l'accès aux ressources pourraient reconstituer les stocks de poissons comme source future de croissance.

51. **Le Sénégal doit enfin combler ses lacunes en termes de compétences pour améliorer la compétitivité et la productivité.** Des études récentes réalisées au Sénégal sur le climat des affaires, ainsi que des données comparatives, révèlent que son déficit important de formation et de compétences constitue le principal frein à l'augmentation de la productivité et une transition vers une économie plus compétitive et dynamique. Seulement 15,5 % des personnes âgées de 15 à 59 ans ont suivi une formation technique ou professionnelle. Pour de nombreuses entreprises, il existe un fossé entre la demande et l'offre de compétences. Seulement 28 % des sociétés sondées parvenaient à trouver le niveau de spécialisation ou de diplôme qu'elles recherchaient.

52. **Le Sénégal avance sur la question de l'égalité des sexes, mais des progrès restent encore à réaliser (encadré 4).**

Encadré 4 : Bilan en matière d'égalité des sexes

En 2011, les femmes représentaient 52 % de la population sénégalaise, mais seulement 23 % des députés, environ 10 % des hauts représentants de l'État, 13 % des conseillers régionaux, 20 % des conseillers municipaux et 27 % des conseillers ruraux. En 2011, le Sénégal se classait 92^e sur 135 pays à l'Indice mondial de l'inégalité des sexes. Le Sénégal a réalisé des progrès considérables en 2012. Une nouvelle loi sur la parité a été votée. Elle s'applique au Parlement et à tous les échelons de représentation au plan national ou local. Grâce à cette loi, le pays a gagné quelques places dans le classement de l'indice de l'égalité des sexes et des institutions sociales, passant de la 52^e place sur 102 en 2009 à la 41^e sur 86 en 2012. En matière d'éducation, la parité a déjà été atteinte aux niveaux du primaire et du secondaire. Les taux de scolarisation et d'achèvement des filles sont actuellement supérieurs à ceux des garçons. Compte tenu des dernières tendances, il est probable que l'inégalité des sexes reculera dans le cycle supérieur du secondaire à la fin de la période de la SPP.

L'agriculture est toutefois caractérisée par de fortes inégalités. Les femmes sont discriminées dans l'accès aux terres, aux intrants, au crédit et aux techniques mécanisées. L'accès à ces intrants permettra aux femmes d'augmenter leur productivité et leurs revenus et d'investir davantage dans l'éducation de leurs enfants et d'améliorer leur santé. Les études ont montré que la production agricole peut être augmentée en mettant fin aux discriminations en termes d'accès aux facteurs de production (Alderman *et al.*, 1995 ; Quisumbing, 2003 ; Koopman, 2009 ; Niane, 2010). Au Sénégal, une Stratégie nationale pour l'équité et l'égalité de genre (SNEEG) a été mise en place afin de promouvoir l'égalité des sexes. La SPP s'appuiera sur ces travaux.

La SPP accorderait une attention particulière aux questions de l'accès des femmes aux terres, aux intrants (semences, engrais et pesticides), au crédit, aux services d'extension et aux techniques plus productives telles que des systèmes d'irrigation améliorés. La SPP se concentre également sur l'accès des femmes à l'énergie par le biais de son portefeuille énergétique. Les programmes de protection sociale et de santé portent également une attention particulière aux questions ayant trait à l'égalité des sexes.

Exemples de projets financés par la BM mettant l'accent sur l'égalité des sexes.

Le Projet des associations de producteurs et de services agricoles a contribué à réduire l'inégalité des sexes en mettant en place les forums de consultation locaux des associations de producteurs, dont certaines sont dirigées par des femmes qui s'efforcent d'aider les autres femmes à bénéficier de ce projet.

Le Projet de gestion durable des terres soutient les femmes dans leur demande de droits de propriété foncière auprès de certaines communautés rurales. L'introduction de techniques comme la plantation d'arbres fruitiers par les femmes, s'est accompagnée de changements en matière de droits fonciers. La diffusion des techniques répondant aux besoins spécifiques au genre comme des étuves améliorées et le biogaz issu du fumier a permis de réduire le travail quotidien de ramassage du bois.

Le projet d'eau potable et d'assainissement du Millénaire travaille avec les femmes afin de garantir la transparence dans la mise en œuvre du projet. Les programmes de gestion de l'eau en milieu rural sont gérés au niveau communautaire par les associations des usagers d'eau qui tiennent pleinement compte de la dimension sexuelle. Au moins un tiers des membres doivent être des femmes.

Le second Projet de gestion participative et durable de l'énergie exige a) la parité au sein des comités locaux de gestion et parmi les bénéficiaires du projet ; et (ii) l'inclusion des femmes dans les activités rentables de la chaîne de valeur de la production de charbon desquelles elles étaient auparavant pour la plupart exclues. Les femmes dans les domaines du projet n'ont ainsi pas seulement contribué à la gestion durable des ressources forestières, mais elles ont également **augmenté leurs revenus.**

Source : Banque mondiale, 2012.

Défis relatifs à la prestation des services

53. **Une gestion déficiente des dépenses nuit aux performances éducatives.** Les dépenses consacrées à l'éducation représentent 6,2 % du PIB (1,2 % pour l'enseignement supérieur) et 32 % des dépenses totales de l'État ; 90 % du budget de l'éducation sont consacrés aux traitements des fonctionnaires, dont 28 % au personnel non enseignant, 62 % du budget alloué à l'enseignement supérieur sont consacrés aux bourses et aux coûts sociaux. L'amélioration de la transparence et de l'efficacité de la gestion des dépenses, notamment de la masse salariale, est cruciale pour financer l'expansion du système et améliorer la qualité de l'enseignement dispensé aux élèves. Le gouvernement a réalisé des audits du personnel en 2003, 2006 et 2007 et supprimé de grands nombres de postes d'enseignant sans affectation et fantômes, mais les problèmes n'ont pas disparu pour autant. L'amélioration des résultats éducatifs de l'ensemble des élèves suppose par exemple de se concentrer davantage sur l'amélioration de la responsabilisation en matière de résultats, l'amélioration du comportement des enseignants dans les classes et de leurs méthodes pédagogiques, sur la mise en place d'incitations et sur l'amélioration des conditions d'apprentissage.

54. **Les dépenses de santé sont insuffisamment ciblées et inefficaces.** Le gouvernement a consacré 6 % du budget aux dépenses de santé en 2010, avec 79 % aux hôpitaux et à l'administration centrale et seulement 21 % aux services de santé publique et aux soins de base. Les indicateurs de santé sont légèrement supérieurs au Sénégal aux moyennes observées en Afrique subsaharienne. La part du budget allouée au secteur au cours des cinq dernières années reste toutefois faible, et l'efficacité des dépenses est médiocre. Une étude a estimé que le personnel médical ne consacrait que 39 minutes par jour à soigner les patients. Le sous-secteur hospitalier continue d'absorber une forte proportion du budget consacré à la santé, et a commencé en 2009 à « phagocyter » les investissements en santé. Les politiques et les programmes de santé prévoient certaines interventions préventives et curatives essentielles, mais la protection financière pour les pauvres contre les aléas de la maladie est limitée. La faiblesse des mécanismes de responsabilité dans le système de santé continue également de freiner des améliorations majeures en matière de santé maternelle et reproductive. Les résultats obtenus en matière de santé sont par conséquent mitigés.

55. **Pour dégager davantage de ressources pour les services de santé destinés aux pauvres, les autorités devront alléger la lourde charge de la dette hospitalière.** Une étude de 2007 a estimé qu'un quart des ressources hospitalières (essentiellement du personnel) n'a apporté aucune contribution aux résultats hospitaliers. La plupart des hôpitaux de Dakar sont par conséquent en quasi-faillite et dépendent excessivement des aides exceptionnelles accordées par l'État. Les financements disponibles à l'investissement ont désormais été entièrement consacrés à éponger les pertes financières des hôpitaux. Pour retrouver sa capacité à investir, l'État doit à nouveau exercer un contrôle sur les hôpitaux, notamment en matière de recrutement, de politiques de rémunération et de budgets.

56. **Les allocations budgétaires consacrées à l'eau et à l'assainissement ne correspondent pas aux besoins et à la capacité du secteur à fournir des services de qualité.** Le secteur de l'assainissement urbain n'est pas parvenu à obtenir des performances similaires à l'eau urbaine (plus de 98 % d'accès). Seulement 63,3 % (fin 2011) des ménages urbains ont accès aux services d'assainissement. Le secteur de l'assainissement souffre d'un manque de

moyens financiers, car il n'est financé que par le biais d'une redevance prélevée sur les factures d'eau dans les villes, ce qui s'avère insuffisant pour couvrir les dépenses de l'ONAS.

57. **La part dans le PIB des programmes de protection sociale augmente, mais ils sont insuffisamment ciblés et des améliorations doivent être apportées.** Près d'une dizaine de programmes sociaux sont en place, des déjeuners scolaires, l'aide alimentaire et un appui ciblé aux personnes âgées et handicapées, en passant par deux programmes pilotes de transfert d'argent sous conditions. Ils concernent moins de 1 million de personnes, sans compter la distribution générale de céréales par le Commissariat à la sécurité alimentaire. Cela représente seulement une faible proportion des pauvres du pays. Les programmes sont disséminés sur plusieurs ministères qui appliquent des méthodes et des systèmes de ciblage pour identifier les bénéficiaires. Le gouvernement a conscience de la nécessité de mettre en place des programmes de protection sociale à même de remédier à la pauvreté chronique et de venir en aide aux populations vulnérables qui resteront les premières victimes des chocs. Le président a nommé un délégué à la protection sociale qui lui est directement rattaché. Son rôle et ses prérogatives pour définir des stratégies, coordonner des programmes et mettre en place la Caisse Autonome pour la Protection Sociale Universelle (CAPSU) n'ont pas été officialisés.

58. **Selon le rapport sur les Indicateurs de prestation de services (IPS) de 2010, l'absentéisme est important.** En moyenne, 20 % du personnel s'absente des établissements de santé et les compétences sont très faibles. Le taux d'absentéisme est également élevé en milieu scolaire. Les IPS montrent que 18 % des enseignants sont absents, et même lorsqu'ils sont présents dans l'établissement, 29 % ne sont pas en classe. Une formation insuffisante n'est probablement pas la seule raison à l'origine de la médiocrité des résultats. Le nombre de mécanismes de responsabilité visant à assurer que les prestataires de services sont responsables de leurs performances est par ailleurs très limité.

La stratégie de partenariat-pays 2007/2010

59. **Le Stratégie d'aide pays 2007/2010 était basée sur le Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP-II) du gouvernement pour la période 2006-2010.** La vision du DSRP s'articulait autour de quatre volets⁵ : a) la création de richesses, b) l'accès aux services sociaux de base, c) la protection des populations vulnérables, et d) l'amélioration de la transparence et des processus participatifs. La stratégie a souligné la nécessité de soutenir une croissance tirée par le secteur privé, d'augmenter et de diversifier les exportations afin d'atteindre des taux de croissance de 7 à 8 % à moyen terme.

60. **Les activités proposées dans la cadre de la SAP 2007-2010 s'articulaient autour de trois volets et d'un filtre transversal concernant la gouvernance.** Les trois volets consistaient à : a) favoriser la croissance économique en soutenant le développement du secteur privé, b) stimuler le développement humain par le biais de services sociaux plus efficaces, notamment pour les groupes les plus vulnérables, et c) renforcer les synergies entre le monde rural et les zones urbaines. La transparence devait être un élément à intégrer dans tous les programmes et projets soutenus par la SAP, l'objectif étant d'améliorer la gouvernance publique et privée. Le

⁵ Les trois premiers volets avaient déjà été intégrés dans le premier DSRP (2003-2005). Le dernier constituait en revanche une nouvelle priorité pour les autorités.

gouvernement et le Groupe de la Banque mondiale (GBM) partageaient une même vision des objectifs généraux à atteindre. La nouvelle SAP allait donc dans le même sens que le DSRP-II, l'objectif final étant d'atteindre les ODM.

61. **Le programme de prêt de la SAP 2007/2010 était basé sur une enveloppe budgétaire totale de 420 millions de dollars sur quatre ans financés par l'IDA.** Au cours de la période de la SAP, la Banque a préparé et décaissé un total de 17 opérations et un autre crédit pour un montant total de près de 690 millions de dollars, dont 590 millions ont été financés par l'IDA. Le dépassement des prévisions du programme s'explique en grande partie par les besoins de financement imprévus en réponse aux différentes crises. Le programme comportait trois opérations de politique de développement financées par l'IDA d'un montant total de 123 millions de dollars et quatre opérations financées par le fonds fiduciaire pour un total de 100 millions⁶. En outre, 471 millions de dollars de l'IDA ont été également décaissés au cours de cette période et 170 millions supplémentaires sur les exercices 11/12.

62. **Les équipes et la direction de la Banque ont porté une attention particulière à l'appui à la mise en œuvre comme en témoigne la qualité du portefeuille,** avec seulement une opération sur 16 menacées à l'heure où nous mettons ce document sous presse. La supervision de la mise en œuvre du programme a été renforcée par le transfert de la mise en œuvre au bureau de Dakar. Sept opérations sur les 29 mises en œuvre au cours de la période de la SAP ont été restructurées afin d'améliorer l'efficacité. Le suivi et l'évaluation étaient insuffisants pour un certain nombre d'opérations et des mesures spéciales ont été prises pour y remédier avec les RPPP de 2009 et 2012.

63. **La SAP a été soutenue par un programme ambitieux d'AAC.** Seize EES ont été présentées, ainsi que deux activités d'assistance technique. Ceci comprenait un memorandum économique du pays, une évaluation de la pauvreté, une revue des dépenses publiques multisectorielles et une évaluation environnementale. Trois EES plus synthétiques, programmées pour les années suivantes de la SAP, ont été abandonnées, mais elles ont été remplacées par trois autres. Les échéances initiales de livraison étaient beaucoup trop optimistes, de nombreux produits ont accusé un retard supérieur à un an.

Enseignements tirés

64. **Le dernier rapport d'achèvement de la SAP a permis de tirer un certain nombre d'enseignements. Les performances de la Banque sont supérieures lorsque l'engagement est pérenne.** L'implication à long terme dans un domaine, englobant deux à trois périodes de la SAP, est synonyme de bons résultats. C'est le cas des activités dans les secteurs routiers et de l'éducation. Ceci plaide en faveur du maintien de l'engagement de la Banque dans un certain nombre de domaines dans lesquels il reste beaucoup à faire et dans lesquels elle est impliquée de longue date, comme dans l'eau, la réforme de la GFP et l'énergie. Comme la Banque est généralement perçue comme un « intermédiaire intègre », de nombreux donateurs sont davantage disposés à s'impliquer dans un secteur dès lors que la Banque l'est aussi.

⁶ Une opération, le projet de Gestion durable des ressources halieutiques, a reçu des crédits de l'IDA et du FEM.

65. **L'appui budgétaire est resté un outil efficace pour mobiliser l'État tout entier sur les réformes clés, mais les objectifs doivent être réalistes et l'engagement du gouvernement en matière de réformes constitue la clé de leur succès.** Les réformes promues dans le fonds pour l'entretien des routes, FERA, la gestion durable des ressources halieutiques, et le recrutement d'enseignants, ont permis d'augmenter la mobilisation et une plus grande implication des ministères de tutelle et d'entretenir des relations plus fluides entre le ministère des Finances et les ministères de tutelle. Les appuis budgétaires doivent être appuyées par la volonté du gouvernement de réformer et étayées par un travail d'analyse approfondi, et dans le cas des appuis budgétaires multisectoriels, des synergies avec les opérations d'assistance technique/SIL augmentent considérablement leur impact. Un assortiment d'instruments divers est préférable, notamment dans des domaines d'intervention stratégiques. Un exemple d'appui budgétaire médiocre a été celle concernant l'énergie où la Banque et le gouvernement ont échoué dans leur tentative de mettre en œuvre les réformes nécessaires. Le RFE de l'appui budgétaire a conclu qu'il serait important d'utiliser une série plus longue d'appuis budgétaires en les assortissant d'objectifs moins ambitieux et d'une plus grande flexibilité, appuyée par un crédit d'investissement. Une plus grande appropriation du niveau sectoriel et une meilleure coordination entre le secteur et le ministère des Finances, ainsi qu'au sein de la Banque, seront également fondamentaux (cf. Annexe 10).

66. **Le nombre d'institutions nécessaires et bénéficiant de la mise en œuvre du projet doit être limité.** Un enseignement majeur du projet de développement du secteur privé (PDSP) est que la conception du projet doit être simplifiée, en accord avec les capacités administratives locales. Le PPIP initial comptait 19 bénéficiaires et prévoyait un grand nombre de réformes structurelles afin d'améliorer le climat d'investissement global, aussi bien au niveau général qu'au niveau des secteurs spécifiques et divers (poste, tourisme, redevances dans l'industrie musicale). La coordination a été difficile et s'est accompagnée de retombées négatives sur la mise en œuvre.

III. La stratégie de partenariat-pays 2013-2017

67. **Cette SPP intervient au moment où le Sénégal a basculé dans la catégorie des pays à revenu intermédiaire.** Le niveau d'implication entre le GBM et le GdS a évolué au fil du temps pour prendre la forme d'un partenariat réel, sur lequel la SPP entend s'appuyer. La préparation de la SPP a bénéficié des consultations intensives avec le personnel politique et technique du gouvernement, aboutissant à des consultations avec plus des trois quarts du gouvernement. Cette SPP s'appuie sur une compréhension partagée des défis en matière de développement du Sénégal et les forces du GBM pour la conception du programme d'appui. À ce titre, la SPP vise à cibler son intervention sur certains domaines clés, en s'appuyant sur les travaux précédents mais en mettant également l'accent sur la mise en place et le renforcement des capacités de l'État en matière de mise en œuvre.

68. **Compte tenu des ressources limitées de l'IDA et de faibles marges de manœuvre budgétaires de l'État, la SPP vise à s'appuyer sur le secteur privé et d'autres ressources du fonds fiduciaire et régionales.** Le retour de la croissance aidant, les fonds de l'IFC et de la MIGA devraient augmenter en fonction du poids du secteur privé dans l'économie. La SPP fixe un cadre dans lequel l'appui de la Banque prend la forme d'un mécanisme de mobilisation pour améliorer les résultats en termes de développement dans le secteur public et le secteur privé.

Sélectivité et conception du programme

69. **La SPP ciblera les domaines qui sont considérés comme des freins importants au développement par le gouvernement du Sénégal, dans lesquels le GBM possède un avantage comparatif, il existe une fenêtre d'opportunité pour la réforme, et l'État et/ou le secteur privé et d'autres bailleurs de fonds cherchent à travailler dans le cadre d'un partenariat avec le GBM.** L'application de ces critères de sélection permettra de cibler notre engagement et de constituer des équipes plus compétentes en vue d'obtenir des résultats. La SPP propose des opérations plus transsectorielles et plus ambitieuses, ainsi que d'en limiter le nombre. Elle favorisera les financements supplémentaires, conformément aux recommandations du dernier CR, sauf dans quelques domaines dans lesquels nous reprenons le dialogue.

70. **La stratégie de la SPP s'appuiera sur l'éventail complet d'instruments de la Banque afin de garantir une flexibilité suffisante dans la conception et l'alignement étroit avec les priorités et les processus du gouvernement.** La SPP commencera à étudier des moyens pour renforcer les capacités de l'État à mettre en œuvre ses programmes. Des instruments tels que le Programme pour les résultats (P4R) seront, au besoin, proposés à l'État.

71. **La stratégie de la Banque consiste à bâtir des institutions nationales plus efficaces, capables de relever les défis de la lutte contre la corruption et d'atténuer les risques fiduciaires pour l'argent public, dont celui de la Banque.** Les autorités ont souligné la nécessité de ne pas séparer les systèmes de GF pour chaque projet financé par les bailleurs, et une analyse de l'utilisation du système de GF du pays pour les activités d'investissement financées par la Banque sera réalisée. En utilisant stratégiquement les UEP afin de renforcer les capacités des ministères et des systèmes centraux, la Banque entend améliorer l'efficacité de l'ensemble des dépenses de l'État, pas seulement l'utilisation des fonds alloués par la Banque.

72. **L'allocation n° 16 de l'IDA du Sénégal s'élève à 310,2 millions de DTS (466 millions de dollars)⁷.** Sur ce total, 160 millions de dollars ont été consacrés aux opérations en 2012. Les ressources restantes seront employées pour exploiter les ressources supplémentaires de l'IFC et des fonds fiduciaires afin de maximiser l'impact au cours des deux dernières années. En sus de l'allocation n° 16 de l'AID, l'équipe espère pouvoir s'appuyer sur les 132 millions de dollars supplémentaires du secteur privé en collaboration avec l'IFC et des autres fonds fiduciaires.

73. **Le portefeuille actuel de l'IFC au Sénégal s'élevait à 98 millions de dollars au 30 septembre 2012 ; il était investi dans 12 entreprises et composé de six prêts, six prises de participation et deux garanties.** Afin de promouvoir le développement du secteur privé dans le

⁷ L'estimation actuelle de l'enveloppe de l'IDA est calculée à partir des ressources disponibles du réapprovisionnement de l'IDA. Elle est actualisée tous les ans sur la base des paramètres d'allocation respectifs des pays. Les allocations définitives ont été validées pour 2012/2013, tandis que les allocations pour 2014 sont purement indicatives, sachant qu'elles peuvent varier en fonction des éléments suivants : a) le total des ressources de l'IDA disponibles, b) la note de performance du pays, le RNB par habitant, et la population, c) les conditions d'octroi de l'aide de l'IDA (dons/crédits) et les déductions associées au service annuel de la dette de l'IADM ; d) les performances, les autres paramètres d'allocation et les conditions d'octroi de l'aide de l'IDA pour d'autres emprunteurs de l'IDA ; et e) le nombre de pays pouvant prétendre à une aide de l'IDA. Les allocations de l'IDA sont libellées en DTS. Même si le montant équivalent en dollars américains est indiqué au taux de change de 1 DTS = 1,5023 USD, le taux de change pour chaque opération dépend du taux en vigueur à la date de l'approbation.

cadre de l'agenda de la SPP, l'IFC vise à : a) à améliorer l'accès aux financements pour les PME et les micro entreprises par le biais des intermédiaires financiers en prodiguant des services de conseil et d'investissement, b) appuyer l'intervention du secteur privé dans les infrastructures, en particulier dans l'électricité et les transports, c) appuyer la chaîne de valeur dans l'agro-industrie directement et par le biais des intermédiaires financiers, et d) aider le GdS à retrouver le dynamisme affiché par le passé dans l'amélioration de l'environnement des affaires. L'IFC continuera également de collaborer avec l'État afin de développer le cadre PPP par le biais d'actions de renforcement des capacités et d'adoption de bonnes pratiques pour les opérations de PPP dans des secteurs clés comme la santé, l'éducation et/ou l'assainissement. Pour ce qui est des services de conseil, en 2012, l'IFC avait huit programmes actifs au Sénégal, dont le renforcement des capacités des MPME par le biais du Business Edge et de la boîte à outils PME, et l'amélioration de l'accès des MPME aux financements via l'appui aux clients des institutions de microfinance et des banques.

74. **L'exposition brute de la MIGA au Sénégal était de 165,5 millions de dollars au 30 septembre 2012**, ce qui représente 9 % du portefeuille de la MIGA en Afrique subsaharienne et 30 % en Afrique de l'Ouest (Côte d'Ivoire, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau et Mali). Cette exposition est en grande partie concentrée dans les infrastructures, avec plus de 156 millions de dollars d'exposition.

Programme et résultats de la SPP

75. **La SPP est entièrement alignée sur le programme de l'État et conçue pour soutenir la mise en œuvre** des principaux axes du programme SNDES du gouvernement pour lesquels le GBM possède un avantage comparatif. La SPP, qui est entièrement en phase avec les priorités stratégiques de l'IFC, reposera sur une fondation et s'articulera autour de deux piliers :

- **Fondation : Renforcer le cadre de gouvernance et améliorer la résilience**
- **Pilier n° 1 : Accélérer la croissance inclusive et créer des emplois**
- **Pilier n° 2 : Améliorer la prestation de services.**

76. **Toutes les activités de la SPP comporteront une composante en matière d'égalité des sexes**, afin d'intégrer cette problématique à l'ensemble des activités de prêt et de conseil. Les projets réalisés dans le cadre de cette SPP comporteront des indicateurs ventilés par sexe et cibleront au besoin les groupes défavorisés.

77. **Les activités de la SPP impliqueront également la société civile de manière proactive, afin notamment de soutenir leur rôle dans la gouvernance et la résilience.** Les activités de la SPP viseront à favoriser le dialogue entre la société civile, les autorités politiques et l'administration publique autour de la gouvernance. Pour ce faire, les moyens suivants seront employés : a) la diffusion proactive d'informations ; et b) la participation de la société civile aux activités de S&E. La SPP s'appuiera sur le Partenariat mondial pour la responsabilité sociale afin de permettre d'étendre la responsabilité des institutions publiques au niveau national.

Fondation : Améliorer la gouvernance et renforcer la résilience

78. Les interventions s’inscrivant dans le cadre de cet axe seront fondatrices, elles viseront essentiellement à renforcer les systèmes et les processus de gouvernance afin d’améliorer la prévisibilité, la crédibilité et la responsabilité de l’État au sein du secteur public et privé et de la société civile. En s’appuyant sur certaines études de diagnostic, l’approche de la SPP vise à renforcer les capacités de l’État à planifier, mettre en œuvre, suivre et évaluer la mise en œuvre des politiques et la définition des priorités. Les fondations en vue de l’amélioration de la transparence et de la responsabilité des résultats seront ainsi posées en cas de succès. L’approche de la SPP du Sénégal en matière de gouvernance est en phase avec la PAC actualisée de la Banque (cf. Annexe 7).

Figure 5 : Principaux résultats de la SPP

Résultats de la SPP	Indicateurs
Fondation : Renforcer le cadre de gouvernance et améliorer la résilience	
1. Améliorer la responsabilité du secteur public	- Délai pour la publication du rapport annuel de la Cour des comptes après soumission au président ramené de 360 jours en 2012 à 8 jours en 2014 - Pourcentage des titulaires d’une charge publique (ministres) qui établissent une déclaration de patrimoine passé de 0 à 100 % - Délai pour l’adoption et la divulgation publique des lois de règlement au terme de chaque exercice budgétaire ramené de 18 mois en 2012 à 6 mois en 2017
2. Gestion durable de l’eau et des terres	- Surface supplémentaire faisant l’objet d’une GDET dans des zones d’intervention ciblées : 7 000 ha en 2017
3. Amélioration du drainage et prévention des inondations dans certaines zones urbaines	- Zone supplémentaire protégée contre les inondations récurrentes à Dakar en 2017 : 460 ha en 2017
4. Réduction de la vulnérabilité de la population de la Casamance	- Nombre de personnes supplémentaires bénéficiant d’opportunités pour obtenir des revenus à Casamance
Pilier I : Accélérer la croissance et créer des emplois	
5. Amélioration du climat d’investissement pour le secteur privé	- Délai de traitement des affaires par le Tribunal régional de 1 ^{ère} instance de Dakar ramené de 185 jours en 2012 à 140 en 2017 - Ramener le nombre de jours nécessaires pour obtenir un permis de construire de 210 à 170
6. Amélioration de l’accès au crédit pour les MPME	- Augmentation du nombre de MPME obtenant un crédit pour atteindre au moins 50 000 d’ici 2017
7. Productivité et commercialisation améliorées dans le secteur agricole	- Hausse des exportations horticoles (fruits et légumes) de 24 006 tonnes en 2012 à 40 000 en 2017 - La surface faisant l’objet de nouvelles techniques a augmenté de 40 000 à 400 000 ha
8. Meilleure gestion durable des ressources halieutiques	- % des bateaux de pêche de petite taille enregistrés au départ de la région côtière bénéficiant de droits garantis sous la forme d’agréments cessibles et de longue durée en hausse de 0 % en 2010 à 70 % en 2017
9. A. Meilleur accès à une électricité proposée à un prix abordable	- Coût de la production d’électricité ramené de 88 francs CFA/kh en 2011 à 75/kWh
B. Améliorer l’accès à l’électricité en milieu rural	- Nombre de personnes supplémentaires ayant accès à l’électricité dans certaines régions d’intervention : 250 000 en 2017
10. Mobilité améliorée dans	- Temps de transport sur certains trajets : a) zone de Grandes Niayes : ramené de 211 min en 2012

les zones urbaines et interurbaines ciblées	à 148 min en 2011 ; b) Entre Dakar et Diarniadio : ramené de 90 min en 2012 à 30 min en 2017
11. Main-d'œuvre plus qualifiée	- Hausse en % des inscriptions aux formations techniques et professionnelles (ventilées par sexe) de 17 % en 2012 à 30 % en 2017
Pilier II : Améliorer la prestation de services	
12. Équité et qualité de l'éducation améliorées	- Taux de réussite en première année pour certaines universités passé de 50 % en 2012 à 70 % en 2017 - Part des élèves de CE1 ayant réussi les tests normalisés de mathématiques et de lecture passée de 54 % en 2011 à 65 % en 2017
13. Amélioration de la prestation des soins	- Augmentation du pourcentage d'accouchements assistés par des sages-femmes qualifiées de 72 % en 2012 à 80 % en 2017 - Augmentation de la proportion d'enfants âgés de 0 à 11 mois totalement vaccinés de 72 % en 2012 à 89 % en 2017
14. Meilleur accès aux systèmes de protection sociale	- Nombre de bénéficiaires des transferts d'argent ciblés (ventilés par sexe) en hausse, passant de 0 en 2012 à 20 000 ménages en 2017
15. Meilleur accès aux services d'eau et d'assainissement dans certaines zones rurales et urbaines	- Nombre de personnes supplémentaires ayant accès à l'eau du robinet dans certaines régions d'intervention : 320 000 dans les zones rurales et 690 000 dans les zones urbaines en 2017 - Nombre de personnes supplémentaires ayant accès à des services d'assainissement dans certaines régions d'intervention : 275 000 personnes dans les zones rurales et 690 000 dans les zones urbaines en 2017

79. **La SPP comportera par ailleurs des activités spécifiques dans le domaine de la gestion durable des terres et des risques de catastrophe afin de jeter les bases du renforcement de la résilience.** Le pays doit notamment renforcer sa résilience afin de réduire les vulnérabilités aux catastrophes qui frappent les investisseurs d'un secteur ainsi que ses efforts en matière de développement. La série de chocs récents connus par le Sénégal a contribué à ralentir la croissance et la stagnation de la réduction de la pauvreté. Toutes les activités pour la prochaine période de la SPP viseront à limiter les chocs potentiels afin de renforcer la résilience contre les futures catastrophes. La SPP propose de renforcer la résilience du pays en soutenant le développement de systèmes et de processus à l'échelle de l'État pour identifier et gérer les risques, en renforçant par exemple le cadre de gestion des risques de catastrophe, en portant une attention particulière à un certain nombre de secteurs tels que l'agriculture, la gestion des forêts, le transport, la santé et l'alimentation.

80. **(résultat n° 1) Améliorer la responsabilité du secteur public.** Les performances globales du secteur public restent limitées en termes de prestation de services, de mise en œuvre des politiques et de gestion budgétaire. La SPP dispose d'un programme solide en matière de gouvernance qui est complété par un dialogue et des interventions politiques présentées dans la série d'opérations d'appui budgétaire programmatique de trois ans (DPO), les crédits d'appui à la gouvernance économique et à la croissance (CAGEC). Au-delà de cet appui politique à la gouvernance, la SPP répond aux défis dans les fonctions du secteur public, notamment la GFP, le suivi et l'évaluation, la gestion et le suivi de la dette des agences, qui nuisent toutes aux performances du secteur public.

Activité d'analyse et assistance technique

- *Performances du secteur public AAC* : Il est essentiel de renforcer la responsabilité du secteur public et de mettre en place des systèmes et des processus de gouvernance résilients pour mesurer et suivre les performances et instaurer un dialogue transparent entre la société civile et l'État, et de favoriser une croissance inclusive et une plus grande prospérité pour tous. Cela suppose de mettre en place *des processus budgétaires, des systèmes de*

planification, de suivi et d'évaluation efficaces. Cette étude appuiera la stratégie de l'État pour améliorer la réforme de la fonction publique et du secteur public dans son ensemble.

- *Assistance technique liée au programme de récupération des actifs volés* : Dans le cadre de leurs efforts pour améliorer la gouvernance et la responsabilité, et la lutte contre la corruption, les autorités ont demandé l'aide de l'Initiative pour la récupération des actifs volés. L'appui fourni par le StAR comportera à l'avenir trois axes :
 - Améliorer le cadre juridique et institutionnel pour couper l'herbe sous le pied à la corruption (et recourir à des instruments de lutte contre le blanchiment d'argent afin de prévenir, détecter et poursuivre l'évasion des revenus des pratiques de corruption). Cette approche réunit deux des priorités du Sénégal dans le cadre de la SNDES (cf. par. 43), en se concentrant sur le renforcement de l'organisation du système judiciaire pénal et en améliorant la coordination domestique entre les parties prenantes afin d'utiliser efficacement ces mécanismes. Cette aide portera notamment sur la création de pôles d'expertise sur les délits financiers.
 - Renforcer la capacité des spécialistes de terrain (cellule de veille financière, enquêteurs financiers et poursuite en justice) à faire la lumière sur l'origine des revenus du crime et de la corruption, sous toutes ses formes.
 - Appuyer les efforts du Sénégal concernant les affaires de corruption actives afin de récupérer les actifs volés, notamment en aidant le pays à demander et bénéficier de la coopération internationale et d'une aide juridique mutuelle.
 - Cette aide vise à renforcer les capacités du Sénégal à poursuivre les officiels corrompus, ce qui devrait également contribuer à améliorer la gouvernance et la responsabilité en matière de prévention. La participation de StAR, qui pourrait s'accompagner d'une plus grande implication auprès du Sénégal dans le cadre de son programme LAB/CFT, contribuerait également et profiterait des synergies avec l'aide de la Banque sur la réforme de la justice, le développement financier et du secteur privé, le « programme des flux illicites » et la gouvernance économique.
- *Cadre d'évaluation de la gestion des terres* : L'absence de cadre juridique clair sur l'accès aux terres, notamment pour les femmes, constitue un frein au développement efficace de l'activité du secteur privé dans un secteur essentiel à la croissance, y compris dans des projets du groupe de la BM, et reste propice à la corruption. Le cadre d'évaluation de la gestion des terres est une étude multisectorielle qui vise à aider l'État à concevoir un cadre politique efficace et parfaitement ordonné.
- *Une analyse de la chaîne de valeur pour la passation des marchés publics* : En s'appuyant sur la décision positive du gouvernement de rétablir le code des marchés publics et d'améliorer la transparence des appels d'offres, cette étude aura pour but : a) d'identifier les goulots d'étranglement dans la chaîne du processus de passation des marchés et l'exécution des contrats ; et b) travailler avec l'État afin d'appliquer les recommandations en vue d'accélérer la mise en œuvre du budget national, des projets et des programmes.

Projets

- *Un projet de gestion des finances publiques et de gouvernance* avec une composante axée sur les performances du secteur public et un autre financement pour la gestion et les systèmes de finances publiques, qui soutiendra la mise en œuvre de certains programmes nationaux et fournira une assistance technique au renforcement de la capacité du gouvernement à suivre les résultats et les progrès aux niveaux du gouvernement central et des ministères, et de faire participer la fonction de suivi à la prise de décision. Le projet aidera également l'État à renforcer les systèmes et la gestion des finances publiques et le système de passation des marchés publics, dont les mandats régionaux tels que les directives de l'UEMOA.
 - Outre un appui pour *l'AT en matière de gestion de la dette*, la Banque envisage de soutenir les autorités dans les domaines suivants, par le biais du Projet de gestion des finances publiques et de gouvernance susmentionné : a) intégrer les options abordables pour limiter le risque de report de la stratégie de gestion de la dette du gouvernement ; b) mettre en œuvre la stratégie sur le marché extérieur, notamment en sélectionnant le directeur général et en exécutant les contrats d'échange de devises ; et c) concevoir et mettre en œuvre un plan visant à améliorer le fonctionnement du marché primaire et développer le marché secondaire.
- Par ailleurs, *la série d'opérations d'appui budgétaire programmatique de trois ans (DPO) – les crédits d'appui à la gouvernance économique et à la croissance (CAGEC) –* appuiera le programme de l'État de réformes du secteur public et de la gouvernance aux niveaux du gouvernement central et du ministère des Finances, ainsi que dans les secteurs de l'éducation, de la santé et de l'énergie (cf. tableau 4).

81. **(résultat n° 2) Gestion durable de l'eau et des terres.** La tendance à la baisse des précipitations observée depuis les années 50 et l'augmentation du nombre de sécheresses⁸, conjuguées à la croissance de la population, ont augmenté les effets liés aux sécheresses et aux inondations. Le Sénégal se classe par ailleurs à la 9^e sur la liste mondiale des pays en termes de pourcentage de la population vivant dans des zones côtières à faible altitude. La SPP aidera l'État à ériger la Gestion des risques de catastrophe au rang de priorité dans le cadre de ses prérogatives en améliorant le cadre institutionnel et de gouvernance.

Activités d'analyse et de conseil

- *Élaborer un plan directeur pour le drainage des eaux de pluie en tant qu'instrument de planification* pour les interventions spatiales et temporelles.
- *Réaliser un travail d'analyse sur le cadre institutionnel pour les agences en charge de la gestion des risques et intégrer la gestion des risques dans les politiques publiques.* Le nombre d'agences impliquées dans la réponse à la catastrophe est excessif, ce qui se traduit souvent par un manque de coordination au sein de l'agence, une absence de responsabilité et

⁸ CSE, 2011, *Outils de gestion durable des terres au Sénégal : Contribution de LADA. Rapport*

une utilisation des fonds à mauvais escient. L'étude proposera des options pour rationaliser les agences chargées d'améliorer la résilience du Sénégal aux catastrophes naturelles.

82. **(résultat n° 3) Amélioration du drainage et prévention des inondations dans certaines zones urbaines.** À la suite de l'exode interne qui perdure encore aujourd'hui, plus de 48 % des Sénégalais vivent dans des zones urbaines et plus de 76 % de cette population urbaine vivent dans des bidonvilles, qui sont très exposés aux inondations et aux maladies. La Banque soutiendra les efforts du gouvernement en vue d'améliorer sa réponse aux catastrophes naturelles et protéger les moyens de subsistance des résidents urbains et périurbains.

Activités d'analyse et de conseil

- *Concevoir un cadre principal pour le drainage et un système pour les eaux de pluie* dans les zones prioritaires de la banlieue de Dakar.
- *Dans le cadre du Projet d'adaptation au changement climatique de gestion des eaux de pluie, la SPP réalisera une cartographie des risques d'inondation et d'aménagement urbain* afin de soutenir la prévention et l'atténuation, renforcer les mécanismes de gestion des risques d'inondation et améliorer les campagnes de sensibilisation et d'éducation des communautés touchées.

Projet

- *Le projet d'adaptation au changement climatique et de gestion des eaux de pluie sera renforcé.* À Dakar, ces besoins seront identifiés par le biais du Plan directeur de drainage (PDD) et inclura des systèmes de drainage des bâtiments afin de limiter les risques d'inondation. L'IDA continuera de jouer un rôle de chef de file afin d'aider à atténuer les risques budgétaires inhérents au profil de risque de catastrophe naturelle du pays.
- *Le projet de gestion des risques de catastrophes financés par le GFDRR renforcera le cadre institutionnel de GRC et le mécanisme de coordination.* La première phase en cours (GFDRR : 1,1 million de dollars) se concentre sur la détection précoce, la préparation et la réponse aux inondations. La seconde phase à venir (GFDRR : 3,6 millions de dollars) élargira le cadre de GRC, promouvra une approche de gestion des multiples risques et portera une attention particulière aux zones côtières qui sont particulièrement vulnérables en raison de leur exposition élevée aux risques naturels et leur valeur socioéconomique et naturelle.

83. **(résultat n° 4) Réduire la vulnérabilité des populations de Casamance.** La Casamance est un pôle de développement pour le pays en raison de son fort potentiel agricole, halieutique et touristique. Toutefois, la persistance du conflit et l'absence d'opportunités économiques continuent de nuire à son potentiel de développement. La Banque, en collaboration étroite avec d'autres donateurs actifs en Casamance (USAID/MCA, BAD, Coopération française, Coopération néerlandaise, Coopération espagnole et PNUD), appuiera la mise en œuvre d'un projet de développement économique et social au niveau de la région.

- *Le projet du Pôle de Développement de la Casamance* de 40 millions de dollars fournira des opportunités de génération de revenus, notamment pour les femmes et les jeunes dans des zones ciblées de la région.

Pilier n° 1 : Accélérer la croissance inclusive et créer des emplois

84. **Le Groupe de la Banque mondiale appuiera les efforts de l'État pour accélérer la croissance et créer des emplois, en conférant des marges de manœuvre budgétaires pour renforcer la stabilité macroéconomique, attirer les IDE et rendre le climat plus favorable aux entreprises.** Le GBM s'appuiera pour ce faire sur les succès précédents et son expertise économique, et visera avant tout à accompagner le gouvernement dans la mise en œuvre de la SNDES. Compte tenu des contraintes budgétaires, les travaux se concentreront sur les activités qui permettront de réduire les dépenses de l'État en impliquant davantage le secteur privé. Cette approche, conjuguée à l'appui au gouvernement en vue de rendre le climat plus favorable aux entreprises, doit se traduire par une baisse des dépenses de l'État dans des secteurs tels que l'agriculture, l'énergie et le transport, et par une amélioration du cadre budgétaire et macroéconomique. La hausse de l'activité du secteur privé favoriserait à son tour la création d'emplois à moyen terme. Le principal défi de ce pilier consistera à réduire la présence de l'État dans certaines activités en travaillant avec l'IFC et en offrant des possibilités d'investissement crédibles au secteur privé. L'IFC jouera par conséquent un rôle clé et animera le dialogue dans certains domaines. Le GBM tentera également d'impliquer la MIGA.

85. **(résultat n° 5) Améliorer le climat d'investissement pour le secteur privé.** Le climat des affaires souffre de graves lacunes et devra faire l'objet d'un programme structuré d'activités d'analyse et d'opérations de prêt afin de favoriser son amélioration. Afin de jeter les bases analytiques des opérations, trois EES seront réalisées dans le cadre de la SPP.

Travail d'analyse

- Une *évaluation du climat d'investissement* (ECI) fournira une analyse à jour des questions relatives au climat d'investissement sur la base des résultats d'une enquête auprès des entreprises. Le chômage des jeunes reste un problème de poids et les autorités devront définir des programmes rendant le travail compétitif et disponible. Pour appuyer les politiques de l'emploi, outre les analyses classiques des contraintes à la croissance et à la productivité, une attention particulière sera portée au secteur de l'agro-industrie, gros pourvoyeur d'emplois, et au secteur du tourisme, en pleine croissance.
- Une *assistance technique et des études sur le commerce et la croissance* sont prévues pour appuyer la stratégie de croissance accélérée des pouvoirs publics, laquelle constitue le volet « croissance » de la SNDES. Il s'agira d'une analyse sectorielle et transsectorielle ainsi que de conseils pratiques pour améliorer le dialogue avec le secteur privé et la mise en œuvre des réformes.
- L'IFC fournira aux pouvoirs publics *des services de conseil en matière de climat d'investissement* et un appui pour la mise en œuvre des réformes. Cet appui comprendra des recommandations pour améliorer l'exécution des contrats, notamment pour réduire la durée des formalités, faciliter les recours et accélérer le règlement des différends.

- *L'IFC apportera un appui en vue du renforcement du cadre PPP par le biais d'actions de renforcement des capacités et de développement de bonnes pratiques pour les opérations de PPP dans les secteurs clés. Cette activité mettra l'accent sur la sensibilisation aux PPP et l'appui au développement d'une réserve d'opérations de PPP dans les principaux ministères de tutelle et agences.*

Projets

- Ces rapports permettront d'élaborer un nouveau *Projet de croissance et de développement des exportations*. Les objectifs de développement du projet seront l'amélioration de l'accès aux marchés d'exportation ainsi que l'amélioration de la logistique interne de manière à stimuler les exportations et leur contribution à la croissance et à l'emploi.
- Financement supplémentaire du *Projet de gouvernance économique* qui vise à améliorer l'efficacité de la justice (délais, suivi des affaires) et le climat d'investissement en lien avec la réforme de la justice (justice commerciale, arbitrage, formation des juges).

86. **(résultat 6) Améliorer le financement pour les micro, petites et moyennes entreprises (MPME).** Une grande partie des entreprises sont des MPME et l'une des principales contraintes auxquelles ces MPME sont confrontées est l'accès aux ressources financières. Les interventions dans ce domaine seront menées conjointement par l'IFC et la Banque mondiale.

Travail d'analyse et services de conseil

- Du côté de la Banque mondiale, *une note d'orientation sur l'accès aux financements par les MPME est prévue*. Son objectif est de comprendre pourquoi les entreprises existantes et les créateurs d'entreprises ont des difficultés à financer leurs projets.
- Quant à l'IFC, *elle travaillera avec les institutions financières, en se basant sur la boîte à outils PME et le programme Business Edge, en vue de faciliter l'accès aux financements pour les MPME..* Pour les PME, l'IFC peut fournir des services de formation dans le cadre de la « formation des formateurs » afin de renforcer les capacités en matière de finance et de gestion.

Projets

- Le projet financé par l'IDA, qui sera élaboré en étroite collaboration avec l'équipe de l'IFC (sur la base d'une note d'orientation), visera à faciliter l'accès aux financements pour les MPME.
- Plusieurs *projets de l'IFC concernant le secteur financier et l'accès aux financements auront comme objectifs de développement* l'amélioration de la capacité des MPME à accéder aux ressources financières et aux services de conseil des institutions financières, le renforcement des capacités des MPME grâce au programme Business Edge et à la boîte à outils PME, et la mise en place d'une nouvelle centrale des risques régionale au sein de l'UEMOA.

87. **(résultat 7) Améliorer la productivité et la commercialisation dans le secteur agricole.** Grâce à une approche « chaîne de valeur », la stratégie de partenariat-pays (SPP) aidera les producteurs à accéder aux marchés domestiques et régionaux et à tisser des liens avec le secteur privé, réduisant ainsi les besoins d'appui de l'État au secteur. La SPP contribuera également à améliorer l'environnement de la politique sectorielle.

Services de conseil et assistance technique

- Mise en place d'un *système de subvention pilote informatisé*, basé sur la téléphonie mobile, qui permettra d'améliorer le ciblage et les systèmes de distribution des intrants agricoles. Des interventions publiques excessives et mal ciblées nuisent au secteur agricole en évinçant des investissements plus productifs et en décourageant l'investissement privé. Ce mécanisme pilote permettra de s'attaquer à ce problème.
- Travail d'analyse sur la *réforme agraire* au Sénégal dans le cadre de la préparation d'un cadre d'évaluation de la gouvernance foncière. Cette analyse, qui couvre plusieurs secteurs, contribuera à une meilleure reconnaissance des droits fonciers existants, notamment pour les femmes, et ouvrira la voie à une augmentation des investissements privés dans l'agriculture.

Projets et fonds fiduciaires

- La préparation d'un *Projet multisectoriel de développement de l'agro-industrie* (PSD, AFTAR, AFTN) avance. L'objectif du projet est de promouvoir la diversification des exportations agricoles, de stimuler les investissements directs nationaux et étrangers dans l'agriculture, et d'encourager une gestion inclusive et durable des ressources hydriques et foncières dans des zones ciblées de la région de Saint Louis.

Encadré 5: Approche novatrice et transsectorielle pour promouvoir la résilience

Le projet d'agro-industrie durable et inclusive vise à libérer le potentiel de croissance économique basé sur l'agriculture tout en préservant les ressources naturelles du sol sénégalais en vue d'utilisations ultérieures. Ce projet, basé sur une approche communautaire, porte sur tous les facteurs contribuant à la dégradation des terres. Il constitue un bon exemple de croissance verte et pourrait servir de modèle pour d'autres projets dans le cadre de l'Initiative pour un développement durable des zones arides en Afrique.

- *La deuxième phase du Projet de productivité agricole en Afrique de l'Ouest (PPAAO)* a pour objectif d'améliorer la productivité des exploitations agricoles par le biais d'une recherche agricole adaptative plus axée sur la demande, et d'un développement et d'un transfert de connaissances plus efficaces. Le projet aidera les autorités sénégalaises à reconstituer les stocks de semences avec des variétés à haut rendement, résistantes à la sécheresse, en appuyant la professionnalisation de la production de semences certifiées au niveau communautaire. Ce projet régional associera l'ensemble des parties prenantes pour faciliter

l'accès des exploitants agricoles aux marchés. Le PPAAO visera particulièrement les femmes (40 % des bénéficiaires).

- *Le Projet de sécurité alimentaire et d'appui au développement de l'élevage, engagé dans le cadre du Programme d'intervention en réponse à la crise alimentaire mondiale (PIRCAM)* contribuera à améliorer la sécurité alimentaire et à réduire la vulnérabilité des populations les plus exposées. Ce projet, qui cible particulièrement les femmes, a pour but d'encourager une production alimentaire diversifiée dans les petites exploitations ainsi qu'un changement de comportement au niveau nutritionnel et alimentaire via des stratégies de sensibilisation.
- Ce programme prévoit un *fonds fiduciaire pour le financement d'un Programme de développement de l'assurance agricole (PDAA)* d'un montant de trois millions de dollars. Ce fonds contribuera à la mise en place d'un partenariat public-privé viable en vue de la création, à partir des Pays-Bas, d'un mécanisme durable d'assurance agricole indicielle dans certains pays ACP.
- *Le Mécanisme mondial d'assurance indicielle (MMAI)*, lancé conjointement par l'IFC et l'IDA, aidera à installer un système d'assurance indicielle pour faire face aux risques climatiques et aux catastrophes naturelles. Le MMAI s'est associé à PlaNet Guarantee pour lancer une plateforme régionale d'assurance agricole indicielle couvrant 40 000 agriculteurs dans 7 pays IDA d'Afrique de l'Ouest, dont le Sénégal.
- En outre, la première année de la nouvelle série d'appui budgétaire, le Crédit de soutien à la gouvernance et à la croissance (CSGC I) introduira des mesures visant à améliorer la qualité des dépenses domestiques dans l'agriculture et le climat d'investissement, le but étant d'encourager les investissements privés dans le secteur agricole et l'agro-industrie.

88. **(résultat 8) Améliorer la gestion durable des ressources halieutiques.** Le but est d'introduire, au cours de la période de mise en œuvre de la SPP, des règles stables et garanties permettant de maintenir la flotte des bateaux de faible tonnage à son niveau actuel, et de réduire jusqu'à 50 % le nombre de chalutiers-usines, ce qui devrait permettre de dégager un bénéfice économique net de l'ordre de 30 millions de dollars au cours de la période.

Projet

- *Le Prêt programmatique adaptable (PPA) régional pour les industries de la pêche en Afrique de l'Ouest* vise à améliorer la gouvernance dans le secteur et à renforcer l'ensemble de la chaîne de valeur en vue de créer des emplois et d'assurer la sécurité alimentaire tout en augmentant les revenus d'exportation et en stimulant la croissance économique.

89. **(résultat 9A) Améliorer l'accès à une électricité à prix abordable. Il s'agit d'un élément central de la SPP.** La Banque appuiera les efforts des pouvoirs publics sénégalais visant à améliorer le bouquet énergétique. Actuellement, le secteur de l'énergie est fortement dépendant des importations de pétrole, 90 % de la production étant d'origine thermique, les 10 % restants provenant de l'hydroélectricité. Aussi, même si les prix de l'électricité au Sénégal sont parmi les plus élevés d'Afrique, les recettes ne sont pas suffisantes pour couvrir les coûts et le secteur est fortement subventionné par l'État, ce qui écarte les investissements productifs et décourage l'investissement privé. La SPP vise à améliorer la situation dans le cadre d'une collaboration avec l'IFC et la MIGA.

Travail d'analyse et services de conseil

- Le Groupe de la Banque mondiale appuiera les autorités sénégalaises en vue de l'élaboration d'un *plan d'action pour les énergies renouvelables*.
- Dans ce cadre, il fournira une assistance technique sous la forme d'une *étude de faisabilité pour l'introduction du gaz naturel liquifié* dans le pays. Ces deux initiatives contribueront à diversifier le bouquet énergétique à moyen terme.

Projets

- *Projet d'appui au secteur de l'électricité au Sénégal*. Le Groupe de la Banque appuie les efforts du gouvernement sénégalais en vue de l'amélioration de la performance opérationnelle et financière des activités de transmission et de distribution d'électricité, notamment à travers des services de conseil pour la réforme de la SENELEC.
- Un nouveau *Projet de producteur indépendant d'électricité*, prévoyant la production de 70 mégawatts, sera soutenu par l'IFC, initialement par le biais de son fonds IFC Infraventures, et par une garantie partielle de risque (GPR) de la Banque mondiale. Ceci contribuera à réduire les coûts de production de l'électricité à court terme.
- *Approvisionnement en électricité à partir du gaz mauritanien*. Le Groupe de la Banque mondiale soutiendra l'intégration régionale dans le secteur de l'électricité en appuyant le développement de la production d'électricité à partir de gaz naturel en Mauritanie, ce qui permettra à cette dernière d'exporter quelque 80 mégawatts d'électricité vers le Sénégal, initialement à coûts réduits. Si le Mali se montrait intéressé par cette initiative, le projet pourrait prendre une envergure régionale.
- En outre, la première année de la nouvelle série d'appui budgétaire, le Crédit de soutien à la gouvernance et à la croissance (CSGC I) jettera les bases des réformes du secteur de l'électricité visant à améliorer l'efficacité, la gouvernance et la viabilité financière tout en allégeant le poids pesant sur le budget national. Un cadre de suivi est en train d'être mis en place ; il sera utilisé tout au long du CSGC pour assurer le succès de la mise en œuvre.

90. **(résultat 9B) Améliorer l'accès à une électricité à prix abordable en milieu rural.** Le Groupe de la Banque mondiale mène actuellement des actions visant une gestion durable des combustibles domestiques traditionnels et il a proposé le Sénégal comme l'un des pays pilotes dans le cadre de l'initiative « Énergie durable pour tous » pour améliorer l'électrification en milieu rural.

91. **(résultat 10) Améliorer la mobilité dans des zones urbaines et inter-urbaines ciblées.**

Travail d'analyse

- Réalisation d'une étude sur *la qualité des services de transport public à Dakar* portant sur l'introduction de services de bus rapides circulant sur des voies réservées. La Banque pourrait financer la construction des infrastructures nécessaires tandis que l'IFC pourrait soutenir les détenteurs des concessions de services de transport public en vue de l'acquisition de bus et/ou de la construction de dépôts et d'ateliers.

Projet

- Réhabilitation de *l'axe ferroviaire Dakar-Bamako*. Si une solution viable associant le secteur privé était trouvée dans le cadre de la nécessaire restructuration de la concession, l'IFC et la Banque mondiale pourraient s'impliquer conjointement.
- Dans la banlieue de Dakar, la *réhabilitation du Petit train de banlieue* (auparavant appelé Petit train bleu) aurait aussi des répercussions socio-économiques non négligeables.

92. **(résultat 11) Améliorer les compétences de la force de travail.** La SPP répondra à la demande d'assistance des autorités pour améliorer les compétences. Le projet d'éducation en cours d'exécution appuie les efforts des pouvoirs publics pour améliorer la qualité et l'accès à l'éducation de base, notamment pour les populations rurales et autochtones.

Travail d'analyse

- *Préparation d'une note d'orientation sur la formation technique et professionnelle* en vue d'améliorer la gouvernance et la gestion du secteur en impliquant davantage le secteur privé dans l'élaboration des programmes et la fourniture des services et en introduisant des normes d'assurance qualité et des contrats de performance incitatifs.

Projets

- Un *Projet multisectoriel de développement des compétences* (avec PSD et HD) sera mis en œuvre pour améliorer les programmes de formation technique et professionnelle et l'employabilité des diplômés.
- La Banque financera la *création et la gestion d'une seconde université à Dakar*, et l'IFC poursuivra les discussions avec les pouvoirs publics en vue d'un éventuel projet sur la base d'un PPP pour le campus universitaire. L'intervention de l'IFC aidera à réduire les coûts pour l'État et à améliorer les compétences sur le marché du travail.

Pilier 2 : Améliorer les prestations de service

93. **La SPP veillera particulièrement à soutenir les efforts de l'État visant à améliorer l'allocation et l'efficacité des dépenses et l'impact sur les résultats, notamment dans les secteurs sociaux.** Une attention particulière sera portée à l'allocation des ressources et à la réalisation des dépenses conformément aux plans par le biais d'un suivi étroit des flux et de l'impact. Une stratégie de suivi et d'évaluation sera définie à moyen terme sur la base d'indicateurs récents relatifs aux prestations de services dans certains secteurs. Cette stratégie comprendra les données de référence ainsi que des mécanismes solides de suivi et de contrôle des progrès réalisés dans les domaines d'investissement prioritaires. Elle permettra également le suivi des résultats au niveau de l'égalité des sexes et des zones défavorisées du pays.

94. **(résultat 12) Renforcer l'équité et la qualité de l'éducation.**

Projets

- Le *Projet d'amélioration de la qualité et de l'équité dans l'éducation de base* (financé par l'IDA) associé au *Fonds GPR*, en cours de préparation, constitue une opération basée sur la performance portant sur la responsabilisation, la gestion décentralisée et l'implication de la communauté. Ce projet prévoit des contrats de performance destinés à améliorer les résultats en termes d'apprentissage et de qualité de l'enseignement, notamment lors des

premières années de scolarisation et pour l'enseignement des mathématiques et des sciences. Il mettra également l'accent sur les résultats au niveau de l'apprentissage et de l'amélioration de l'accès à l'éducation pour les enfants non scolarisés dans les régions défavorisées.

- De plus, lors de la première année de la nouvelle série d'appui budgétaire (CSGC I), les bases des réformes du secteur seront établies.

95. **(résultat 13) Améliorer les prestations de services de santé.**

Travail d'analyse et services de conseil

- La Banque mène, en collaboration avec les autorités sénégalaises, une *analyse des mécanismes de responsabilisation actuellement en vigueur dans les centres de santé* (financée par la HIRTF).
- Réalisation d'une *enquête auprès des ménages* (sur financement du fonds PSIA-Analyses de l'impact sur la pauvreté et la situation sociale) pour identifier les obstacles à l'accès à des soins de qualité pour les femmes enceintes pauvres.
- Suite à la succession de chocs extérieurs, la Banque s'engagera aux côtés de l'UNICEF pour *apporter une assistance technique en matière de politique et de partenariat* visant à renforcer la politique nutritionnelle et la mise en œuvre du programme de manière à protéger les populations pauvres et vulnérables.
- L'IFC est en discussion avec le ministère de la Santé en vue d'un éventuel *rôle de conseil pour la mise en place d'un PPP dans le secteur de la santé*. L'IFC a l'intention de poursuivre les discussions et d'examiner le meilleur moyen d'associer un opérateur privé.

Projets

- La Banque préparera un *nouveau projet pour le secteur de la santé*, en partenariat avec l'USAID et au travers d'un fonds fiduciaire appuyant le Financement Basé sur les Résultats (FBR). Plutôt que de financer les intrants (personnel, bâtiments et équipements) du système de santé, le projet proposé se focalisera sur l'amélioration de la performance et de l'accès aux services de santé. Le projet de la Banque se basera sur un projet pilote de FBR défini en collaboration avec l'USAID, actuellement en cours d'exécution dans trois régions.
- De plus, lors de la première année de la nouvelle série d'appui budgétaire (CSGC I), les bases des réformes du secteur seront établies.

96. **(résultat 14) Amélioration de l'accès aux systèmes de protection sociale.** La Banque apportera un soutien à travers la fourniture d'outils et de procédures permettant la mise en place d'une plateforme institutionnelle pour améliorer la coordination et l'efficacité des systèmes de protection sociale.

Travail d'analyse et services de conseil

- Assistance technique pour aider les pouvoirs publics à mettre en place la CAPSU en vue de la création d'un système de protection sociale efficace.

Projets

- En 2014, la Banque préparera un *projet sur le système de protection sociale*. Ce dernier jettera les bases d'un système de protection sociale efficace (incluant un système d'enregistrement unifié, des procédures de recrutement et de transaction, et un système de suivi et d'évaluation) qui sera testé dans le cadre de programmes de transferts monétaires pilotes.

97. **(résultat 15) Améliorer l'accès aux services d'eau et d'assainissement dans certaines zones rurales et urbaines.** De nouvelles infrastructures d'eau sont nécessaires pour fournir 200 000 m³/jour supplémentaires d'ici 2030. Par ailleurs, des investissements doivent être effectués pour combler le déficit prévu aux heures de pointe en 2014. Parmi les options considérées figurent la construction d'une troisième usine de traitement sur le lac de Guiers ainsi qu'une ou plusieurs usines de désalinisation, une technologie qui serait utilisée pour la première fois au Sénégal.

Travail d'analyse

- La Banque établira un *Plan directeur de drainage* (PDD) en vue de la restauration et de la construction de nouveaux systèmes d'égouts et du développement de nouveaux sites de traitement des eaux usées.
- Un *éventuel rôle de conseil de l'IFC en matière de PPP* dans le secteur de l'eau et de l'assainissement est en cours d'étude avec l'ONAS, le Programme d'eau potable et d'assainissement du Millénaire (PEPAM) et le ministère en charge de l'eau et de l'assainissement.

Collaboration Banque mondiale/IFC – optimisation des connaissances et des ressources

98. **Les défis auxquels est confronté le Sénégal exigent des solutions impliquant des investissements à la fois publics et privés.** La collaboration IFC-MIGA découle de la volonté de proposer aux autorités sénégalaises une palette complète et novatrice d'instruments du Groupe de la Banque mondiale, d'où la nécessité de mettre en commun et d'optimiser nos connaissances et nos ressources financières et techniques. Pour chaque dollar investi par l'IDA avec le soutien de l'IFC, deux dollars supplémentaires peuvent être mobilisés. Cette SPP propose un certain nombre de produits communs (encadré 6) de manière à renforcer l'intégration IDA-IFC-MIGA en tirant les leçons des collaborations réussies du Groupe de la Banque mondiale au Sénégal et des expériences de la Banque en général. Le processus consultatif concernant la SPP a été mené de manière conjointe et les équipes de l'IDA et de l'IFC ont collaboré pour définir les actions dans le cadre du pilier 1.

Encadré 6 : Optimiser la collaboration Banque mondiale-IDA-IFC

Transports : La Banque et l'IFC poursuivront leur collaboration, à travers un financement conjoint, dans le cadre du projet d'autoroute à péage Dakar-Diamniadio qui réduira nettement le temps de trajet entre les deux villes. À ce projet en cours pourrait s'ajouter le financement de l'extension de l'autoroute vers le nouvel aéroport international Blaise Diagne. Par ailleurs, la Banque et l'IFC vont réaliser une étude conjointe sur le transport ferroviaire afin d'identifier les meilleures options pour faciliter le trafic au Sénégal et entre ce dernier et le Mali (ligne Dakar-Bamako).

Énergie : La Banque mondiale et l'IFC vont toutes deux appuyer le gouvernement sénégalais dans ses efforts d'amélioration de la performance de la SENELEC. Les deux institutions pourraient ainsi intervenir pour le développement et le financement de la centrale électrique de 70 mégawatts de Taiba Ndiaye, l'IFC apportant un financement et l'IDA une garantie partielle des risques. Avec l'appui du Mécanisme de conseil à l'appui de la formation de partenariats public-privé dans le secteur des infrastructures, le Groupe de la Banque mondiale propose de soutenir la mise en place d'un modèle financier à jour pour la SENELEC.

Climat d'investissement : La Banque et l'IFC soutiendront ensemble le gouvernement sénégalais au niveau de l'élargissement et de l'approfondissement des réformes du climat d'investissement, notamment en apportant une aide en vue de la mise en œuvre des actes uniformes révisés de l'OHADA. Par ailleurs, les équipes mèneront un travail d'analyse conjoint (évaluation du climat d'investissement, accès aux ressources financières et étude économique sectorielle sur les obstacles aux exportations) pour préparer un projet de promotion des exportations financé par l'IDA.

Partenariats public-privé : La Banque et l'IFC entendent développer les PPP au-delà des secteurs des transports et de l'énergie par le biais d'actions de renforcement des capacités et d'adoption de bonnes pratiques pour les opérations de PPP dans les secteurs clés comme la santé, l'éducation et/ou l'assainissement.

Accès aux ressources financières : L'IFC contribuera à améliorer l'accès aux financements pour les MPME par le biais de nouveaux investissements et d'un renforcement des capacités des institutions financières concernées par ce type d'entreprises ; d'un renforcement des capacités financières et de gestion des MPME grâce à l'IFC Business Edge et à la boîte à outils PME ; du développement de l'infrastructure financière avec la mise en place d'une nouvelle centrale des risques régionale et des registres des actifs sécurisés ; et de la réduction des risques qui pèsent sur les agriculteurs grâce à l'assurance contre les risques climatiques. La Banque mènera également une étude (rapport sur les problèmes d'accès aux financements) en préparation d'un projet relatif à l'accès aux ressources financières qui sera porté par l'IDA.

Source : Banque mondiale, 2012

99. **L'intégration régionale est également un élément clé de la SPP et du pilier 1**, avec cinq projets en cours, deux nouveaux projets et deux projets potentiels (annexe 8). Le programme d'intégration régionale actuel montre l'importance des échanges intra-régionaux pour une croissance inclusive et la prospérité de secteurs comme l'énergie, l'agriculture, la pêche, la gestion de l'eau et la finance. La SPP continuera à mettre l'accent sur les projets régionaux de manière à renforcer l'intégration, à mobiliser des financements supplémentaires de l'IDA et à favoriser l'échange de connaissances au sein de la région. Parmi les projets régionaux figurent les suivants :

Suivi et évaluation basés sur les résultats

100. **Le cadre de résultats de la SPP (CR SPP) définit les priorités de la Banque au Sénégal conformément aux nouveaux objectifs stratégiques de la SNDES**. Le CR SPP (annexe 1) prend comme point de départ la SNDES du Sénégal et identifie en son sein les résultats auxquels la Banque entend contribuer directement au cours de la période de mise en

œuvre de la SPP. En fait le CR SPP reprend les principaux objectifs de la SNDES auxquels la SPP entend contribuer (résultats, étapes et interventions). Les objectifs de résultats au cours de la période couverte par la SPP seront largement atteints avec le programme déjà en cours ou celui qui doit être approuvé dans les prochaines années.

101. **Cette SPP propose une approche transsectorielle et simplifiée du suivi/évaluation (S&E).** Étant donné la taille du portefeuille et les chevauchements entre les interventions proposées dans le cadre de la SPP, un ensemble d'indicateurs ciblés a été défini, privilégiant particulièrement les indicateurs pour lesquels des données de référence et des systèmes de suivi institutionnels existent déjà. L'apport de la Banque est de plus en plus en termes de fédération et de sensibilisation. L'équipe réfléchit à un système de suivi des interventions à un niveau supérieur qui permettrait de mieux cerner l'impact global des interventions de la Banque.

102. **Le système de S&E de la SPP sera, autant que faire se peut, lié aux systèmes de S&E nationaux.** La SPP contribue à la mise en place de systèmes et de capacités de suivi aux niveaux national et sectoriel. Elle permet aussi de renforcer les capacités de collecte, de traitement et de suivi des données statistiques. Le suivi des résultats de la SPP sera réalisé en se basant sur la matrice de résultats. Les revues annuelles de performance du portefeuille-pays (RPPP) se référeront au cadre de résultats. Elles évalueront ainsi les progrès au niveau des résultats de la SPP, traiteront des risques et problèmes et identifieront les problèmes systémiques susceptibles d'entraver la performance du portefeuille. À mi-parcours, le rapport d'avancement de la SPP procédera à un examen approfondi des résultats de la SPP et évaluera si les objectifs à plus long terme restent en ligne de mire compte tenu de la situation du pays. Un rapport d'achèvement sera préparé à la fin de la période couverte par la SPP ; il sera notamment utilisé pour l'élaboration de la prochaine SPP.

La SPP et la mise en œuvre du portefeuille de projets

103. **L'atteinte des résultats escomptés dans le cadre de la présente SPP dépendra largement des programmes existants et de la vitesse d'élaboration et d'exécution des nouveaux programmes.** L'expérience de la SPP précédente montre qu'il convient d'accorder une attention particulière aux décaissements et aux projets à problème de manière à assurer la bonne exécution des projets et à améliorer l'utilisation des ressources.

104. **À fin juin 2012, le portefeuille Sénégal (y compris 6 projets régionaux) consistait en 21 opérations et 14 fonds fiduciaires et s'élevait à 942 millions de dollars d'engagements nets, dont 582 millions non encore décaissés.** Ces engagements ne comprennent pas l'appui budgétaire fourni dans le cadre du DSRP, d'un montant annuel de 40 millions de dollars. Le taux global de décaissement pour le portefeuille reste faible du fait de certains problèmes au niveau des passations de marchés et des difficultés opérationnelles rencontrées pour les décaissements avec signature électronique. Suite à la dernière RPPP, certaines mesures ont été adoptées pour résoudre les problèmes au niveau des passations de marchés et des formations sur les procédures de décaissement par signature électronique ont été dispensées au personnel chargé de la gestion financière des projets. Le taux de décaissement devrait donc nettement progresser dans les prochaines années. La performance du portefeuille est globalement bonne, la plupart des rapports sur l'état de mise en œuvre et les résultats (ISR) l'ayant jugée « satisfaisante » avec un risque modéré pour la gestion financière. Trois projets ont toutefois été considérés comme

« insatisfaisants » avec un risque important au niveau de la gestion financière du fait de dépenses non éligibles et de faiblesses du contrôle interne : il s'agit du Projet de gestion durable des ressources halieutiques (GDRH), d'un projet mené avec l'Agence sénégalaise d'électrification rurale (ASER) et du Projet régional des pêches en Afrique de l'ouest / Sénégal (PRAO SN). Les rapports financiers intermédiaires (RFI) sont soumis en temps voulu à la Banque et leur qualité est acceptable. Au cours des trois dernières années (autrement dit de l'exercice 09 à l'exercice 11), le Sénégal a respecté à 100 % les obligations fiduciaires pour les rapports audités soumis au cours de l'exercice. Ce taux est supérieur à l'objectif pour l'Afrique (de 90 %). Pour les derniers rapports d'audit, la plupart des opinions ont été émises sans réserve et il n'y a aucune question en suspens pour les dépenses inéligibles. Concernant les projets régionaux, trois d'entre eux doivent s'achever au cours de l'exercice (PPAAO, PGIRE et PRSSTAAOC). La deuxième phase du PPAAO et du PGIRE est en cours de préparation. Il est prévu de poursuivre les activités de renforcement des capacités en gestion financière dans le cadre du plan de soutien à la mise en œuvre du projet de manière à résoudre les problèmes récurrents de gestion financière et à augmenter le taux de décaissement au cours de la période couverte par la SPP.

105. Le portefeuille de l'IFC au Sénégal s'élève à 98 millions de dollars et il comprend six prêts, six prises de participation et deux garanties. Dans le cadre de la SPP précédente, la stratégie de l'IFC au Sénégal avait mis l'accent sur quatre domaines : a) conseils et investissements en vue de l'amélioration de l'accès aux ressources financières des intermédiaires financiers pour les MPME, b) appui à l'intervention du secteur privé dans les infrastructures, en particulier dans l'électricité et les transports, c) appui à la chaîne de valeur dans l'agro-industrie directement et par le biais des intermédiaires financiers, et d) amélioration de l'environnement des affaires. Les engagements de l'IFC au Sénégal s'élevaient à 98 millions de dollars au 30 septembre 2012 ; le portefeuille était investi dans 12 entreprises et composé de six prêts, six prises de participation et deux garanties. Ce portefeuille est concentré sur le secteur des infrastructures avec notamment le financement de deux producteurs indépendants d'électricité et de l'autoroute à péage Dakar-Diamniadio (54 %). Après les infrastructures viennent le secteur financier, y compris la microfinance (23 %), et l'agro-industrie, l'industrie et les services (23 %).

106. Pour ce qui est des services de conseil, en 2012, l'IFC avait huit programmes actifs au Sénégal, dont le renforcement des capacités des MPME par le biais du Business Edge et de la boîte à outils PME, et l'amélioration de l'accès des MPME aux ressources financières via l'appui aux clients des institutions de microfinance et des banques. L'accès des MPME aux financements a également été soutenu à travers deux projets régionaux, à savoir l'Africa Leasing Facility qui vise à développer le crédit-bail en tant que système de financement alternatif, et le Mécanisme d'assurance indicielle qui a pour but de développer l'assurance indicielle contre les catastrophes naturelles et les risques climatiques. Ce mécanisme est mis en œuvre en partenariat avec PlaNet Guarantee. Un projet de gouvernance des entreprises a été engagé dans la perspective de l'élaboration du premier Code de gouvernance des entreprises du Sénégal et d'un appui à l'Institut sénégalais des administrateurs. Enfin, l'IFC a soutenu la revue des codes de l'OHADA et leur application dans le cadre des efforts d'amélioration du climat d'investissement dans la région en général et au Sénégal en particulier.

107. La SPP 2013-2017 sera financée en deux fois par l'IDA. Les deux premières années (2013-2014) seront couvertes par des fonds de l'IDA16 et les trois dernières (2015-2017) par l'IDA17. La plupart des projets seront préparés dans les trois premières années de la SPP afin

d'aider les pouvoirs publics à stimuler la croissance. En 2014, avec les élections, la préparation des projets devrait ralentir. Le Groupe de la Banque mondiale propose de profiter de cette période pour mettre l'accent sur l'exécution des projets, accélérer les décaissements et approfondir le travail d'analyse.

Partenariats

108. **Le succès de la mise en œuvre de la SPP dépendra de la priorité accordée par les autorités sénégalaises au programme de développement et de leur capacité à coordonner efficacement les partenaires au développement.** Du côté des bailleurs, il existe plusieurs groupes de travail thématiques, plus ou moins efficaces. Dans le cadre de la SPP, le Groupe de la Banque mondiale continuera à développer les partenariats avec les autres bailleurs, en particulier lorsque des secteurs clés sont concernés, et à se concentrer sur ses domaines de compétences et les activités où il détient un avantage comparatif. Le Groupe de la Banque travaille en étroite collaboration avec de nombreux donateurs sur différents points de la SPP et cette coopération devrait être encore renforcée (voir annexe 9).

109. **L'étroite collaboration avec le FMI dans le domaine de la politique macroéconomique et avec d'autres partenaires impliqués dans l'appui budgétaire se poursuivra.** Le FMI intervient actuellement au Sénégal à travers un Instrument de soutien à la politique économique (ISPE) de trois ans, qui court jusqu'à fin 2013. À la demande des gouvernements successifs, le FMI n'apporte aucune aide financière. Le Groupe de la Banque devrait avoir un rôle de conseil auprès du FMI à propos d'un certain nombre de réformes structurelles couvertes par son programme, dans le secteur de l'énergie et dans d'autres secteurs. En matière d'appui budgétaire, un petit groupe de bailleurs intervient concomitamment à la Banque. Il comprend notamment les Pays-Bas (jusqu'en 2014), le Canada, l'Union européenne, l'Espagne et la Banque africaine de développement (BAD). Ce groupe se réunit régulièrement et est en train de finaliser un nouveau cadre pour son partenariat avec les autorités sénégalaises. La France a apporté un appui budgétaire exceptionnel en 2012, et elle pourrait le renouveler en 2013. Ce groupe est dirigé par la BAD.

Consultations

110. **La préparation de la SPP a bénéficié des résultats de l'enquête 2011 menée auprès du client qui a permis de recueillir les réactions et donné lieu à des consultations approfondies avec les parties prenantes.** Les principaux acteurs du développement ont été invités à donner leur avis sur le partenariat entre la Banque mondiale et le Sénégal. Les représentants de la société civile, des universités, du secteur privé (employeurs, syndicats, secteur informel), des groupes de réflexion, des groupes de femmes, des groupes de jeunes, des groupes confessionnels, des partenaires au développement, des unités d'exécution des projets et des représentants du nouveau cabinet ont tous souligné le rôle positif du Groupe de la Banque mondiale au Sénégal et apprécié le processus de consultation préalable et participative adopté par la Banque dans le cadre de la préparation de la SPP actuelle. En outre, ces représentants adhèrent, dans leur majorité, à l'analyse de la Banque concernant les obstacles au développement (annexe 5). La nécessité de faire preuve de réalisme et de concentration pour avoir un réel impact, la nécessité d'une bonne gouvernance et d'une responsabilisation des acteurs, et

l'importance du secteur de l'énergie ont été citées comme des éléments fondamentaux par pratiquement tous les groupes.

111. Dans le cadre de la SPP, l'association du pouvoir législatif au travail du Groupe de la Banque sera renforcée, comme l'ont demandé les députés. La Banque a l'habitude de travailler avec le Parlement. Dans le cadre de la SPP précédente, le Groupe de la Banque a en effet appuyé la création du Chapitre d'Afrique de l'Ouest du Réseau des parlementaires sur la Banque mondiale (RPsBM). Avec la nouvelle assemblée élue en 2012, le chapitre national du RPsBM continuera les actions de renforcement des capacités au profit des députés et appuiera la mise en place d'une plateforme d'échange avec les parlements d'autres pays.

IV. Risques

112. Les risques économiques constituent une menace sérieuse pour les objectifs de la SPP. La forte dépendance des exportations sénégalaises à l'égard du Mali et de l'Europe, les incertitudes persistantes quant à la situation au Mali et la faiblesse de la croissance européenne ne sont pas de bon augure pour la croissance du pays. De plus, vu l'importance des transferts des migrants pour le Sénégal, une crise prolongée dans les pays occidentaux pourrait entraîner une baisse de ces transferts et une accentuation des tensions sociales dans un contexte où les pressions sont déjà fortes et les possibilités d'augmentation des dépenses publiques limitées. Ce risque devrait être atténué grâce à un dialogue continu sur la politique macroéconomique en collaboration étroite avec le FMI, et à la mise en place d'un système de protection sociale mieux ciblé et plus efficace.

113. L'instabilité politique régionale reste un facteur de risque pour le Sénégal. En 2012, deux pays voisins du Sénégal, à savoir le Mali et la Guinée-Bissau, ont été frappés par des coups d'état. D'un point de vue économique, le Mali est très important pour le Sénégal. Il est en effet son premier partenaire commercial et une destination de transit. Quant à la Guinée-Bissau, l'instabilité qui y règne compromet les chances de résolution du problème de la Casamance. L'instabilité continue dans la région du Sahel risque de plomber la croissance et constitue une menace pour la stabilité du Sénégal. L'équipe travaillera en étroite collaboration avec les Nations Unies et d'autres institutions pour s'assurer que tous les risques auxquels est soumis le Sénégal soient reconnus et traités dans le cadre de l'Initiative Sahel.

114. Vulnérabilité accrue à la volatilité des prix et aux catastrophes naturelles. Le niveau élevé des prix des produits alimentaires, l'augmentation des prix du pétrole et les inondations de plus en plus fréquentes sont autant d'éléments susceptibles de plomber le budget et de remettre en cause les efforts de consolidation en cours. L'augmentation des transferts monétaires en faveur des plus vulnérables pour faire face aux crises (comme dans la dernière SPP) retarderait l'exécution de la SNDES. Quelques progrès ont été faits en matière de préparation et de gestion des catastrophes. Par ailleurs, l'augmentation de la production agricole, notamment pour les plus vulnérables, est un outil important pour aider les pauvres à résister aux chocs récurrents. Dans le cadre de la SPP, il est prévu une collaboration avec le gouvernement afin d'accélérer la préparation des projets pour faire face à ces risques.

115. Il existe un risque de gouvernance lié à la viabilité des réformes publiques et à la faiblesse des capacités d'exécution des administrations publiques. Les capacités limitées des

administrations publiques à mettre en œuvre les politiques et les réformes peuvent générer des tensions entre les pouvoirs publics et la société civile, surtout dans un contexte de chocs externes. Elles peuvent également inciter à renouer avec les anciennes pratiques comme les comptes hors budget. La SPP tente d'atténuer ce risque à travers : a) un dialogue régulier avec les autorités politiques, b) une diffusion proactive de l'information; c) l'implication de la société civile dans le domaine de la gouvernance et de l'exécution, et e) un dialogue sur le projet et la politique.

116. **Risques d'exécution.** Les retards dans l'exécution des projets du portefeuille, dus en partie à la faiblesse des capacités et au manque de coordination entre les institutions publiques, sont susceptibles d'entraîner un retard du programme. Pour minimiser le risque de retard, la SPP a prévu : a) de mettre l'accent sur les domaines d'importance stratégique et b) de réunir un large consensus sur le contenu des opérations lors de la phase de développement. L'exécution constituera aussi un défi, du fait notamment de l'insuffisance de personnel qualifié pour gérer les passations de marché. Pour atténuer ce risque, le personnel du Groupe de la Banque mondiale s'engagera plus intensément dans le processus de gestion du projet et multipliera les revues de portefeuille (une à trois par an). Pour réduire les délais, les efforts se poursuivront au cours du processus d'approbation pour s'assurer de l'état de préparation et du caractère clair et réalisable du projet.

Tableau 4 : Prêts indicatifs dans le cadre de la SPP et programme des AAC pour la période 2013-2015

	Principaux produits basés sur les connaissances	Fonds fid./autre	IDA	Financement
USD M	USD M	Projets IDA & Fonds fid.	Exercice	
2013	Pôle Casamance (stand-by) et SPF	40	3	Notes d'orientation sur la pauvreté et les questions de genre
	AT Évaluation du système de protection sociale	10	20	<i>Projet régional de l'OMVS (PGIRE)</i>
	TIC pour transformer le Sénégal (AT financée par fonds fid.)	20	46	Éducation de base IDA/Partenariat mondial pour l'éducation
	AT Politique nutritionnelle et partenariat	9	18	<i>Enseignement supérieur au niveau régional</i>
	Étude sur la rationalisation de l'agence (exécutée par le bénéficiaire)	75	6	Agro-industrie
	Projet d'appui à l'élevage et sécurité alimentaire		20	
	CSGC-1 OPD	55		
	Sous-total IDA	150	52	
	Sous-total régional et IDA	209	90	
2014	AAC Performance du secteur public	15	30	<i>GPR Électricité Sénégal-Mauritanie</i>
	Énergie durable pour toutes les AAC (fonds fid.)	7	30	IFC – GPR PIE
	AT Lancement de la CAPSU	30		Système de protection sociale
	Projet Santé	20	20	ECI avec concentration sur l'emploi, l'agro-industrie, le tourisme et la compétitivité
	AT Assurance agricole indicielle financée par fonds fid.	25		Barrières aux échanges intra-régionaux et aux exportations sénégalaises (étude régionale)
	AT Fourniture de services d'eau et d'assainissement par le secteur privé financée par fonds fid.	30		Croissance et développement des exportations
	Croissance du Sénégal et stratégie de développement territorial	25		CSGC-2 OPD
	Sous-total IDA	132	80	AT Performance du secteur public et financements supplémentaires
	Sous-total IDA pour l'exercice 2016	282	132	Volet Interconnectivité du transport régional
2015	EES Accès aux financements pour les PME	15		<i>Pêche régionale</i>
	<i>Liaison ferroviaire Dakar-Bamako</i>	40		
	Développement des compétences Éducation et formation techniques et professionnelles	35		
	Secteur financier et secteur de la justice	30		
	À déterminer		Eau et assainissement (FS)	
	Résilience climatique et gestion des risques de catastrophe (FS)	30		
	À déterminer		CSGC-3 OPD	
	Sous-total IDA	150		
TOTAL (2013-2015)		432	173	
	<i>Les projets en italique sont des projets régionaux</i>			

Annexes

Annexe 1: Tableau de résultat SPN Sénégal

Objectifs stratégiques du pays (SNDES 2013)	Problèmes et obstacles	Résultats de la SPN	Étapes fondamentales	Instruments du programme
Fondation : renforcer le cadre de gestion de la gouvernance et sa solidité				
<p>Améliorer l'efficacité de la gestion des finances publiques</p> <p>Combattre la corruption et le manque de transparence de l'administration publique</p> <p>Renforcer le contrôle et l'évaluation, et les systèmes de statistiques</p>	<p>Mauvais résultats du secteur public en matière de responsabilisation</p> <p>Processus défaillant de planification, d'évaluation et de responsabilisation pour les programmes de développement du secteur public</p> <p>Décalage entre politiques et priorités stratégiques, et élaboration du budget</p>	<p>1. Responsabilisation accrue du secteur public</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Délai de publication du rapport annuel de la cour des comptes après remise au président réduit de 360 jours en 2012 à 8 jours en 2017</i> - <i>Part (en %) des fonctionnaires (ministres) déclarant leur patrimoine passée de 0 à 100 % en 2017</i> - <i>Délai d'adoption et de publication des lois de règlement après un exercice réduit de 18 mois en 2012 à 6 mois en 2017</i> 	<p>Augmentation de la part des agences ayant un contrat-plan de 0 % en 2012 à 50 % d'ici 2017</p> <p>Cinq nouveaux hôpitaux auront signé des contrats-plans d'ici 2017</p> <p>Examen du système informatique de gestion des finances publiques</p> <p>Le cadre S&E est appliqué dans les institutions sectorielles et se trouve au cœur du processus de prise de décision administratif</p> <p>S&E : cadre axé sur les</p>	<p>Financement continu</p> <ul style="list-style-type: none"> • Programme de développement des collectivités territoriales (P084022, exercice 2007) • AT renforcement de la gestion des ressources publiques (P122476, exercice 2011) <p>Financement programmé</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Série OPD GGSC (exercices 2013-2015)</i> • <i>Approche sectorielle programmée ou Programme pour les résultats relatifs aux performances du secteur public (exercices 2014-2015)</i> <p>AAA</p> <ul style="list-style-type: none"> • AAA (programme) du secteur public : Déclaration de patrimoine • AT pour le renforcement de la gestion des finances publiques (exercice 2014)

Objectifs stratégiques du pays (SNDES 2013)	Problèmes et obstacles	Résultats de la SPN	Étapes fondamentales	Instruments du programme
	<p>Communication difficile entre les différents systèmes informatiques de gestion financière</p> <p>Manque de coordination et de capacité dans la gestion du risque de catastrophes</p>	<p>2. Gestion durable des sols et de l'eau</p> <p>- <i>Zone supplémentaire affichant des pratiques de gestion durable des terres et des eaux dans des zones ciblées d'intervention : 7 000 ha d'ici 2017</i></p> <p>3. Amélioration du drainage et de la prévention des inondations dans certaines zones urbaines</p> <p>- <i>Zone supplémentaire</i></p>	<p>résultats opérationnels S&E mis en place au niveau national et pour des secteurs essentiels</p> <p>Adoption d'un cadre d'élaboration du budget axé sur les performances</p> <p>Respect des principes de l'Initiative pour la transparence dans les industries d'extraction (EITI) par le Sénégal certifié en 2015</p> <p>Audits des performances annuelles (y compris contrôles techniques) effectués par les autorités responsables pour au moins 5 organismes publics ayant ouvert leur marché d'ici 2017</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Appui à la planification des politiques de gestion • Documents de politique • Rapport sur la pauvreté et l'égalité entre les sexes • Analyse de l'occupation des espaces • AAA (programme) du secteur public : Planification stratégique et S&E, et gestion des ressources humaines • Renforcement des capacités dans le domaine des statistiques • Poids du secteur public dans la prestation de services éducatifs <p>Analyse de la chaîne de valeur des marchés publics (exercice 2013)</p> <p>Financement continu</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gestion des eaux de pluie et adaptation au changement climatique (P122841, exercice 2012) • Gestion durable des sols

Objectifs stratégiques du pays (SNDES 2013)	Problèmes et obstacles	Résultats de la SPN	Étapes fondamentales	Instruments du programme
<p>Prévenir et réduire le risque de catastrophes graves</p> <p>Prévenir les inondations, assurer la gestion du risque de catastrophes et la gestion durable des sols, et engager l'adaptation au changement climatique</p> <p>Réduire l'impact du changement climatique sur les écosystèmes</p>	<p>Urbanisme qui n'intègre pas la gestion du risque de catastrophes et la question du climat</p> <p>Capacités médiocres de gestion des systèmes de drainage urbains.</p> <p>Forte vulnérabilité des jeunes (des deux sexes) en Casamance</p>	<p><i>protégée contre les inondations récurrentes à Dakar d'ici 2017 : 460 ha d'ici 2017</i></p> <p>4. Moindre vulnérabilité de la population en Casamance</p> <p>- <i>Nouvelles populations en mesure d'obtenir un revenu en Casamance devant atteindre 200 000 individus en 2017</i></p>	<p>Création d'un plan de gestion des zones côtières intégré prenant en compte le changement climatique (en coordination avec l'UE)</p> <p>Création de plans d'urbanisme intégrant les risques d'inondation dans la zone périurbaine de Dakar</p>	<p>(P108184, exercice 2010)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Projet de développement des marchés agricoles et de l'industrie agroalimentaire • <i>Ressource aquifère du bassin du fleuve Sénégal en Afrique de l'Ouest</i> <p>Financement programmé</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pôle de Casamance (exercice 2013) <p>AAA</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Études économiques et sectorielles du changement climatique</i> • <i>Évaluation LGAF</i> • <i>3a-Études économiques et sectorielles de la vulnérabilité des zones côtières au changement climatique</i>

Objectifs stratégiques du pays (SNDES 2013)	Problèmes et obstacles	Résultats de la SPN	Étapes fondamentales	Instruments du programme
			150 000 jeunes des deux sexes ayant reçu une formation professionnelle dans la région de la Casamance	
I. Accélérer la croissance et l'emploi				
Améliorer le climat d'investissement et l'accès des PME aux services financiers et non financiers	Climat d'affaires défavorable (le Sénégal est classé 154 ^e sur 183 pays)	<p>5. Meilleur climat d'investissement pour le secteur privé</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réduction des délais de traitement des dossiers au tribunal régional de 1^{ère} instance de Dakar de 185 jours en 2012 à 140 jours d'ici 2017 - Réduction des délais d'obtention des permis de construire de 210 jours en 2012 à 170 jours d'ici 2017 	<p>Mise en place de systèmes de délivrance de permis de construire et d'enregistrement de biens immobiliers, et de processus pour le paiement des impôts et taxes</p> <p>Réforme des actes uniformes de l'OHADA relatifs au droit des sociétés commerciales et aux faillites</p>	<p>Financement continu</p> <ul style="list-style-type: none"> • Projet de saine gestion économique (exercice 2010) • SFI-OHADA UA 2 • SFI – SMS Afrique • SFI-GTFP Ecobank Sénégal (27515) • SFI – St Louis Finances et AT Fides Sénégal • SFI-MC Sénégal et AT MC Sénégal <p>Financement programmé</p> <ul style="list-style-type: none"> • Série OPD GGSC (exercices 2013-2015) • Projet relatif au climat d'investissement de la SFI (exercice 2013-2016)
	Accès difficile au financement pour les	<p>6. Accès amélioré au financement pour les micro, petites et moyennes entreprises</p>		

Objectifs stratégiques du pays (SNDES 2013)	Problèmes et obstacles	Résultats de la SPN	Étapes fondamentales	Instruments du programme
	<p>MPME</p> <p>Faibles niveaux d'investissement privé dans les secteurs productifs</p>	<p>- <i>Élargissement de l'accès au crédit pour atteindre au moins 50 000 MSME d'ici 2017</i></p>	<p>Création d'un registre d'évaluation du crédit pour l'ensemble de l'UEMOA</p> <p>Formation assurée auprès d'au moins 300 PME ciblées (SMS Afrique) d'ici 2017</p>	<ul style="list-style-type: none"> • SFI-Programme de registre d'évaluation du crédit pour l'Afrique subsaharienne (577627) • Projet de développement axé sur la croissance et les exportations (exercice 14) <p>AAA :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Examen du secteur minier et CD (AT) • Études économiques et sectorielles relatives à l'accès de PME au financement • Développement du secteur financier ESW • ICT pour transformer l'AT du Sénégal • Barrières au commerce infrarégional et aux exportations sénégalaises • Évaluation du climat de l'investissement

Objectifs stratégiques du pays (SNDES 2013)	Problèmes et obstacles	Résultats de la SPN	Étapes fondamentales	Instruments du programme
<p>Augmenter la production agricole, notamment par le biais de gains de productivité</p> <p>Développer les marchés pour les produits horticoles et agricoles</p>	<p>Accès limité aux technologies et aux équipements qui remplacent la main-d'œuvre</p> <p>Accès limité aux marchés financiers (crédit et assurance) et aux débouchés</p> <p>Infrastructures de production défaillantes (entrepôts, routes et irrigation)</p> <p>Dépendance élevée vis-à-vis de l'agriculture pluviale</p> <p>Risque élevé de dégradation des terres sous l'effet de la salinisation et de l'érosion produite par le vent</p>	<p>7. Productivité et commercialisation renforcées pour les produits agricoles</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>La production moyenne des principales céréales sera passée de 1,5 t/ha en 2012 à 3 t/ha d'ici 2017 pour le millet et le sorgho, et de 2 t/ha à 4 t/ha pour le maïs.</i> - <i>Les exportations de produits horticoles (fruits et légumes) auront augmenté de 24 000 t en 2012 à 40 000 t d'ici 2017.</i> - <i>Nombre de bénéficiaires du progrès technologique (dont 40 % de femmes)</i> <ul style="list-style-type: none"> o <i>Référence (2013) : 80, 000</i> o <i>Objectif (2017) : 700, 000</i> 	<p>Les surfaces exploitées à l'aide de nouvelles technologies seront passées de 40 000 ha en 2013 à 500 000 ha d'ici 2017.</p> <p>Mise en place d'un centre d'excellence en recherche agricole régionale</p> <p>Assurance basée sur un indice contre les catastrophes naturelles et les risques climatiques proposée à 66 000 agriculteurs (GIIF) d'ici 2017</p> <p>Accès amélioré au marché pour 1 000 PME/agriculteurs (Patisen) d'ici 2017</p> <p>Remise en état de 7 400 ha</p>	<p>Financement continu</p> <ul style="list-style-type: none"> • Projet de développement des marchés agricoles et de l'industrie agroalimentaire (exercice 2006) • Productivité agricole en Afrique de l'Ouest (exercice 2012) • Développement des ressources hydriques à usages multiples du bassin du fleuve Sénégal d'Afrique de l'Ouest I (exercice 2006) • SFI-Programme mondial du mécanisme d'assurance basée sur un indice/Garantie PlaNet • SFI-Patisen <p>Financement programmé</p> <ul style="list-style-type: none"> • Projet d'industrie agroalimentaire du Sénégal (exercice 2013) • Série OPD GGSC (exercices 2013-2015) • SFI-Programme mondial de crédit-stockage (GWFP) BICI (32394)

Objectifs stratégiques du pays (SNDES 2013)	Problèmes et obstacles	Résultats de la SPN	Étapes fondamentales	Instruments du programme
	Manque de capacité et d'efficacité dans la mise en œuvre de meilleures technologies		de surfaces irriguées dans la vallée du fleuve Sénégal et de 465 ha dans le bassin de l'Anambé	AAA : <ul style="list-style-type: none"> • AT assurance agricole basée sur un indice (exercice 2014) • ICA dans le cadre d'études économiques et sectorielles du commerce et de l'agriculture axées sur l'emploi, industrie agroalimentaire, le tourisme et l'investissement
Assurer une gestion durable des ressources de pêche	L'incertitude quant aux stocks de poissons découlant de l'accès illimité constitue le principal obstacle aux investissements dans le secteur et à la création de davantage de valeur ajoutée dans la chaîne de valeur	8. Meilleure gestion durable des ressources de pêche <ul style="list-style-type: none"> - <i>Part (en %) de petits chalutiers immatriculés provenant de la région côtière bénéficiant de droits sous forme de permis à long terme transmissibles</i> <i>Référence (2010) : 0 %</i> <i>Objectif (2017) : 70 %</i>	Gel effectif des flottes de pêche artisanale et industrielle avant la fin de 2013 Appui aux associations privées d'utilisateurs sur 12 sites du littoral pour la gestion de zones de pêche spécifiques d'ici 2017	Financement continu <ul style="list-style-type: none"> • Programme régional des établissements piscicoles en Afrique de l'Ouest PPE-A1 (exercice 2010) • SFI-Programme mondial du mécanisme d'assurance basée sur un indice/Garantie PlaNet Financement programmé <ul style="list-style-type: none"> • SFI-Programme mondial de crédit-stockage (GWFP) BICIS • Programme régional des établissements piscicoles en Afrique de l'Ouest PPE-A2 AAA :

Objectifs stratégiques du pays (SNDES 2013)	Problèmes et obstacles	Résultats de la SPN	Étapes fondamentales	Instruments du programme
				<ul style="list-style-type: none"> • AT assurance agricole basée sur un indice (exercice 2014) • ICA dans le cadre d'études économiques et sectorielles du commerce et de l'agriculture axées sur l'emploi, industrie agroalimentaire, le tourisme et l'investissement
Faciliter l'accès aux services d'électricité	<p>Manque de fiabilité des services d'électricité</p> <p>Faibles capacités de production et niveau insuffisant d'accès à l'électricité</p> <p>Coût élevé de l'électricité qui rend nécessaire des subventions très lourdes du point de vue budgétaire</p>	<p>9. A. Disponibilité et tarification plus favorables de l'électricité</p> <p>- <i>Réduction du coût de l'énergie produite de 88 FCFA/kWh en 2011 à 75 FCFA/kWh d'ici 2017</i></p>	<p>Étude de faisabilité de la production de gaz naturel liquéfié terminée</p> <p>Production additionnelle de 85 MW d'énergie (PPP du WAAP et de Tobène)</p> <p>80 MW importés de Mauritanie</p> <p>Plan d'action élaboré pour l'énergie provenant de sources renouvelables</p>	<p>Financement continu</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gestion de l'énergie PROGEDE II (exercice 2010) • Projet hydroélectrique de Félou de l'OMVS dans le cadre du pool énergétique de l'Afrique de l'Ouest (exercice 2006) • Appui au secteur électrique (exercice 2013) • Programme Éclairer l'Afrique <p>Financement programmé</p> <ul style="list-style-type: none"> • Système électrique Sénégal-Mauritanie de l'Afrique de l'Ouest (exercice 2014) • IDA/SFI-Tobène producteur d'électricité indépendant/garantie partielle du risque (exercice 2014)

Objectifs stratégiques du pays (SNDES 2013)	Problèmes et obstacles	Résultats de la SPN	Étapes fondamentales	Instruments du programme
Améliorer l'accès à l'électricité en zone rurale	Accès très limité à l'électricité parmi les foyers en zone rurale (27 % en 2012)	<p>9 B. Accès amélioré à l'électricité en zone rurale</p> <p><i>Nouvelles populations disposant de l'électricité dans certaines zones d'intervention devant atteindre 250 000 individus d'ici 2017</i></p>	Objectif final de 146 000 individus d'ici 2015 grâce au contrat signé avec les concessionnaires pour le projet en cours (participation d'autres bailleurs de fonds)	<p>Financement continu</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gestion de l'énergie PROGEDE II (P120629, exercice 2010) • Projet hydroélectrique de Félou de l'OMVS dans le cadre du pool énergétique de l'Afrique de l'Ouest (P094916, exercice 2006) • Appui au secteur électrique (P125565, exercice 2013) • Initiative Production durable d'énergie pour tous <p>Financement programmé</p> <ul style="list-style-type: none"> • Système électrique Sénégal-Mauritanie de l'Afrique de l'Ouest (exercice 2014) • IDA/SFI-Tobène producteur d'électricité indépendant/garantie partielle du risque (exercice 2014)
Développer les infrastructures de transport routier, ferroviaire, aérien et maritime dans les zones de production	Réseaux nationaux de transport limités	<p>10. Mobilité améliorée dans les zones urbaines et interurbaines ciblées</p> <p>- <i>Réduction du temps de transport sur certains trajets :</i> (i) <i>De 3,5 h en 2012 à 2,5 h d'ici</i></p>	Construction de 60 km de	<p>Financement continu</p> <ul style="list-style-type: none"> • Autoroute à péage Dakar-Diamniadio (exercice 2009) et SFI-SENAC • Transport et mobilité urbaine (exercice 2010) • Programme de développement des collectivités territoriales (exercice 2006) • Transport aérien de l'Afrique de

Objectifs stratégiques du pays (SNDES 2013)	Problèmes et obstacles	Résultats de la SPN	Étapes fondamentales	Instruments du programme
	<p>Répartition géographique déséquilibrée des routes entre les districts</p> <p>Mobilité réduite dans le Grand Dakar</p>	<p><i>2017 dans la zone des Grandes Niayes</i></p> <p><i>(ii) De 1,5 h en 2012 à ½ h d'ici 2017 entre Dakar et Diannidio</i></p>	<p>routes urbaines/interurbaines</p> <p>Remise en état de 80 km de routes urbaines/interurbaines</p> <p>Remise en état de 714 km de voies de chemin de fer</p>	<p>l'Ouest II (exercice 2009)</p> <p>Financement programmé</p> <ul style="list-style-type: none"> • Remise en état du couloir ferroviaire Dakar-Bamako (exercice 2014) <p>AAA</p> <ul style="list-style-type: none"> • Politique de soutien au commerce infrarégional et aux exportations sénégalaises

Objectifs stratégiques du pays (SNDES 2013)	Problèmes et obstacles	Résultats de la SPN	Étapes fondamentales	Instruments du programme
<p>Élargir l'accès aux formations professionnelles</p> <p>et encourager le rapprochement avec le marché de l'emploi</p>	<p>Un nombre important d'entreprises indique que le manque de main-d'œuvre compétente constitue un frein à leur développement</p> <p>Seulement 15,5 % de la tranche d'âge de 15 à 59 ans ont reçu une formation technique ou professionnelle</p> <p>Des statistiques récentes sur les inscriptions universitaires et les possibilités d'emploi montrent que les formations dispensées par les universités publiques offrent de moins en moins les compétences les plus demandées.</p>	<p>11. Compétences renforcées de la main-d'œuvre</p> <p>- <i>L'inscription à des formations professionnelles et techniques sera passée de 17 % en 2012 à 30 % d'ici 2017 (ventilation par sexe)</i></p>	<p>6 000 travailleurs de niveau intermédiaire formés</p> <p>10 000 bénéficiaires de l'EFTP dans certains secteurs</p> <p>5 établissements d'EFTP dotés d'un financement en PPP</p>	<p>Financement continu</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fonds catalytique FTI Éducation pour tous (P116783, exercice 2010) • Amélioration de la qualité de l'enseignement supérieur (P123673, exercice 2011) <p>Financement programmé</p> <ul style="list-style-type: none"> • Série OPD GGSC (exercices 2013-2015) • Enseignement élémentaire de qualité (exercice 2013, IDA et Partenariat mondial pour l'éducation) • Développement des compétences en faveur de la création d'emplois (exercice 2014) • Initiative en faveur de la qualité de l'enseignement du Partenariat mondial pour l'éducation (exercice 2014) • Fonds d'affectation spéciale pour le renforcement des capacités du ministère de l'Éducation (exercice 2013) <p>AAA</p> <ul style="list-style-type: none"> • Étude multisectorielle des marchés de l'emploi et du capital humain (y compris emploi des jeunes de

Objectifs stratégiques du pays (SNDES 2013)	Problèmes et obstacles	Résultats de la SPN	Étapes fondamentales	Instruments du programme
				Casamance) <ul style="list-style-type: none"> • Informations récentes PER enseignement • Réseau infrarégional pour une gestion du secteur éducatif axée sur les résultats
II. Amélioration de la prestation de service				
Améliorer les résultats obtenus en matière d'enseignement et de formation Passage d'un taux de réussite de 75 % en 2012 à 90 % d'ici 2017 dans	Faible taux de réussite dans l'enseignement primaire Faible efficacité interne des universités : 5 années nécessaires à	12. Équité et qualité renforcées dans le domaine de l'enseignement <ul style="list-style-type: none"> - <i>Le taux de réussite au premier degré pour certaines universités sera passé de 50 % en 2012 à 70 % d'ici 2017 (ventilation par sexe).</i> - <i>Le taux de réussite (en %) des étudiants de 2e degré à des</i> 	Contrats-plans signés avec au moins 5 universités Contrats-plans signés avec	Financement continu <ul style="list-style-type: none"> • Série OPD GGSC (exercices 2013-2015) • Amélioration de la qualité de l'enseignement supérieur (P123673, exercice 2011)

Objectifs stratégiques du pays (SNDES 2013)	Problèmes et obstacles	Résultats de la SPN	Étapes fondamentales	Instruments du programme
l'enseignement primaire	<p>l'obtention d'un diplôme sanctionnant 3 ans d'études</p> <p>Faible niveau des résultats en matière de formation</p> <p>Système éducatif faisant la part belle à la littérature et aux arts par rapport aux disciplines scientifiques</p> <p>Aucune responsabilisation quant aux résultats</p>	<p><i>examens standardisés de mathématiques et de lecture sera passé de 54 % en 2012 à 65 % d'ici 2017 (ventilation par sexe).</i></p>	<p>tous les secteurs scolaires</p> <p>Transition des disciplines artistiques aux mathématiques et aux sciences dès l'enseignement secondaire</p> <p>Réforme du programme de l'enseignement secondaire</p>	<p>Financement programmé</p> <ul style="list-style-type: none"> • Enseignement élémentaire de qualité (exercice 2013, IDA et Partenariat mondial pour l'éducation) • Fonds d'affectation spéciale pour le renforcement des capacités institutionnelles du ministère de l'Éducation (exercice 2013) <p>AAA</p> <ul style="list-style-type: none"> • Poids du secteur public dans la prestation de services éducatifs • Informations récentes PER enseignement Réseau infrarégional de l'Afrique de l'Ouest pour une gestion du secteur éducatif axée sur les résultats
<p>Améliorer la prestation des services de santé</p> <p>Améliorer les services de maternité et de soins</p>	<p>Accès restreint aux soins de santé : seulement 30 % des femmes les plus pauvres reçoivent des soins lors des accouchements</p>	<p>- 13. Amélioration des prestations de soins de santé <i>Hausse de la part des accouchements assistés par des professionnels compétents de 65 % en 2012 à 75 % en 2017</i></p> <p>- <i>Hausse de la part des enfants</i></p>	<p>Le nombre de centres médicaux exécutant un contrat de financement axé sur les résultats sera passé</p>	<p>Financement continu</p> <ul style="list-style-type: none"> • Programme d'amélioration de la nutrition II (exercice 2007) et FC (exercice 12)

Objectifs stratégiques du pays (SNDES 2013)	Problèmes et obstacles	Résultats de la SPN	Étapes fondamentales	Instruments du programme
secteur informel et aux groupes vulnérables	<p>chocs sont coûteuses et mal ciblées.</p> <p>Les programmes de protection sociale relèvent de la compétence de plusieurs ministères. Les méthodologies de ciblage et les systèmes de désignation des bénéficiaires varient.</p>		<p>« Caisse autonome pour la protection sociale »</p> <p>Outils et processus du programme créés et testés (il s'agit notamment des procédures d'enregistrement des pièces d'identité, de paiement en faveur des bénéficiaires et du système de contrôle et d'évaluation)</p>	<p>Financement programmé</p> <ul style="list-style-type: none"> Mise en place de programmes de protection sociale (exercice 2014) <p>AAA</p> <ul style="list-style-type: none"> AT pour l'évaluation de la protection sociale (exercice 2013) AT de mise en place de CUPSU (exercices 2013/2014)
Améliorer l'accès à l'eau potable et aux services d'assainissement en zones rurales et urbaines	<p>Le taux d'accès global à l'eau potable (79 %) est supérieur à celui de la plupart des pays d'Afrique subsaharienne, mais reste insuffisant ; en outre, il varie considérablement d'une région à l'autre.</p> <p>Près de 25 % des foyers ruraux ne disposent d'aucun</p>	<p>15. Accès élargi aux services d'eau potable et d'assainissement en zones rurales et urbaines</p> <ul style="list-style-type: none"> <i>Nouvelles populations disposant d'un réseau de distribution d'eau dans certaines zones d'intervention : 320 000 personnes en zone rurale et 690 000 personnes en zone urbaine d'ici 2017</i> 	<p>Un nouveau cadre institutionnel maintenant l'option PP pour le sous-secteur de l'eau en milieu urbain est défini.</p> <p>Au moins 100 associations d'usagers des services de distribution d'eau ont été</p>	<p>Financement continu</p> <ul style="list-style-type: none"> Projet de distribution d'eau et d'assainissement du millénaire (P109986, exercice 2010) <p>Financement programmé</p> <ul style="list-style-type: none"> Projet de distribution d'eau et d'assainissement (exercice 2015) <p>AAA</p>

Objectifs stratégiques du pays (SNDES 2013)	Problèmes et obstacles	Résultats de la SPN	Étapes fondamentales	Instruments du programme
	<p>accès</p> <p>« raisonnable » à l'eau potable.</p> <p>Le taux d'accès global à des services d'assainissement adéquats est estimé à 64 % en zone urbaine et seulement 28 % en zone rurale (latrines de meilleure qualité).</p>	<p>- <i>Nouvelles populations disposant de services d'assainissement dans certaines zones d'intervention :</i></p> <p><i>275 000 personnes en zone rurale et 690 000 personnes en zone urbaine d'ici 2017</i></p>	<p>créées dans des zones d'intervention.</p> <p>Élaboration du plan-cadre de drainage de Dakar</p>	<ul style="list-style-type: none"> • <i>AT du secteur privé dans le domaine de la distribution d'eau et de l'assainissement (exercice 2014)</i>

Annexe 2. Rapport d'achèvement de la SPP

REPUBLIQUE DU SENEGAL

RAPPORT D'ACHEVEMENT DE LA STRATEGIE D'AIDE-PAYS 2007-2010

Résumé

1. Le présent rapport d'achèvement évalue la performance du programme ainsi que celle de la Banque au niveau de la stratégie d'aide-pays 2007-2010 pour le Sénégal telle qu'examinée par le Conseil d'administration le 20 juin 2007 (Rapport n° 36608-SN). Cette évaluation couvre la période allant jusqu'au 31 décembre 2010 et porte parfois sur des périodes ultérieures à l'année 2010 car la préparation de la SPP suivante avait été reportée en raison de retards au niveau de la finalisation du DSRP III et des élections présidentielles sénégalaises de mars 2012. La plupart des années couvertes par l'évaluation ont été riches en défis pour le Sénégal qui a dû faire face à plusieurs chocs externes et à des risques importants qu'il était difficile de prévoir.

2. La performance économique du pays a lourdement pâti des récents chocs externes et de la faiblesse de la gouvernance. Les systèmes de responsabilisation publique et de transparence, plutôt solides jusque-là, se sont affaiblis entre 2006 et 2011 et l'indice de perception de la corruption pour le Sénégal, tel qu'établi par Transparency International, est passé de 3,6 en 2007 à 2,9 en 2011. Ceci a compromis l'atteinte des objectifs du DRSP auxquels la stratégie d'aide-pays (SAP) devait contribuer. Le Sénégal n'a pas connu la croissance rapide qu'ont enregistrée les autres pays d'Afrique sub-saharienne au cours de la dernière décennie. La croissance sénégalaise n'a en effet pas dépassé 4 % entre 2000 et 2010 (loin des 7 % prévus dans le DSRP), contre 6 % pour le reste de l'Afrique sub-saharienne. Il n'y a pas eu non plus de diminution significative de la pauvreté entre 2006 et 2011 et les progrès au niveau des ODM, bien qu'encourageants, restent en-deçà des prévisions de départ.

3. Certes 15 des 26 résultats visés dans le cadre de la SAP ont été atteints. Toutefois, le nombre de ceux qui n'ont été que partiellement ou pas du tout atteints vaut au programme l'appréciation « *modérément insatisfaisant* » pour ce qui est des résultats. La performance de la Banque a, en revanche, été jugée « *satisfaisante* » tant au niveau de la conception que de l'exécution du programme. La Banque s'est montrée réactive et a fait preuve de flexibilité en ajustant le programme en fonction de l'évolution de la situation et des priorités du pays. Ainsi, le CSRPC et les autres opérations approuvées au cours de la période 2008-2009 ont permis au pays de limiter les risques résultant des chocs successifs.

4. En termes de leçons à tirer, la SAP a mis en exergue l'importance de l'impact d'un engagement à long terme de la part de la Banque dans des domaines précis, la nécessité de faire preuve de plus de réalisme dans la conception des opérations, et la nécessité de procéder à des ajustements lors de l'exécution des programmes, en particulier dans les domaines où les réformes sont difficiles et où les aspects de

gouvernance jouent un rôle critique. De plus, l'efficacité d'un appui budgétaire bien ciblé et associé à une analyse solide a été confirmée. Par ailleurs, l'impact des OPD multisectorielles s'est avéré plus important lorsque ces opérations étaient menées en synergie avec d'autres interventions sectorielles.

5. Le Sénégal risque de voir sa croissance stagner. Une croissance élevée (de 7 % et plus) serait nécessaire pour atteindre les ODM et réduire la pauvreté. Une telle croissance suppose une contribution du secteur privé nettement supérieure au niveau actuel ainsi que des changements économiques durables. Dans le cadre de la prochaine SAP, la Banque devrait se fixer comme principe de contenir ses interventions aux domaines où elle jouit d'une longue expérience, où il existe un potentiel de changement et où ses interventions sont susceptibles d'avoir un effet d'entraînement et donc de générer des transformations plus profondes.

Contexte et objectifs de la SAP

6. Alors que la SAP 2007-2010 était en cours de préparation, le gouvernement avait adopté le DSRP II pour la période 2006-2010. Ce DSRP s'articulait autour de quatre piliers⁹ : a) la création de richesses, b) l'accès aux services sociaux de base, c) la protection des populations vulnérables, et d) l'amélioration de la transparence et des processus participatifs. Les autorités sénégalaises avaient placé la stratégie de croissance accélérée (SCA), alors nouvellement adoptée, au centre du pilier 1. Cette SCA privilégiait une croissance tirée par le secteur privé ainsi qu'un développement et une diversification des exportations. L'idée était qu'une mise en œuvre rapide de la SCA allait permettre de porter le taux de croissance économique autour de 7 à 8 %, ce qui aurait représenté une nette progression par rapport aux taux moyens de 4 à 5 % enregistrés entre 1994 et 2005. Les autorités sénégalaises et le Groupe de la Banque mondiale étaient d'accord sur les objectifs globaux à atteindre dans les années suivantes. La nouvelle SAP allait donc dans la même direction que le DSRP II, l'objectif final étant d'atteindre les ODM. Elle était le fruit de tout un processus de consultation au sein du Groupe de la Banque mondiale et au Sénégal. Par ailleurs, elle reconnaissait l'importance de la dimension régionale dans le développement du Sénégal ainsi que la nécessité de veiller à l'égalité des sexes et de renforcer les capacités locales.

7. Les activités proposées dans le cadre de la SAP 2007-2010 s'articulaient autour d'un filtre transversal de gouvernance et des trois piliers suivants : a) stimuler la croissance économique en soutenant le développement du secteur privé, b) renforcer le développement humain par le biais de services sociaux plus efficaces, notamment pour les groupes les plus vulnérables, et c) améliorer les synergies rurales et urbaines. La transparence devait être un élément à intégrer dans tous les programmes et projets soutenus par la SAP, l'objectif étant d'améliorer la gouvernance publique et privée. À travers ses interventions, la Banque visait les résultats suivants :

⁹Les trois premiers piliers figuraient déjà dans le premier DSRP (2003-2005). Le dernier était, en revanche, une nouvelle priorité pour les autorités.

- **Pilier I** : Porter la croissance annuelle du PIB à un niveau supérieur à la moyenne historique ; il s'agissait d'une des conditions indispensables pour atteindre les ODM. L'appui du Groupe de la Banque mondiale visait : a) la création d'un climat d'investissement compétitif, b) la mise en place et la maintenance des infrastructures de base nécessaires à la croissance, c) la facilitation de l'accès aux ressources financières pour les PME, d) le développement d'un secteur agricole moderne et diversifié, e) la promotion du développement et de la gestion durable des ressources naturelles, et f) le développement d'une main d'œuvre qualifiée ainsi que le renforcement de l'emploi des technologies¹⁰.
- **Pilier II** : Développement humain et croissance partagée. L'amélioration de l'accès aux services sociaux et la création d'opportunités pour les populations pauvres et vulnérables étaient les objectifs premiers du DSRP pour le Sénégal. L'appui du Groupe de la Banque mondiale visait à : a) améliorer l'accès à l'éducation de base et la qualité de cette dernière, b) améliorer la fourniture des prestations de santé pour les femmes et les enfants, et c) renforcer la protection des groupes vulnérables ciblés.
- **Pilier III** : Synergies rurales et urbaines. L'urbanisation rapide que connaît le Sénégal représente un défi majeur et les autorités doivent trouver un juste équilibre entre le développement rural et le développement urbain. L'appui du Groupe de la Banque mondiale visait à : a) équilibrer la fourniture d'infrastructures entre les zones rurales et les zones urbaines, b) réduire la vulnérabilité des immigrés et des émigrés, et c) améliorer la qualité de vie de la population grâce à une meilleure gestion des ressources naturelles et à un meilleur accès à l'eau et à l'assainissement.

8. Le filtre de gouvernance de la SAP allait dans le même sens que le pilier IV du DSRP II, lequel concernait la transparence et les processus participatifs. L'objectif était de renforcer l'efficacité des dépenses publiques (par le biais de procédures et de contrôles budgétaires efficaces) et de promouvoir le développement du secteur privé (en réduisant les distorsions et en permettant un meilleur accès à la justice). L'appui proposé par le Groupe de la Banque mondiale consistait à : a) renforcer la transparence et l'efficacité au niveau de l'utilisation des ressources publiques, b) améliorer la responsabilisation dans le secteur public par le biais d'une décentralisation, d'un renforcement des institutions et d'une meilleure information, et c) renforcer et moderniser le système judiciaire et les mécanismes de gouvernance privée.

9. La SAP 2007-2010 avait été fortement influencée par la SAP 2003, laquelle s'articulait autour de trois piliers centraux avec un accent particulier sur un certain nombre de domaines qui ont été repris et/ou mis en exergue dans la SAP suivante : a) la création de richesses, b) le renforcement des capacités et la promotion des services sociaux de base, et c) l'amélioration des conditions de vie des populations vulnérables. Plusieurs activités correspondantes, débutées avant l'adoption de la SAP 2007-2010 (16 opérations¹¹), ont été poursuivies. Il s'agissait d'une OPD (Crédit d'ajustement du secteur

¹⁰Ce sixième résultat a été écarté dans le rapport d'avancement de la SAP (Rapport 48600-SNCFT, 28 mai 2009).

¹¹ Il y avait également deux PPA régionaux, le Programme de productivité agricole en Afrique de l'Ouest et le PPA pour la centrale hydroélectrique de Felou.

privé), de cinq PPA et d'autres projets d'investissement. Après les deux premiers CSRPC approuvés en 2004 et en 2006, le CSRPC III, le dernier de cette première série de CSRPC pour le Sénégal, a été approuvé en juin 2007 en même temps que la SAP.

10. Grâce à une combinaison d'instruments financiers et à un programme ciblé d'activités d'analyse et de conseil (AAC), la SAP s'inscrivait dans la lignée des programmes de réforme en cours tout en introduisant progressivement une approche plus programmatique. Elle reposait aussi sur une certaine sélectivité, laissant de côté certains domaines clés du DSRP comme l'appui au secteur de l'élevage, au secteur bancaire et aux télécommunications, qui avaient de fortes chances de bénéficier du soutien d'autres bailleurs de fonds. Des partenariats actifs avec le secteur privé et d'autres donateurs avaient été prévus, notamment pour le secteur de l'eau et les routes. Concernant les autres secteurs, l'accent avait été mis sur la recherche de complémentarités au niveau des instruments de prêt¹². La SAP visait à optimiser l'impact de l'appui du Groupe de la Banque mondiale en : a) recourant à plusieurs instruments financiers comme l'appui budgétaire, les projets d'investissement individuels et les initiatives de développement communautaires, b) maximisant les synergies au sein du Groupe de la Banque mondiale, et c) mobilisant des ressources financières (au-delà de l'allocation-pays) grâce à des partenariats et à la coordination des donateurs. Le recours à des mécanismes diversifiés pour mettre en œuvre le programme d'aide s'inscrivait dans le cadre de l'objectif de renforcement de la responsabilité mutuelle, d'alignement des procédures de décaissement avec les systèmes nationaux et d'amélioration des externalités transsectorielles dans des domaines comme les réformes budgétaires et financières, la décentralisation et la protection des populations vulnérables.

11. La **SAP était soutenue par un solide programme d'AAC**. Seize études économiques sectorielles (EES) et deux activités d'assistance technique ont été réalisées. Ont notamment été préparés un mémorandum économique sur le pays, une évaluation de la pauvreté, une revue multisectorielle des dépenses publiques et une évaluation environnementale du pays. Trois études moins importantes, prévues dans les dernières années de la SAP, ont finalement été abandonnées, mais elles ont été remplacées par trois autres. Le calendrier initial s'est révélé trop ambitieux, plusieurs activités ayant été réalisées avec une année de retard par rapport aux prévisions.

12. La SAP proposait un programme de prêt basé sur une enveloppe totale de ressources de l'IDA de 420 millions de dollars sur quatre ans (soit une moyenne annuelle de 105 millions de dollars). L'aide du Groupe de la Banque mondiale se répartissait entre les trois piliers et le filtre de gouvernance. Pour ce qui est de l'aide consacrée aux trois piliers, le pilier I et le pilier III ont reçu une part pratiquement égale, de respectivement 44 % et 40 % du prêt total, tandis que le pilier II s'est vu octroyer 16 % du prêt. Avec le lancement de la deuxième série de CSRPC en 2009 et 2010, il était prévu que le CSRPC devienne le principal instrument d'appui du Groupe de la Banque mondiale au développement humain au Sénégal (y compris pour la protection des populations vulnérables). Parallèlement, la Banque devait adopter une approche de développement

¹² Par exemple, la Banque fournit un appui budgétaire dans le secteur de la santé tandis que d'autres bailleurs financent des projets d'investissement

communautaire pour renforcer l'autonomie des communautés locales et des bénéficiaires finaux, et soutenir le processus de décentralisation. Il avait également été prévu d'intensifier les efforts pour mobiliser des financements supplémentaires pour les EES par le biais de fonds fiduciaires, et de renforcer la collaboration avec d'autres bailleurs. Par exemple, le programme d'examen des dépenses publiques et d'évaluation de la responsabilité financière (PEFA) devait être mené en collaboration avec les bailleurs participant à l'appui budgétaire.

13. Le cadre axé sur les résultats de la SAP comprenait 26 résultats principaux en ligne avec les objectifs du DSRP et les ODM. La performance globale du Groupe de la Banque mondiale devait être mesurée par la contribution de la SAP aux objectifs nationaux de premier ordre, à savoir : a) une augmentation de la croissance du PIB qui devait atteindre 7 % environ, b) la réduction de la pauvreté, notamment en milieu rural, conformément aux ODM, et c) la création d'emplois et l'amélioration de la qualité des emplois de manière à diminuer de moitié le chômage et le sous-emploi. Le rapport relatif à la SAP recensait un certain nombre de risques dont la vulnérabilité aux chocs internes et externes. Il soulignait particulièrement les risques de stagnation de la croissance et de vulnérabilité aux catastrophes naturelles et aux chocs externes.

Développements et ajustements au cours de la mise en œuvre de la SAP

14. La mise en œuvre de la SAP avait à peine commencé que le Sénégal était frappé par une série de chocs de grande ampleur qu'il était difficile de prévoir et qui ont lourdement pesé sur la performance économique et budgétaire. Il y eut d'abord l'envolée des prix du pétrole et des produits alimentaires qui a commencé à plomber l'économie en 2007. L'aggravation des problèmes¹³ de la compagnie nationale d'électricité, la SENELEC, qui s'est accompagnée d'une hausse des coûts et de pannes de courant, a également pesé sur l'activité. La faible pluviométrie qui a caractérisé l'année 2007 a entraîné une baisse de la production agricole qui est venue aggraver l'impact de la hausse des prix des produits alimentaires. Ensuite, avec la récession mondiale qui a débuté en 2008, la croissance du PIB a diminué, la performance budgétaire a été particulièrement faible et les dérapages budgétaires ont abouti à une forte accumulation d'impayés de la part de l'État aux fournisseurs domestiques. La construction et l'activité commerciale ont fortement ralenti suite aux importants retards de paiement et à l'impact négatif de la hausse des prix du pétrole et des produits alimentaires sur la production nationale.

15. En 2009, le Sénégal a encore subi les effets de la crise mondiale qui a touché le pays à travers les exportations, les transferts des migrants, le tourisme et les investissements directs étrangers. Alors même que les recettes budgétaires s'annonçaient inférieures aux prévisions, les autorités ont préféré maintenir les dépenses et creuser le déficit pour éviter toute contraction à un moment où l'économie ne pouvait guère se le permettre et où les objectifs de développement étaient les plus vulnérables. Un budget rectificatif a été préparé. En plus d'un appui non négligeable de la part des donateurs, les autorités sénégalaises ont réussi à mobiliser des financements supplémentaires à court

¹³ L'augmentation des prix du pétrole et le fait que cette hausse n'a été que partiellement répercutée sur les prix de détail de l'électricité (par décision politique) a aggravé la situation de la SENELEC.

terme auprès des banques nationales. La réaction rapide et précoce des pouvoirs publics pour mettre en œuvre un plan de règlement des arriérés a été un élément clé de la politique de réponse à la crise. De plus, avec l'accélération de la réforme de la gestion des dépenses publiques, les autorités ont mis en place toute une série de mesures pour rétablir la discipline budgétaire et éviter la récurrence des dérapages budgétaires. Le CSRPC IV initialement prévu a été remplacé par une OPD unique, le Crédit d'appui aux finances publiques (CAFP), préparé rapidement et approuvé en juin 2009. Cette OPD visait à répondre aux besoins de financements supplémentaires du Sénégal et à soutenir les nouvelles mesures en mettant particulièrement l'accent sur les problèmes budgétaires.

16. La succession de chocs a eu un impact important sur la croissance du PIB. Comme le montre l'annexe 1, au cours de la période couverte par la SAP, après avoir fortement reculé pour revenir à 2,4 % en 2006, la croissance du PIB réel s'est établie à 3,4 % en moyenne, soit nettement moins que la moyenne de 5 % observée lors de la période 1994-2005. La croissance n'a commencé à se redresser qu'à partir de 2010 où elle était estimée à 4,2 %. Ces taux paraissent bien décevants lorsqu'on les compare aux prévisions du DSRP II. La croissance annuelle de la population s'étant maintenue à environ 2,5 %, la croissance du PIB par habitant a stagné comme le montre l'enquête sur la pauvreté menée en 2011. Le taux de pauvreté s'est établi à 46,7 % en 2011, contre 48,5 % en 2005.

17. Sur le plan politique, bien que la stabilité ait globalement régné au cours de la période de mise en œuvre de la SAP avec la reconduite au pouvoir du président Wade aux élections de 2007, la situation s'est compliquée lorsque la coalition a perdu la mairie de Dakar et d'autres villes importantes à l'issue des élections de mars 2009. Certaines politiques et réformes qui ne faisaient pas l'unanimité ont été entravées après la victoire relative de l'opposition. Dans certains secteurs, les changements de ministres ont été rapides, mais ce ne fut pas le cas dans les ministères clés comme le ministère de l'Économie et des Finances. Les frustrations liées aux attentes déçues, à l'augmentation des prix des produits alimentaires et de l'électricité, aux pannes de courant et au chômage élevé ont provoqué des troubles, la population demandant aux autorités de prendre des mesures pour éviter toute nouvelle détérioration des conditions de vie. Dans ce contexte, une accélération des réformes et un équilibre entre les objectifs à court et à long terme s'imposaient. En effet, l'accroissement de la vulnérabilité dans un contexte global difficile exigeait des réponses rapides, mais les autorités devaient aussi maintenir le cap sur la croissance à long terme.

18. La Banque a réagi rapidement à la succession de chocs qui ont secoué le Sénégal. Le programme a fait l'objet d'ajustements de manière à faire face efficacement à la crise née des chocs successifs, et en particulier pour répondre aux besoins financiers urgents du pays. À la place de la nouvelle série de trois CSRPC prévue à partir de 2009, une OPD unique, sous forme de Crédit d'appui aux finances publiques, d'un montant de 60 millions de dollars, a été approuvée en juin 2009¹⁴. Ceci a permis de disposer de plus de temps pour préparer un programme de réforme à moyen terme dans le cadre de la

¹⁴ De plus, la première tranche (56 millions de dollars) de l'OPD pour la relance du secteur de l'énergie, prévue dans la SAP, a été décaissée en septembre 2008.

nouvelle série de CSRPC qui a débuté en juin 2010 avec le CSRPC IV. Le budget de financement du projet d'autoroute à péage Dakar-Diamniadio (2009) a été relevé de 80 millions à 105 millions de dollars pour contribuer à combler le déficit de financement dont souffrait ce projet critique. Les 20 millions de dollars de fonds de l'IDA récupérés sur le crédit d'ajustement du secteur privé ont été redirigés vers le PIRCAM. Dans ce cadre, deux opérations ont été mises en œuvre : a) le projet d'urgence Nutrition/Transferts monétaires en faveur des populations les plus vulnérables (exercice 09) et b) des financements supplémentaires pour le projet de développement des marchés agricoles pour soutenir des interventions rapides dans le secteur agricole (exercice 10). Une aide d'urgence a également été octroyée par le biais du projet de développement de la participation locale dans le but d'acheter des pompes après les inondations dont a été victime la ville de Dakar en août 2009.

19. Le programme a fait l'objet d'autres ajustements qui se sont traduits, entre autres, par une consolidation du portefeuille. Ainsi, la deuxième tranche (24 millions de dollars) de l'OPD pour la relance du secteur de l'énergie, jugée insatisfaisante, a été annulée en décembre 2010 tout comme les montants non encore décaissés du projet relatif à l'efficacité du secteur de l'énergie. Les fonds ainsi dégagés ont été réinvestis dans le cadre du CSRPC V (2011) et de l'assistance technique relative à la gestion des finances publiques. Quelques opérations prévues ont été abandonnées (stratégie de croissance accélérée et intégration régionale Sénégal-Mauritanie-Gambie) et plusieurs ont été reportées et approuvées ou devaient être approuvées après la période couverte par la SAP. Par ailleurs, cinq nouvelles opérations¹⁵ ont été approuvées. La plupart des prêts programmatiques adaptables (PPA) encore en cours un peu avant ou au début de la période de mise en œuvre de la SAP ont été maintenus dans le cadre d'une deuxième phase de PPA¹⁶. Quant aux quatre opérations prévues à la suite du deuxième projet relatif au secteur des transports (clos en 2007) et du projet d'amélioration de la mobilité urbaine (clos en 2008), elles ont été regroupées en une seule opération : le Projet de transport et de mobilité urbaine de juin 2010. Le projet concernant le contrôle juridictionnel a été élargi pour devenir le Projet de gouvernance économique (approuvé en juin 2010).

20. Au cours de la période couverte par la SAP, la Banque a octroyé des financements nettement plus importants (680 millions de dollars – dont 80 millions de dollars de participation du Sénégal dans les projets régionaux) qu'initialement prévu (420 millions de dollars) – voir tableau 2. Ces ressources supplémentaires ont été mobilisées grâce à : a) la réallocation, à partir des fonds prévus pour la région Afrique, de 130 millions de dollars au bénéfice du Sénégal. Ces fonds ont notamment permis de financer l'OPD pour la relance du secteur de l'énergie et de soutenir les interventions en réponse à la crise économique en 2009, b) une enveloppe légèrement plus importante pour l'IDA15, c) la

¹⁵ Il s'agit des opérations suivantes : Sécurité du transport aérien en Afrique de l'Ouest, Réponse rapide Sécurité alimentaire/transferts monétaires, Crédit d'appui aux finances publiques, Gestion durable des sols, Pêche régionale (à l'exclusion du financement supplémentaire de la gestion durable des ressources halieutiques et du financement supplémentaire de la centrale hydroélectrique de Felou).

¹⁶ Les PPA pour lesquels une deuxième phase a été approuvée au cours de la SAP concernent les projets suivants : Nutrition, Éducation de qualité pour tous, Gestion durable et participative de l'énergie, Services agricoles et organisations de producteurs et Centrale hydroélectrique de Felou.

reprogrammation d'une tranche qui avait été annulée dans le cadre du CASP pour appuyer deux interventions de réponse à la crise alimentaire, et d) des allocations plus élevées pour les projets régionaux approuvés pendant la période couverte par la SAP. Il a également été largement fait appel aux ressources des fonds fiduciaires au cours de cette période, avec un total d'engagements nouveaux de plus de 105 millions de dollars, provenant notamment d'un fonds multi-bailleurs pour la gestion des finances publiques et d'un fonds multi-bailleurs de transferts monétaires et de sécurité alimentaire en faveur des enfants. Outre le CSRPC III approuvé en juin 2007 (alors que la SAP était examinée par le Conseil d'administration), 18 nouvelles interventions avaient été approuvées au 30 juin 2010, parmi lesquelles le CSRPC IV, deux autres OPD et quatre projets régionaux (voir tableau 2 et annexe 2). Les infrastructures ont eu la part belle avec, par exemple, 41 % du portefeuille consacrés à l'énergie et aux transports et 17 % au développement local (en termes d'engagements à fin 2009).

21. L'IFC a engagé 98 millions de dollars dans le pays au cours de la période couverte par la SAP et investi dans 12 sociétés. Le portefeuille de l'IFC comprenait six prêts, six prises de participation et deux garanties. Il était concentré sur le secteur des infrastructures avec le financement de deux producteurs indépendants d'électricité, et deux PPP pour l'électrification rurale et l'autoroute Dakar-Diamniadio. Venaient ensuite les investissements dans deux banques (Ecobank et CBAO Attijariwafa), deux sociétés de microfinance (création de Microcred Senegal et de Saint Louis Finance), deux entreprises agro-industrielles (GRIMAS et PATISEN) et un hôtel (Radisson Blu). Pour ce qui est des services de conseil, l'IFC avait huit programmes actifs au Sénégal à la fin de la période couverte par la SAP. Parmi ces programmes figuraient le renforcement des capacités des MPME par le biais du programme Business Edge et de la boîte à outils PME, et l'amélioration de l'accès des MPME aux financements via un appui aux clients des institutions de microfinance et des banques. L'accès des MPME aux ressources financières a également été soutenu par l'Africa Leasing Facility qui vise à instaurer le crédit-bail en tant que système de financement alternatif. Un projet de gouvernance des entreprises a été engagé dans la perspective de l'élaboration du premier Code de gouvernance des entreprises du Sénégal et d'un appui à l'Institut sénégalais des administrateurs. Enfin, l'IFC a soutenu la revue des actes uniformes de l'OHADA et leur application dans le cadre des efforts d'amélioration du climat des affaires dans la région en général et au Sénégal en particulier. Aucune des garanties MIGA n'a été appelée au cours de la période couverte par la SAP.

22. Un important travail d'analyse a été mené, globalement dans la lignée de ce qui avait été prévu par la SAP même si le calendrier n'a pas toujours été respecté (tableau 3). Les principales activités hors prêt ont été : le *mémoire économique du pays*, *l'évaluation de la pauvreté*, *le programme d'examen des dépenses publiques et d'évaluation de la responsabilité financière* (PEFA) de 2007, ainsi que le programme PEFA pour la ville de Dakar (qui a été à la base de la préparation des opérations d'appui budgétaire), l'assistance technique dans le cadre de la *réforme des hôpitaux*, et une importante *revue programmatique des dépenses publiques* avec une première phase portant sur l'éducation, la santé et les transports. Par ailleurs, la Banque a poursuivi le dialogue avec les autorités sénégalaises concernant le domaine clé de l'intégration tant en termes de développement territorial que d'intégration régionale.

23. Un rapport d'avancement de la SAP a été publié en mai 2009 (Rapport 48600-SN). Il ne recommandait aucun ajustement important pour les années restantes de la SAP, alors que des réajustements majeurs auraient pu être faits pour tenir compte de l'évolution de la situation et des priorités d'un pays confronté à des chocs internes (essentiellement au niveau de la gouvernance) et externes. Le rapport suggérait de reporter certains investissements nationaux et projets régionaux à la prochaine SAP. Ses conclusions étaient les suivantes : a) si les progrès vers les objectifs de la SAP avaient jusque-là été mitigés, les objectifs fixés dans la SAP correspondaient toujours aux priorités nationales ; b) les projets étaient globalement en bonne voie pour atteindre leurs objectifs de développement ; et c) le travail analytique mené pouvait servir de base à la préparation d'une nouvelle stratégie de partenariat avec le Sénégal en 2011. La revue des résultats (à l'aide d'un grand nombre d'indicateurs autour desquels la SAP avait été construite) a montré que certains de ces indicateurs nécessitaient d'être révisés ou remplacés¹⁷ et la matrice des résultats a été modifiée en conséquence. Les risques¹⁸ identifiés dans la SAP ont été considérés comme toujours valables, mais ils ont été relégués au second plan par les incertitudes provoquées par la crise. Le risque principal était et restait celui des chocs extérieurs. Par ailleurs, des problèmes de gouvernance et une résistance aux réformes de la part de certains groupes d'intérêt s'étaient manifestés et continuaient de jouer.

Évaluation de la performance du programme

24. Une évaluation de la performance du programme est présentée dans le tableau 1. Elle se base sur les résultats et les indicateurs révisés du rapport d'avancement de la SAP ainsi que sur les revues détaillées des sous-programmes et les évaluations de chacun des secteurs ou domaines présentées dans les annexes 3-1 à 3-10. Cette évaluation est résumée ci-après pour le filtre de gouvernance et chacun des trois piliers. L'évaluation conclut que la performance à fin décembre 2010 est « *modérément insatisfaisante* ». Les progrès ont été jugés « acceptables à bons » pour 15 résultats sur 26, et deux autres ont été considérés comme partiellement atteints. Les progrès ont été qualifiés de mitigés pour le secteur de l'énergie, les principaux problèmes concernant la compagnie d'électricité SENELEC jusqu'en 2010.

Filtre de gouvernance

25. De nets progrès ont été réalisés du côté du filtre de gouvernance. Les progrès ont été importants au niveau de *l'amélioration de l'efficacité et de la transparence dans l'utilisation des ressources publiques* en particulier après le rapport d'avancement de la SAP, lorsque la Banque a intensifié ses efforts sur la gestion des finances publiques. De même, concernant *le renforcement de la responsabilisation dans le secteur public par le*

¹⁷ Ces indicateurs s'étaient révélés difficiles à mesurer ou encore ils avaient été établis au moment de la préparation de la SAP avant que les interventions de la Banque ne soient définies.

¹⁸ Ces risques étaient : a) les problèmes de gouvernance et la résistance aux réformes de la part de certains groupes d'intérêt, b) la vulnérabilité aux chocs politiques, économiques et à d'autres chocs internes et externes ainsi que l'irrégularité de l'appui des donateurs, et c) le manque de capacités pour appliquer les réformes et stimuler la croissance.

biais de la décentralisation, du renforcement des institutions et de l'amélioration de l'information, les résultats révisés ont été atteints pour ce qui est des transferts de fonds vers les collectivités locales, du renforcement des institutions et du cadre légal, de l'audit des opérations de passations de marchés et de la publication des documents d'exécution budgétaire. Les progrès concernant les passations de marchés publics ont été particulièrement bons¹⁹. Quelques progrès ont été observés au niveau du *renforcement et de la modernisation du système judiciaire et des mécanismes de gouvernance du secteur privé*. Pour le fonctionnement du secteur de la justice, les progrès ont été lents. Les résultats escomptés pour les délais d'exécution des contrats n'avaient toujours pas été atteints. Il faudra plus de temps pour que l'impact du récent Projet de gouvernance économique (exercice10) qui concerne aussi le secteur de la justice, se manifeste.

Pilier 1 – Croissance/Création de richesses

26. Au niveau de ce pilier, les progrès ont été inégaux : ils ont ainsi été assez faibles pour le sous-secteur du réseau électrique (SENELEC), encourageants pour ce qui est du financement de l'agriculture, de la pêche, et de la maintenance du réseau routier, et assez bons pour les investissements concernant le climat d'investissement et le bois de chauffage. Pour la *promotion d'un climat d'investissement compétitif*, les réformes ont été importantes en 2008-2009. À noter que ces réformes, conduites en collaboration avec l'IFC, ont été concentrées sur deux domaines : la facilitation des transactions commerciales et la simplification de la création d'entreprise. Après 2009, les réformes dans ce domaine ont stagné en raison principalement de failles dans le contrôle de leur mise en œuvre. En fait, les autorités sénégalaises n'ont pas été capables d'assurer la traduction des réformes réglementaires et légales en améliorations sur le terrain. Des mécanismes solides de supervision des réformes sont en effet nécessaires pour s'assurer que les changements se manifestent bien dans la pratique.

27. Pour la *mise en place et la maintenance des infrastructures de base*, les progrès ont été inégaux. D'un côté, des progrès importants ont été réalisés avec la création du nouveau Fonds d'entretien routier autonome (FERA) pour la maintenance durable des routes et l'augmentation des financements aux niveaux requis au cours du dernier exercice. D'un autre côté, les objectifs d'amélioration du réseau routier n'avaient pas encore été atteints et la stratégie pour les opérations d'entretien des routes mise en place au cours des dernières années n'a sans doute pas été optimale. Les résultats attendus au niveau des prix de l'électricité de la SENELEC n'ont pas été obtenus et, plus généralement, aucun progrès n'a été fait en ce qui concerne la situation financière dramatique et la performance générale de la SENELEC. En revanche, des progrès notables ont été enregistrés dans le développement et le recours aux PPP et dans l'électrification rurale (avec des concessions privées), ce qui s'est traduit par une nette amélioration de l'accès à l'électricité en milieu rural.

28. Pour l'IFC, l'objectif de mise en place des garanties de crédit partielles IDA/IFC pour *faciliter l'accès aux ressources financières pour les PME* n'a pas été atteint. En

¹⁹ Par exemple, à l'échéance 2010, 60 % des passations de marchés concernant les interventions de la Banque devaient être menées selon les règles de passation de marchés nationales.

revanche, d'autres projets ont été plus efficaces pour soutenir l'accès aux financements pour les PME : deux projets de microfinance soutenus par l'IFC (Microcred et Saint Louis Finance - Fides), et quatre programmes d'appui aux PME, à savoir a) le programme AMSME destiné à renforcer les capacités d'Ecobank Sénégal, b) le programme Africa Leasing Facility visant à améliorer le cadre légal et fiscal, et à sensibiliser et à encourager l'instauration du crédit-bail comme alternative de financement, c) la boîte à outils PME et le programme Business Edge, et d) le lancement d'un incubateur de PME dans le secteur des TIC avec InfoDev.

29. À l'inverse, avec l'important appui de la Banque en faveur de *la promotion d'un secteur agricole moderne et diversifié*, des progrès notables ont été réalisés au niveau de l'augmentation des revenus ruraux et des progrès sont en cours pour ce qui est de la réhabilitation des petits périmètres d'irrigation dans la vallée du fleuve Sénégal, laquelle a comme objectif l'amélioration de la sécurité alimentaire. Pour ce qui est de *la promotion du développement et de la gestion durable des ressources naturelles*, les réalisations ont été mitigées, mais globalement satisfaisantes. Dans le secteur de la pêche, les objectifs de réduction des prises pour les espèces ciblées dans une douzaine de communautés côtières du centre ont globalement été atteints. Le Projet de gestion durable des sols n'étant entré en vigueur qu'à la mi-2010, il faudra quelque temps avant d'en voir les résultats concrets, à savoir d'importantes superficies gérées de manière durable dans les zones sylvopastorales et le bassin arachidier. En revanche, l'objectif visant à répondre aux besoins en bois de chauffage de 75 % des ménages au niveau national par l'établissement de forêts gérées de façon durable par les communautés a été atteint et des avancées importantes ont été réalisées avec le décret supprimant le système de quotas de charbon de bois.

Pilier II - Développement humain/Croissance partagée

30. Dans l'ensemble, les résultats pour ce pilier ont été bons, la plupart des objectifs ayant été atteints. Des progrès ont été constatés au niveau de *l'amélioration de l'accès à l'éducation de base et de son niveau de qualité*, mais il reste encore beaucoup à faire. La parité garçons/filles a déjà été atteinte au niveau du primaire. Le taux de scolarisation dans le primaire a nettement augmenté, mais reste en-deçà de l'objectif. Concernant *l'amélioration du recours aux services de santé pour les femmes et les enfants*, les progrès sont mitigés. La part des accouchements assistés au niveau national a progressé et se rapproche de l'objectif. Les efforts sur le plan nutritionnel ont porté leurs fruits : l'objectif relatif au pourcentage d'enfants bénéficiant d'une supplémentation en vitamines a été atteint et l'objectif de taux d'utilisation de moustiquaires imprégnées d'insecticide a été dépassé. Le Sénégal a aussi atteint les ODM dans le domaine du VIH/SIDA. Au niveau de *l'amélioration de la protection des groupes vulnérables ciblés*, l'objectif relatif au pourcentage d'enfants présentant un poids normal a été atteint. La plupart des objectifs du Projet de sécurité alimentaire et de transferts sociaux monétaires en faveur des enfants ont été dépassés.

Pilier III – Synergies urbaines et rurales

31. Deux des principaux résultats escomptés étaient *l'amélioration de la mobilité urbaine et des conditions d'entrée et de sortie de Dakar, et la promotion des centres régionaux*. Les résultats ne peuvent pas encore être mesurés pour le projet d'autoroute à péage Dakar-Diambiadio, car les travaux de construction sont toujours en cours. Le résultat intermédiaire a néanmoins été atteint (réalisation des deux premières sections et début des travaux pour les autres sections). Les objectifs pour ce qui est de la remise en état des infrastructures sociales touchées par le conflit en Casamance ont été globalement respectés. En particulier, les objectifs spécifiques du Projet de reconstruction d'urgence de la Casamance ont été atteints, voire dépassés. À l'inverse, les progrès ont été lents pour ce qui est de la *réduction de la vulnérabilité des groupes d'immigrants et d'émigrants, en particulier des enfants des rues de Dakar* : les résultats n'ont pas été vraiment mesurés, mais les données fournies par les autorités laissent entrevoir quelques progrès au niveau du nombre d'enfants travailleurs. Des progrès importants ont été constatés au niveau de *l'amélioration de la qualité de vie grâce à une meilleure gestion des ressources naturelles et à l'accès à l'eau potable et à l'assainissement*. Les objectifs relatifs au nombre d'habitants des zones rurales ayant accès à l'assainissement et à l'eau potable ont été respectivement atteints et dépassés. Les résultats sont tout aussi impressionnants en milieu urbain où un million et demi de personnes ont pu accéder à l'eau potable.

Opérations régionales

32. La matrice de résultats de la SAP n'indiquait pas de résultats spécifiques pour l'important portefeuille d'opérations régionales de la Banque au Sénégal (six opérations s'intégrant, pour l'essentiel, dans le pilier « Création de richesses »)²⁰. Certaines de ces opérations sont des programmes de nature transformationnelle qui contribuent incontestablement et de manière importante à la croissance du Sénégal. Les objectifs spécifiques de développement de la plupart de ces opérations ont été atteints ou sont en passe de l'être.

Performance de la Banque

33. La performance de la Banque a été jugée « *satisfaisante* » ***aussi bien pour la conception de la SAP que pour la mise en œuvre du programme***. La SAP a été élaborée en tenant compte des priorités de développement du Sénégal et de la stratégie de l'État telle que figurant dans le DSRP II. Partant du principe que le Sénégal devait rompre avec un passé de résultats relativement mitigés en termes de croissance, d'équité et de réduction de la pauvreté, le programme a mis l'accent sur : a) le secteur privé en tant que moteur de la croissance et l'amélioration de la fourniture des services publics, b) la

²⁰ Il s'agit des opérations suivantes : Projet de transport aérien en Afrique de l'Ouest (approuvé en février 2009), Programme de productivité en Afrique de l'Ouest (approuvé en mars 2007), Projet de gestion durable des ressources halieutiques (approuvé en décembre 2008), Projet de la centrale hydroélectrique de Felou de l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal (OMVS - approuvé en juin 2006), Projet africain de lutte d'urgence contre le criquet pèlerin (approuvé en décembre 2004), et Projet de mise en valeur des ressources en eau et de développement des usages multiples du bassin du fleuve Sénégal (approuvé en juin 2006).

croissance inclusive pour mieux lutter contre la pauvreté, et c) le renforcement du développement territorial/spatial avec une approche plus équilibrée du développement territorial. Avec le filtre de gouvernance, le programme s'est également aligné sur le quatrième pilier du DSRP consacré à la gouvernance et à la promotion de la décentralisation et des mécanismes participatifs. La SAP avait adopté une approche sélective, privilégiant les domaines où le Groupe de la Banque mondiale disposait d'un avantage comparatif et tenant compte des programmes des autres bailleurs de fonds. L'articulation de la SAP autour d'un filtre transversal et de trois piliers a permis de maximiser l'impact, d'optimiser les synergies et de réduire la fragmentation tout en permettant une certaine flexibilité. La SAP s'est inscrite dans la continuité des programmes de réforme en cours tout en introduisant progressivement une approche plus programmatique. Les domaines d'intervention étaient tous hautement pertinents. Il est probable qu'un programme global de réforme de l'administration publique n'aurait pas obtenu l'adhésion des autorités sénégalaises dans le contexte qui prévalait en 2006-2007 en raison principalement de l'insuffisance des AAC préalables et de l'impact limité qu'auraient pu avoir la Banque et les autres donateurs sur un domaine aussi complexe et sensible. Plutôt qu'un tel programme, la Banque a privilégié une approche plus prudente axée sur le renforcement des capacités dans certains secteurs et la gestion des finances publiques. Une approche plus globale et plus ambitieuse sera pourtant nécessaire (voire cruciale) dans la prochaine SAP avec un soutien général des autres bailleurs.

34. La palette d'instruments était équilibrée avec, à la fois, des prêts d'investissement sectoriels (PIS), des prêts programmatiques adaptables (PPA), des prêts de politique de développement (PPD) et deux interventions d'urgence. Le recours aux PPA a diminué²¹, cet instrument ayant été progressivement remplacé par les CSRPC, notamment dans les secteurs sociaux. Les trois PPD multisectoriels ont eu un impact important grâce aux fortes synergies avec des opérations sectorielles parallèles, au solide cadre analytique sous-jacent aux interventions sectorielles et aux AAC. Deux opérations méritent une attention particulière. Il s'agit de l'OPD pour les finances publiques, qui a permis des progrès importants dans le domaine critique de la gestion des finances publiques et dans d'autres domaines, et du projet d'autoroute Dakar-Diamniadio, une opération novatrice, à haut risque mais aussi à haut rendement potentiel. Les résultats escomptés étaient réalistes dans l'ensemble. Pour ce qui est de l'OPD pour le secteur de l'énergie, qui couvrait le secteur de l'électricité, les risques de gouvernance et les risques politiques liés à la SENELEC ont été sous-estimés. L'opération était en marge malgré la notation « insatisfaisante » de l'engagement de la Banque dans ce domaine (résultat 3) dans la SAP précédente.

35. Les indicateurs de résultats retenus dans la matrice de résultats n'étaient pas tous appropriés : dix d'entre eux ont fait l'objet de révisions au niveau du rapport d'avancement de la SAP et, au niveau du présent rapport d'achèvement, les indicateurs de la matrice révisée n'ont pas tous pu être mesurés de manière adéquate. Les risques avaient été correctement identifiés. Ainsi la SAP avait bien noté la vulnérabilité du Sénégal aux chocs et les risques liés à la gouvernance et aux capacités administratives.

²¹ 40 % du portefeuille en 2011 contre 45 % en 2006

Les approches adoptées pour atténuer les deux derniers risques étaient, semble-t-il, appropriées : pour contourner le problème des capacités administratives, la SAP a fait appel aux communautés locales et prévu un appui direct pour les secteurs clés comme l'éducation, la santé et la gouvernance (considérée comme l'un des domaines clés d'intervention).

36. Pour ce qui est de la croissance du PIB, la SAP a fait preuve de plus de réalisme que le DSRP II. Le fait que les objectifs ambitieux de croissance et de réduction de la pauvreté fixés dans le DSRP n'aient pas été atteints ne remet pas en cause la qualité de la SAP ni la performance de la Banque. Ceci reflète plutôt l'amplitude des chocs que le Sénégal a dû affronter et, dans une moindre mesure, les hésitations des pouvoirs publics à engager des réformes au cours de la période couverte par la SAP (et la précédente compte tenu des décalages dans le temps). Les échecs au niveau de la création d'emplois formels s'expliquent non seulement par la faiblesse des progrès sur le plan économique, elle-même due aux chocs répétés qui ont secoué le pays depuis 2006, mais aussi par l'insuffisance des changements transformationnels sur le plan économique et le manque d'intégration spatiale, autant d'éléments antérieurs à la SAP. L'intégration spatiale, une analyse plus approfondie/plus globale et la question des facteurs de compétitivité de l'économie sénégalaise auraient sans doute dû être intégrées dans les programmes de la Banque bien avant 2006.

37. Au cours de la mise en œuvre de la SAP, la Banque a été particulièrement proactive, ajustant le programme à l'évolution de la situation et des priorités du pays et levant des ressources financières au-delà de l'allocation-pays grâce à des partenariats et à la coordination des donateurs. Comme en témoigne le Crédit d'appui aux finances publiques ainsi que d'autres opérations préparées et approuvées en 2008-2009, la Banque s'est montrée particulièrement réactive lorsqu'il s'est agi d'aider le Sénégal à affronter une situation difficile et à atténuer les risques nés des chocs successifs subis par le pays. Dans l'ensemble, la Banque a agi de manière équilibrée au Sénégal, faisant face à la crise à court terme tout en maintenant le cap sur la croissance partagée et accélérée à long terme.

38. Les équipes et la direction de la Banque ont porté une attention particulière à l'exécution des opérations comme le montre la qualité du portefeuille : un seul projet²² avait été noté « insatisfaisant » pour l'OPD/IP au 1^{er} janvier 2011. Pourtant, les échecs dans le secteur de l'électricité ne sont en aucun cas le signe d'une attention insuffisante au cours de la mise en œuvre. La supervision d'ensemble de l'exécution du programme a été renforcée avec la délégation des opérations de mise en œuvre au bureau de Dakar. Les annexes détaillées témoignent d'ailleurs de la grande attention accordée à l'efficacité et aux résultats en termes de développement. Sur 29 interventions (hors prêts à l'appui des politiques de développement) en cours d'exécution lors de la période couverte par la SAP, 7 ont fait l'objet d'une restructuration. Le S&E s'est révélé insuffisant pour plusieurs opérations et des efforts particuliers pour y remédier ont été mis en œuvre avec

²² Il s'agit du PPIP (34 millions de dollars), soit un seul projet sur un portefeuille comprenant 24 opérations pour des engagements totaux de 765 millions de dollars – après l'arrêt anticipé du PPA pour le secteur de l'électricité et du PPD pour le secteur de l'énergie le 31 décembre 2010.

le RPPP 2009. Bien que le rapport d'avancement de la SAP n'ait pas procédé à tous les changements qui auraient été nécessaires, le cadre de résultats de la SAP n'en a pas moins été un outil utile pour évaluer les réalisations.

39. Il est trop tôt pour évaluer l'impact de la plupart des activités basées sur les connaissances (comme la RDP et l'assistance technique au secteur hospitalier) sur le dialogue et les relations des entreprises avec les autorités. La Banque et d'autres donateurs ont continuellement mené des discussions avec les autorités autour du DSRP (y compris le DSRP III provisoire) et des rapports d'avancement du DSRP, mais force est de constater qu'il subsiste malgré tout un certain écart entre le DSRP, les lois de finances annuelles, et d'importants volets des programmes d'investissement publics. Le dialogue avec les autorités sénégalaises à propos des questions nécessitant des réponses difficiles a été moins productif que prévu, même s'il a parfois été facilité par des circonstances particulières, notamment lorsque le pays a subi une succession de chocs.

40. Comme le montrent les importants cofinancements collectés pour environ la moitié des opérations de la SAP, la Banque a fait preuve d'efficacité pour mobiliser les autres donateurs. Les efforts ont porté notamment sur le renforcement de la coordination des donateurs en matière d'appui budgétaire et de gestion des finances publiques. Toutefois, malgré ces efforts, les donateurs et la population ont eu l'impression qu'au cours des dernières années de la SAP, la Banque se faisait moins entendre, qu'elle n'exprimait pas de réserves et qu'elle ne dénonçait pas clairement certaines actions controversées des autorités sénégalaises ou l'absence de mesures correctives. En fait, au cours de cette période, la Banque a préféré faire preuve de diplomatie, privilégiant le dialogue avec les pouvoirs publics à propos du renforcement des institutions de contrôle et la gestion des finances publiques. On ne saurait dire si cette approche a été plus judicieuse en termes d'impact sur le développement à long terme.

Enseignements tirés et suggestions pour la prochaine SAP

41. En premier lieu, il apparaît qu'une implication à long terme (sur deux ou trois SAP), qu'un appui important de la part de la Banque et que la volonté et l'engagement des autorités en faveur des changements sont des conditions essentielles pour que l'impact (surtout transformationnel) sur le développement soit profond et durable. C'est notamment le cas dans des domaines comme l'eau, le développement urbain, les transports, la gestion des finances publiques et les passations de marché. Ceci plaide en faveur de la poursuite des interventions de la Banque dans un certain nombre de domaines où il reste encore beaucoup à faire. De plus, la Banque étant généralement considérée comme un « partenaire de confiance », de nombreux donateurs sont plus enclins à s'engager lorsqu'elle intervient : l'intervention de la Banque peut ainsi avoir un effet d'entraînement.

42. En deuxième lieu, dans un souci de réalisme et d'efficacité dans la conception puis dans l'exécution des programmes, la Banque doit constamment garder à l'esprit que « ce que les autorités du pays doivent faire » ne correspond pas forcément à ce que « les autorités peuvent faire, sont prêtes à faire et sont totalement engagées à faire ». L'échec de la restructuration de la SENELEC en est un bon exemple. Au cours de l'exécution, la

Banque doit savoir prendre des décisions difficiles concernant les projets à problème et ne pas hésiter à proposer les solutions qui s'imposent (annulation ou refus de reporter les dates d'achèvement).

43. En troisième lieu, l'appui budgétaire s'est révélé un instrument efficace pour mobiliser les institutions publiques sur un certain nombre de questions transversales. Les dossiers comme le Fonds d'entretien des routes (FERA), la gestion durable des pêches, les hôpitaux publics et le contrôle des agences autonomes en perte ont montré une mobilisation et un engagement plus importants de la part des ministères de tutelle, et de meilleures relations entre ces derniers et le ministère des Finances. Le succès des OPD nécessite un solide travail analytique sous-jacent. Quant aux OPD multisectorielles, les synergies avec l'assistance technique sectorielle/les PIS augmentent nettement leur impact. La combinaison de plusieurs instruments est recommandée et se justifie d'autant plus que les domaines d'intervention sont stratégiques.

44. En quatrième lieu, une attention particulière doit être portée, dès le départ, à la qualité des indicateurs de résultats. Il faut notamment veiller à ce que ces indicateurs soient pertinents au regard des objectifs et qu'ils puissent être mesurés à chaque étape de la mise en œuvre du programme. Il est crucial d'harmoniser les indicateurs de performance des CSRPC avec ceux du DSPR et de la SAP.

45. Si les tendances actuelles se poursuivent, le Sénégal a de fortes chances d'atteindre ses objectifs au niveau de l'éducation primaire universelle, de la lutte contre le VIH/SIDA et du sous-secteur de l'eau en milieu urbain. En revanche, le pays n'atteindra pas les ODM pour ce qui est de l'éradication de l'extrême pauvreté, de la lutte contre le paludisme et de la réduction de la mortalité maternelle et infantile. Le Sénégal risque de voir sa croissance stagner au même niveau que le taux de croissance de sa population qui reste élevé. Or, un taux de croissance de 7 % au moins serait nécessaire pour atteindre les ODM, en particulier pour réduire la pauvreté de manière significative. Pour qu'une telle croissance puisse se matérialiser, un développement du secteur privé et des changements économiques profonds et durables s'imposent plus que jamais.

46. Dans le cadre de la prochaine SAP, la Banque devrait se fixer comme principe de continuer à intervenir ou d'intervenir dans des domaines où il existe un potentiel de changement transformationnel et où son implication peut avoir un effet d'entraînement et générer ainsi des changements plus importants. Étant donné la vulnérabilité du Sénégal aux chocs, la Banque devra continuer à faire preuve de flexibilité et de réactivité pour aider le pays lorsqu'il est confronté à de tels chocs. Dans de nombreux domaines, la Banque devra intervenir sur des questions de court terme, mais elle devra également rester focalisée sur les problèmes structurels de long terme.

47. Réduire la vulnérabilité du Sénégal sera d'une importance capitale. Un système complet et efficace de protection sociale et un mécanisme de ciblage cohérent seront indispensables pour mieux protéger les groupes vulnérables. Par ailleurs, une analyse globale de la compétitivité du Sénégal serait nécessaire pour définir de nouvelles initiatives susceptibles de stimuler la croissance économique du pays. Pour la plupart des domaines d'engagement actuels, il serait souhaitable de poursuivre les appuis avec, dans

la mesure du possible, une concentration moins forte sur les infrastructures que dans la SAP actuelle. La prochaine SAP pourrait se concentrer, entre autres, sur les domaines suivants : a) l'exploitation du potentiel du secteur agro-industriel, b) la consolidation des réformes dans le secteur de l'énergie, c) le renforcement de la gestion territoriale et de l'intégration spatiale par le biais d'un développement le long de corridors, et d) les secteurs sociaux. Une attention accrue devrait être portée aux questions en lien avec la croissance de la population et à une modernisation générale de l'administration.

Tableau 1. Résumé de l'auto-évaluation du programme de la SAP			
<i>Résultats et indicateurs de résultats de la SAP²³</i>	<i>Statut et résumé de l'évaluation</i>	<i>Activités de prêt et hors prêt ayant contribué au résultat</i>	<i>Enseignements et suggestions pour la nouvelle SAP</i>
Filtre : Intégration de la gouvernance			
Plus grande efficacité et meilleure transparence dans l'utilisation des ressources publiques			
<p>Résultat 1 : Reports de crédit des années précédentes = 5 % à la fin de l'exercice 10 (pourcentage de la totalité du budget annuel en cours).</p>	<p>Atteint : l'action préliminaire du CAFPP incluait l'adoption d'un décret sur le calendrier de clôture du budget limitant strictement les reports à 5 % maximum des crédits de l'année en cours. Adoption d'un budget supplémentaire pour l'exercice 09, reflétant les nouvelles règles sur les reports de crédit. Règles suivies pour l'exercice 10.</p>	<p>Prêt</p> <p>CSRPC -III : approuvé le 20/06/2007, clos le 31/12/2007. Plurisectoriel. Note du résultat : MS ; note des performances de la Banque : MS (évaluation du RFE et de l'IEG). Progrès significatifs atteints dans le cadre du CSRPC -III pour la préparation, l'exécution et la décentralisation du budget, mais modestes pour ce qui est de la transparence.</p>	<p>Grâce au CAFPP, la Banque a rapidement répondu aux besoins financiers urgents du Sénégal, lors de la difficile période de 2008-2009, avec une opération autonome conçue autour d'un ensemble de mesures critiques centrées sur les questions de la GFP. Les autres domaines prioritaires, outre la GFP (voir Autres piliers), étaient cohérents avec la stratégie du DSRP et complétaient les autres</p>
<p>Résultat 2 : Déclarations ASTER disponibles 30 jours à compter de la fin du mois.</p>	<p>Atteint : les actions préliminaires du CAFPP incluaient la mise en fonction du nouveau système de comptabilité (ASTER) dans tous les postes de centralisation de la comptabilité, comme le montre la production d'un bilan mensuel du Trésor sur ASTER. La préparation des comptes publics consolidés a démarré en février 2009. Ceux-ci sont désormais disponibles en 30 jours (en 7 jours d'ici la fin 2010).</p>	<p>CAFPP - Crédit d'appui aux finances publiques : approuvé le 29/06/2009, clos le 31/03/2010. Opérations d'appui aux politiques de développement (OPD) autonomes préparées en urgence dans le cadre du mécanisme de financement rapide de réponse à la crise financière. Principale priorité : restaurer la discipline budgétaire et éviter la récurrence de dérapages</p>	

²³ Indicateurs tels que formulés dans le RISAP : certains ont été reformulés. En *italique*, résultats intermédiaires sélectionnés ou nouveaux résultats supplémentaires.

<p>Résultat 3 : Retards dans la soumission des comptes publics annuels à la <i>Cour des comptes</i> (pour les années suivant la clôture de l'exercice) : moins d'une année à la fin de l'exercice 10.</p> <p><u>Résultat initial intermédiaire 1 de la SAP :</u></p> <p><i>CDMT de 8 ministères fin 2008</i></p> <p><u>Progrès continus dans la GFP</u></p>	<p>Atteint : tout d'abord, les actions préliminaires du CAFP incluaient la <i>Soumission des comptes publics préparés pour 2006 et envoyés à la Cour des comptes</i> (empêchée jusqu'alors par une préparation tardive de la part du Trésor). Puis, les autorités ont continué à accélérer la transmission des lois d'exécution du budget et des comptes publics à la Cour des comptes. L'action préliminaire du CSRPC -IV incluait la <i>soumission à la Cour des comptes des lois sur l'exécution budgétaire jusqu'en 2008 et la soumission au Parlement des lois d'exécution révisées par la Cour des comptes entre 1999 et 2002</i>. En 2010, le ministère des Finances avait soumis à la Cour des comptes le projet de loi sur l'exécution budgétaire jusqu'en 2009 (déclencheur du CSRPC -V).</p> <p>La budgétisation programmatique avait été étendue de façon significative : 14 ministères avaient préparé des CDMT (représentant 58,9 % du budget de 2010), mais il ne s'agissait encore que d'annexes à la loi budgétaire. Au cours de la préparation du budget de 2011, 7 ministères supplémentaires (21 au total) disposaient de CDMT.</p> <p>En 2011, les autorités se sont attelées avec vigueur au plan d'action exhaustif de la GFP, adopté en octobre 2009, visant à moderniser le cadre budgétaire suite aux nouvelles directives de l'UEMOA.</p> <p>Appui supplémentaire de la Banque dans le cadre du CA CSRPC RP-V de suivi (accent mis sur l'amélioration de la transparence dans l'exécution du budget)</p>	<p>budgetaires en accélérant les réformes de la GFP et en augmentant la transparence, via des mesures sur la préparation, l'exécution, les systèmes, la transparence, les contrôles et les passations de marchés du budget. Note du résultat : S ; note des performances de la Banque : S (RFE). Progrès significatifs atteints dans la GFP et la restauration de la discipline budgétaire.</p> <p>CSRPC IV : approuvé le 01/06/2010, clos le 31/03/2011. Premier d'une nouvelle série de 2 OPD. Plurisectoriel. Composante de gouvernance économique avec une priorité axée sur la GFP, les passations de marchés, la gestion de la dette et les statistiques : Objectifs de GFP : poser les jalons juridiques d'une budgétisation basée sur les performances pluri-annuelles ; améliorer la supervision financière et la transparence des agences autonomes/autres entités publiques, améliorer la transparence de l'exécution du budget, poursuivre la déconcentration budgétaire, améliorer la gestion de la masse salariale et du patrimoine foncier de l'État et renforcer le contrôle externe du budget. Pas encore de rapport RFE/ISR, mais les progrès (10 conditions préalables, plus les déclencheurs des prochaines OPD) sont considérés comme permettant le lancement et l'approbation du CSRPC V en mai 2011.</p> <p><u>AAC</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - MDTF (fonds fiduciaire multi-donateurs) appuyant la réforme de la GFP. Signé le 18/06/2004 – clos le 30/11/09 - PEFA 2007²⁴ (financé par l'UE) - RDP : Revue programmatique des finances publiques (PPFR) du Sénégal : série programmatique pluriannuelle de revues des recettes et des dépenses publiques pour les exercices allant de 2010 à 2012, 	<p>activités de la Banque/des autres donateurs.</p> <p>Le CSRPC III, le CAFP et le CSRPC -IV se sont basés sur les travaux analytiques/fiduciaires solides et exhaustifs entrepris par la Banque à l'appui du DSRP et d'autres opérations menées dans différents secteurs.</p> <p>Les OPD ont permis des progrès sûrs et continus dans la réforme de longue haleine de la gouvernance (un processus lent, en particulier dans le contexte sénégalais). Chacune des trois OPD successives a permis de renforcer/d'étendre les réformes lancées sous les précédentes, y compris le CA CSRPC RP-I et le CA CSRPC RP-II. Le C CSRPC ARP-V sert à suivre plusieurs domaines, notamment la</p>
--	---	---	--

²⁴ Les fondements de la GFP figuraient également dans l'ERFP de 2002 et la CPAR de 2003, ainsi que dans les rapports d'assistance technique du Département des finances publiques du FMI sur la GFP.

		abondant, inter alia, la GFP et la décentralisation.	gouvernance publique.
Augmenter la redevabilité du secteur public via la décentralisation, le renforcement des institutions et l'amélioration des informations			
<p>Résultat 4 : Le délai maximum pour le transfert du FECL et du FDD ne doit pas dépasser 3 mois pour l'exercice 10 (à compter du début de l'exercice).</p>	<p>Atteint : les actions préliminaires du CSRPC -III incluaient l'adoption des textes nécessaires pour la rationalisation des transferts FDD/FECL aux gouvernements locaux. Les conditions préliminaires du CSRPC incluaient le transfert par le MEF des crédits budgétaires du FDD/FECL aux communautés locales pour l'exercice 09. Le texte annuel relatif au transfert des ressources du FDD a été publié avant la fin mars 2010.</p> <p>Les indicateurs PDLP et LADP affichent de bons progrès sur le front institutionnel/du renforcement des capacités pour les gouvernements locaux (municipalités et communautés rurales), mais sont moins performants quant au transfert des ressources (montants) à ces gouvernements locaux. La réforme de la fiscalité locale a encore du</p>	<p><u>Prêt</u></p> <p><u>CSRPC -III et CAF</u></p> <p><u>PDLP - Programme de développement local participatif</u></p> <p>Approuvé le 27/04/2006, clos le 31/08/2011. Contribue au programme national (couvrant l'intégralité des 430 gouvernements locaux) visant à établir un cadre efficace de développement local participatif, de</p>	<p>La longue expérience de la Banque dans le programme de décentralisation du Sénégal, ses activités de par le monde et dans la région, les nombreux financements requis et la capacité de mobilisation des autres donateurs ont été des éléments clés de la réussite des opérations de développement</p>

	<p>retard.</p> <p>Les indicateurs du résultat initial 3 (transfert annuel du FECL/FDD en tant que pourcentage des dépenses totales du gouvernement central) ont été abandonnés. La cible de fin de projet plus modeste de 21,3 milliards de francs CFA d'un autre indicateur de résultat du PLDP - transferts cumulés du FECL et du FDD - a été atteinte en octobre 2010.</p>	<p>décentralisation, de mobilisation des ressources et de transferts aux gouvernements et communautés locaux, qui permettra de proposer des services dans les zones rurales et dans les villes les plus pauvres ciblées. Note OPD et IP (ISR) : MS.</p> <p><u>LADP - Programme de développement des autorités locales</u></p> <p>Approuvé le 18/07/2006, clos le 31/12/2011. Le prêt d'investissement sectoriel (PIS) du secteur urbain couvre le Grand Dakar et 57 autres grandes municipalités. Il vise à a) renforcer les capacités des municipalités urbaines afin d'améliorer la mobilisation des ressources, ainsi que la gestion municipale et urbaine ; et b) augmenter l'accès des infrastructures et à des services publics de qualité dans les zones urbaines (sous contrats municipaux).</p>	<p>local/urbain.</p> <p>Dans le cadre du Programme national de développement local, la Banque, avec le PLDP, a chapeauté l'appui harmonisé des donateurs au nouveau programme CDD national de type SWAP.</p> <p>Dans le secteur urbain, l'appui de la Banque a été fondamental pour donner un élan au programme de réformes et pour garantir une synergie entre les partenaires externes, ce qu'un autre donateur n'aurait sans doute pas pu faire.</p>
<p>Résultat 5 : Audit indépendant de toutes les transactions de passation de marchés du gouvernement devant être effectué par l'ARMP (Autorité réglementaire des marchés publics) - sur une base annuelle pour les années précédentes</p>	<p>Atteint : le gouvernement a effectué un audit des transactions de passation de marchés pour l'exercice 09 avec le soutien du PPIP. Un certain nombre d'irrégularités significatives ont ainsi été mises au jour. L'ARMP a annulé plus de 20 passations de marchés, car elles ne respectaient pas le code de passation des marchés.</p> <p>Le cadre réglementaire et institutionnel des passations de marchés et la gestion des capacités se sont considérablement améliorés grâce au programme d'appui de longue date de la Banque (OPD et autres activités). Une nouvelle loi sur la passation des marchés, qui respecte les directives de l'UEMOA en la matière, a été adoptée en 2006, et un nouveau code de passation des marchés a été approuvé par le gouvernement en avril 2007. L'Agence de régulation des marchés publics (ARMP), une structure autonome et indépendante, a été créée et est opérationnelle. La Direction centrale des marchés publics (DCMP) a été établie pour veiller à ce que des contrôles internes</p>	<p><u>Prêt</u></p> <p><u>PPIP - Projet de promotion des investissements privés</u></p> <p>Opération multisectorielle. Approuvé le 20/05/2003, clos le 31/12/2011. vise à créer les conditions permettant de stimuler une augmentation soutenue des investissements privés via une amélioration du climat des affaires, une plus grande participation du privé aux activités économiques et des réformes politiques et sectorielles. Ce projet a permis d'appuyer le renforcement des capacités et d'apporter une assistance technique et des moyens informatiques pour la création de l'ARMP. Note OPD et IP (ISR) : MI.</p>	<p>Le gouvernement a réalisé des progrès substantiels dans la modernisation du système national de passation des marchés (SNPM), grâce à l'appui massif et constant de la Banque au niveau financier et en termes d'assistance technique via toute une panoplie d'activités. Le rapport USN-première étape a mis au jour les problèmes restants. Pour les régler, une forte volonté politique sera nécessaire.</p>

	<p>appropriés des transactions de passation de marchés soient effectués par les autorités contractantes. Selon l'évaluation de 2008 du CAD de l'OCDE, la Qualité du système national de passation des marchés au Sénégal a obtenu un score de 2,46 sur 3 (note maximale). Le pourcentage des contrats avec fournisseur unique est passé de 80 % en 2006 à 14 % en 2009.</p> <p>Les actions préliminaires du CSRPC -III incluait : l'adoption des instruments juridiques nécessaires pour la mise en œuvre du nouveau code de passation des marchés et du cadre institutionnel.</p> <p>Les actions préliminaires du CAFFP incluait : l'adoption par l'ARMP de documents types d'appels d'offres nationaux, ainsi que l'obligation de les utiliser (code de passation des marchés, documents types d'appels d'offres nationaux et conditions générales des contrats, unités de passation des marchés) pour régler les questions en suspens identifiées dans le rapport sur l'utilisation des systèmes nationaux (USN)-première étape.</p> <p>(CSRPC - IV : l'une des actions préliminaires réitérait les actions du CSRPC) :</p>	<p><u>CSRPC -III et CAFFP</u></p> <p><u>CSRPC -IV</u> : ses objectifs visaient également à assurer le caractère durable du cadre juridique et institutionnel de passation des marchés et à garantir l'intégrité du système.</p> <p><u>PGE - Projet de gouvernance économique</u> : Approuvé le 12/03/2010, clos le 30/06/2015. Centré principalement sur un meilleur accès à la justice (appui porté au programme sectoriel relatif à la justice nationale) et sur une amélioration de la gouvernance économique. Ce projet permettra de renforcer l'efficacité de la cellule d'enquête de l'ARMP. Note OPD et IP (ISR) : S.</p> <p><u>AAC</u></p> <p>Dans le contexte d'un programme d'utilisation des systèmes nationaux, l'équipe de la Banque a conduit une évaluation exhaustive conformément à la méthodologie de 2008 du CAD de l'OCDE. Selon les conclusions de cette évaluation, il subsiste des problèmes qu'il faudra régler avant d'être en mesure de tirer parti du nouveau cadre juridique et réglementaire relatif à la passation des marchés.</p>	<p>L'autonomie financière de l'ARMP pourrait être menacée si les frais réglementaires n'étaient pas rigoureusement appliqués et collectés.</p> <p>Le PGE sera une activité clé, mise en œuvre lors de la prochaine SAP.</p> <p>Il est conseillé d'effectuer un suivi spécifique de la modernisation du SNPM lors de la prochaine SAP.</p>
<p>Résultat 6 : Publication de rapports mensuels sur l'exécution du budget (situation d'exécution budgétaire) de la part du SIGFIP sur le site Web du ministère de l'Économie et des Finances (MEF) en moins de 60 jours d'ici la</p>	<p>Atteint : les actions préliminaires du CAFFP incluait la mise en fonction du nouveau système de comptabilité (ASTER) dans tous les postes de centralisation de la comptabilité, comme le montre la production d'un bilan mensuel du Trésor sur ASTER. La préparation des comptes publics consolidés (tableaux d'exécution mensuels) a démarré en février 2009.</p> <p>Les conditions préliminaires du CSRPC -V incluait l'instruction du ministère de l'Économie et des Finances mandatant la publication</p>	<p><u>Prêt</u></p> <p><u>CAFP, CSRPC -IV</u></p>	

fin de l'exercice 10.	<i>mensuelle, sur son site Web, des tableaux d'exécution budgétaire et d'un rapport trimestriel dans un délai de 30 jours à compter de la fin de la période correspondante, afin de renforcer la transparence en matière d'exécution budgétaire. Ces documents sont maintenant disponibles en 30 jours.</i>		
<p><u>Autres résultats nouveaux en matière de gouvernance</u></p> <p>- <i>Atténuation des risques budgétaires provenant des agences autonomes et autres entités du secteur public ; amélioration de leur supervision financière et de leur transparence.</i></p> <p>- <i>Améliorer la gestion du patrimoine foncier de l'État</i></p>	<p>Les conditions préliminaires du CAFP incluaient la <i>soumission au Parlement d'une loi améliorant le cadre de création, d'exploitation et de fermeture des agences du secteur public et la préparation des règlements d'exécution</i></p> <p>La condition préliminaire du CSRPC -IV était la <i>publication par le Premier ministre des règlements d'exécution permettant l'examen des budgets approuvés et des rapports financiers des organismes publics de l'année précédente.</i></p> <p>La condition préliminaire du CSRPC -IV était l'<i>adoption par un arrêté du ministère de l'Économie et des Finances d'un nouvel organigramme pour la Direction générale des impôts incluant les départements Cadastre et Domaines..</i></p>	CAFP, CSRPC -IV	
Renforcer et moderniser l'appareil et les mécanismes judiciaires pour la gouvernance du secteur privé			
<p><u>Résultat 7</u> : Améliorer l'indicateur Faire des affaires sur l'exécution des contrats, en faisant passer le nombre de jours de 485 en 2005 à moins de 300 (ou en réduisant le nombre de procédures, de 33 en 2005, à moins de 25 en 2010).</p>	<p>Non atteint. En 2011, l'exécution des contrats mettait 780 jours ! Le Projet de gouvernance économique part de cette situation et a pour objectif un passage à 365 jours en 2014.</p> <p>Pour le fonctionnement du secteur de la justice, les progrès ont été lents.</p> <p>Dans le cadre du PPIP, un programme sectoriel de dépenses a été préparé et un programme sectoriel de réformes (<i>Programme sectoriel</i></p>	<p><u>Prêt</u></p> <p><u>PPIP</u> Composante 1 - Améliorer le climat des investissements, y compris la réforme juridique et judiciaire.</p> <p>Note du dernier ISR pour la composante Climat des investissements : S.</p> <p><u>PGE</u></p> <p>L'objectif de ce projet très récent est d'améliorer certains aspects du fonctionnement du secteur de la</p>	<p>Les enseignements retirés du PASC et du PPIP ont montré l'importance fondamentale de la mise en œuvre des réformes juridiques avec la totale implication du ministère de la Justice.</p> <p>Le PGE complète de nombreuses initiatives</p>

	<p>justice PSJ) a été adopté (2004). Les activités financées dans le cadre du PPIP incluait la création d'un centre d'arbitrage, de médiation et de conciliation qui, mi-2008, avait arbitré 26 conflits commerciaux, y compris une affaire valant plus de 60 millions de dollars des États-Unis.</p>	<p>justice ayant trait au climat des investissements. Résultats clés escomptés : plus grande efficacité de la justice (nombre d'affaires jugées et délais de jugement) ; amélioration du climat des investissements (nombre d'affaires commerciales en cours d'exécution et réduction du temps nécessaire à l'exécution des contrats) ; renforcement de la CEDAF (unité d'exécution du PSJ), tel que mesuré par le certificat de gestion de la qualité ISO 9001.</p>	<p>lancées par d'autres donateurs. Il s'est basé sur des consultations extensives et fera appel à un seul système fiduciaire et d'établissement de rapports pour tout le PSJ, les capacités de la CEDAF étant en cours de développement.</p>
<p>Pilier I : Croissance/création de richesses</p>			
<p>Promouvoir un climat d'investissement compétitif</p>			
<p><u>Résultat 1</u> : Réduire de 30 % le temps et le coût nécessaires à</p> <p>a) l'enregistrement d'une société et</p> <p>b) l'enregistrement d'une propriété d'ici l'exercice 10</p> <p><u>Résultat intermédiaire</u> Réduire le nombre de jours nécessaires à l'enregistrement d'une société à moins de 10 d'ici la fin de l'exercice 10, et le nombre de jours nécessaires à l'enregistrement d'une propriété à moins de 120 à la</p>	<p>Atteint. En 2010, le nombre de jours nécessaires à l'enregistrement est passé de 58 à 8 avec la création d'un guichet unique. Pour ce qui est de l'enregistrement d'une propriété, le nombre de jours nécessaires était encore de 220 en 2009, mais selon le Rapport d'achèvement de la mise en œuvre et de diagnostic (RAMD) pour le CSRPC -II d'octobre 2010 du gouvernement, ce chiffre est passé à 17.</p> <p>Ces deux composantes du résultat étaient couvertes par les actions préliminaires du PPIP au titre de la réduction des obstacles administratifs.</p> <p>Concernant les autres aspects du climat des investissements, les résultats sont également encourageants (malgré la faible note attribuée au PPIP) : le Sénégal s'est classé 146^e pays sur 181, mais il était encore le meilleur réformateur africain en 2009 (indicateur DB). Le pays a connu un léger recul en 2011, se positionnant à la 152^e place. L'APIX (agence de promotion des investissements) a été chargée par le gouvernement de programmer des réformes pour que le Sénégal reste parmi les pays africains les plus réformateurs.</p>	<p><u>Prêt</u></p> <p><u>PPIP</u></p> <p>Note dans le dernier ISR pour les progrès accomplis vers l'OPD et l'IP du PPIP : MI. Le projet a été restructuré à la mi-2010 pour se concentrer davantage sur le climat des investissements. À l'exception des activités entreprises par l'APIX, celles des autres bénéficiaires ont été décevantes. Le travail de l'APIX consacré aux autres activités a augmenté de façon excessive. Le projet a également été suspendu pendant quelques temps pour des problèmes fiduciaires relatifs à l'UEP d'origine (restructuration).</p> <p><u>CASP – Crédit d'ajustement du secteur privé</u></p> <p>OPD en quatre tranches. Approuvé le 05/05/2003, clos le 31/01/2009, prolongé 3 fois ; la dernière tranche (réforme des pensions) a été annulée. Les objectifs de certaines actions relatives au climat des investissements</p>	<p>Le PPIP était un projet complexe et ambitieux</p> <p>Malgré les progrès significatifs accomplis jusque là dans l'amélioration du climat des investissements, des mesures supplémentaires sont nécessaires (y compris en ce qui concerne la corruption). Le PGE permettra d'améliorer certains points dans le domaine judiciaire. Plus devrait être fait au cours de la prochaine SAP.</p> <p>Deux enseignements sont à retirer du CASP : a)</p>

<p><i>fin de l'exercice 10.</i></p> <p><u>Autres résultats (nouveaux) dans l'amélioration du climat des investissements :</u></p> <p><i>Réduire le temps nécessaire à l'obtention d'un permis de construire</i></p>	<p>Les conditions préliminaires du CSRPC -IV incluait l'adoption par le ministère de l'Urbanisme de nouvelles procédures de délivrance des permis de construire visant à réduire les délais et les coûts d'obtention. La création d'un guichet unique pour la délivrance des permis de construire à Dakar a été adoptée par le Conseil présidentiel aux investissements et le guichet a vu le jour en novembre 2010. Le gouvernement a lancé l'informatisation des procédures. Selon le RAMD, le nombre de jours nécessaires est passé à 24-40.</p>	<p>(élimination des distortions liées à la fiscalité) ont été atteints. Par contre, d'autres n'ont pas été atteints (y compris la réforme du secteur des huiles de consommation, les régimes de retraite). Le RFE a attribué les notes I au résultat, MS aux performances de la Banque et I aux performances de l'emprunteur. Le niveau insuffisant de certaines composantes du CASP est dû à une absence de leadership pour conduire les réformes et au non-transfert des fonds par le gouvernement aux institutions visées.</p> <p>CSRPC -IV, PGE</p> <p>AAC</p> <p>AT DSP/SCIE/PEP</p> <p>Évaluation du climat des investissements (2009)</p>	<p>pour réaliser un programme ambitieux de réformes, il est impératif d'examiner les aspects de l'économie politique. La préparation des stratégies ou déclarations nationales ne doit pas être confondue avec le degré de préparation à des réformes politiques difficiles ; b) la Banque doit savoir à quel moment réduire ses pertes.</p> <p>Malgré une amélioration du climat, les investissements privés, la création d'emplois formels et la « formalisation » du secteur informel sont toujours décevants. Une meilleure connaissance (AAC) des contraintes et de la compétitivité globale du Sénégal est nécessaire pour la préparation des futures OPD.</p>
<p>Construire et entretenir des infrastructures de base pour la croissance</p>			
<p>Résultat 2 : Améliorer la qualité du réseau routier central (routes revêtues) dans les zones cibles en faisant passer 40 % des routes jugées mauvaises à satisfaisantes et 25 % de</p>	<p>Non atteint. Les données d'AGEROUTE (en l'absence d'une étude complète sur le réseau depuis 2006) indiquent qu'entre 2005 et 2009, le pourcentage de routes revêtues en état bon ou satisfaisant est passé de 55 % à 61 % et celui des routes en gravier, de 60 % à 64 %. Mais selon le nouveau modèle de réfection et de développement du réseau routier utilisé dans la RDP, les résultats seraient inférieurs : 56 % de routes revêtues au lieu de 61 % et 19 % de routes en gravier au lieu</p>	<p>Prêt :</p> <p>PST2 - Projet du secteur des transports 2</p> <p>Approuvé le 30/03/1999, clos le 31/12/2007. A contribué à la création de l'Agence autonome des travaux routiers (AATR, rebaptisée plus tard AGEROUTE). Les études effectuées dans le cadre du</p>	<p>La Banque a continué à jouer un rôle de leader par rapport aux autres donateurs en soutenant le secteur des transports urbains et inter-urbains, notamment l'entretien et la réfection des routes. Les activités entreprises</p>

<p>celles jugées satisfaisantes à bonnes.</p> <p><i>Résultat intermédiaire</i></p> <p><i>Le fonds routier de 2^e génération atteint au moins 20 milliards de francs CFA et les financements sont engagés à 80 % d'ici la fin 2008.</i></p>	<p>de 64 %, ce qui, en valeur agrégée, représente environ 30 %, par rapport à la moyenne africaine de 70 %.</p> <p>La RDP de 2010 suggère que la stratégie d'entretien du réseau routier mise en œuvre au cours des dernières années pourrait ne pas avoir été la plus appropriée.</p> <p>Atteint en 2009/2010. Création et mise en fonction du nouveau fonds routier (FERA) et financement de plus en plus assuré directement par les redevances des usagers (une partie des taxes sur les carburants).</p> <p>Les conditions préliminaires du CAFP incluaient l'adoption par le Conseil des ministres du décret donnant lieu à la création du FERA ; l'adoption du décret donnant lieu à la création de la redevance des usagers de la route ; la nomination de l'administrateur du FERA ; l'ouverture du compte du FERA à la Banque centrale, ainsi que le transfert vers ce compte des revenus provenant des redevances des usagers de la route via l'adoption par le Conseil des ministres d'un budget supplémentaire pour l'exercice 09.</p> <p>Les conditions préliminaires du CSRPC -IV comprenaient l'inclusion d'un budget de 45 milliards de francs CFA pour l'entretien des routes dans le cadre de la loi de finances 2010.</p> <p>AGEROUTE a effectué des travaux d'entretien pour un montant de 12,7 et 26,3 milliards de francs CFA en 2008 et en 2009, respectivement. En 2009, les redevances des usagers collectées pour le FERA ont atteint 11 milliards de francs CFA (contre une estimation de 16 milliards) et le BCI a alloué 37 milliards, dont 20 ont été décaissés. En 2010, les montants réels étaient respectivement de 12,3 milliards et de 13 milliards de francs CFA.</p>	<p>projet ont révélé un retard dans l'entretien des routes et des problèmes institutionnels et elles ont recommandé la création du fonds routier de 2^e génération (FERA). Note du résultat : S ; note des performances de la Banque : S (RFE).</p> <p><u>PATMUR – Projet d'appui aux transports et à la mobilité urbaine</u></p> <p>Approuvé le 01/06/2010, clos le 30/09/2014. Les objectifs sont les suivants : a) améliorer la gestion et l'entretien des routes, tant à l'échelle nationale que dans les zones urbaines ; et b) améliorer les transports publics dans la zone du Grand-Dakar. Il s'agit de renforcer les institutions de gestion et d'entretien des routes et de stimuler les investissements consacrés à la mise à niveau des routes en zones rurales et inter-urbaines. Le premier RFE a attribué la note S à l'OPD et à l'IP.</p> <p><u>CAFP et CSRPC -IV</u></p> <p>Appui au lancement du financement du FERA à l'aide des redevances des usagers.</p> <p><u>AAC :</u></p> <p><u>RDP – Transports 2010</u></p>	<p>dans ce secteur ont été étroitement coordonnées dans le cadre d'un solide partenariat.</p> <p>Des synergies importantes ont été dégagées entre les activités du secteur des transports et les OPD - en contribuant à pérenniser l'entretien des routes, tout en créant et en exploitant le FERA.</p> <p>La dynamique de la création d'une nouvelle configuration institutionnelle pour l'entretien des routes et les financements doivent être poursuivis/améliorés et soutenus au cours des prochaines OPD (CSRPC -V).</p>
--	---	---	---

<p>Résultat 3 : Préparation par la CSRE d'une nouvelle structure tarifaire pour l'électricité.</p> <p><u>Résultat intermédiaire</u></p> <p><i>Une nouvelle formule d'ajustement tarifaire sera préparée d'ici juin 2008.</i></p>	<p>Non atteint, tout comme l'objectif national de plus haut niveau consistant à assurer une alimentation électrique aux niveaux de qualité et de coût requis, indépendamment des deux grandes opérations récentes de la Banque. La restructuration financière de SENELEC n'a pas été accomplie et la situation de l'entreprise reste précaire. Ses capacités d'exploitation ne se sont pas réellement améliorées. Le fossé entre la demande et l'offre d'électricité restera important tant que les capacités de nouvelle génération en cours de construction ou planifiées (partiellement avec le soutien de l'IFC et d'autres donateurs) ne seront pas mises en service. Pendant ce temps, la population et l'économie dans son ensemble continuent de souffrir des coupures de courant et du délestage.</p> <p>Atteint. Un ajustement a été effectué en 2008 mais il n'a pas suffi à atteindre les objectifs financiers de SENELEC. Un second examen des mécanismes tarifaires a été achevé en mai 2010, mais il s'est révélé inadapté au contexte de SENELEC et du secteur. Il devrait être révisé en 2011.</p> <p>Fin 2010, sous l'égide du nouveau ministère de l'Énergie, un nouveau plan majeur de restructuration et de redressement a été préparé, assorti d'un plan d'urgence électrique pour la période 2011-2014, partiellement financé par un nouveau fonds de soutien au secteur de l'énergie. La Banque avait l'intention de réaffecter la 2^e tranche (annulée) de l'OPD consacrée au secteur de l'énergie au CSRPC -V, sur la base des solides actions préliminaires liées à l'énergie.</p>	<p><u>Prêt :</u></p> <p><u>Programme d'amélioration de l'efficacité du secteur de l'électricité 1 (PPA)</u> Approuvé le 17/05/2005, clos le 31/12/2010. vise à soutenir les investissements clés dans le secteur de l'énergie, à augmenter le niveau et la qualité des services énergétiques tout en réduisant les coûts pour l'économie et la population, et à stimuler les investissements privés et les financements commerciaux dans les sous-secteurs de l'électricité et du pétrole. Le dernier ISR a attribué les notes MS aux progrès réalisés par l'OPD et MI à ceux réalisés par l'IP. Seuls 3 des 9 objectifs de l'OPD ont été atteints. La mise en œuvre de la composante de réfection n'a pas démarré et le crédit a été annulé à hauteur de 62 %.</p> <p><u>Crédit pour le redressement et le développement du secteur de l'énergie</u> Approuvé le 12/06/2008, clos le 31/12/2010. Cette OPD en 2 tranches visait à a) restaurer la viabilité financière et la durabilité des sous-secteurs de l'électricité et des hydrocarbures ; b) améliorer la gouvernance de ces deux sous-secteurs ; c) garantir le développement sur le long terme de l'ensemble du secteur de l'énergie. Le dernier ISR a attribué la note MI aux progrès réalisés par l'OPD et l'IP. Les progrès accomplis par certains indicateurs de résultats étaient mitigés, mais particulièrement mauvais concernant la situation/les performances financières de SENELEC. Peu de conditions ont été remplies pour l'émission de la 2^e tranche, qui a été annulée fin 2010. Le crédit a également été clos.</p> <p><u>IFC Kounoune I</u></p>	<p>Les enseignements retirés des autres OPD, en particulier le CASP, s'appliquent également aux progrès insatisfaisants enregistrés par les réformes dans le secteur de l'électricité. Dans ce cas, c'est la gouvernance qui pose problème depuis longtemps, aux échelons les plus élevés du secteur, tout comme dans la société d'électricité elle-même. La Banque a probablement fait preuve de trop d'optimisme et a sous-estimé l'étendue et l'impact de ces problèmes de gouvernance.</p> <p>En ce qui concerne les PPP, l'engagement soutenu et les efforts combinés du Groupe de la Banque se sont avérés bénéfiques étant donné la durée et les risques des</p>

<p>Résultat 4 : Augmenter le nombre de ménages raccordés au réseau électrique de 30 000 dans les zones rurales d'ici l'exercice 10.</p>	<p>Atteint. En décembre 2010 : le chiffre devrait dépasser les 16 000 pour les concessions de la Banque mondiale et au moins autant en ce qui concerne les concessions financées par les autres donateurs (13 000 pour la BAD).</p>	<p><u>Second projet hydroélectrique de Felou (PPA)</u></p> <p>Approuvé le 27/08/2009, clos le 30/06/2013. Financement supplémentaire pour la centrale HEP de Felou. Progrès réalisés par l'OPD et l'IP notés S (ISR).</p> <p><u>Services d'électricité pour les zones rurales – PPA1 + GEF.</u> Approuvé le 09/09/2004, clos le 31/12/2012. Vise à augmenter l'accès de la population rurale sénégalaise à des services énergétiques modernes et à garantir la durabilité environnementale et sociale des bois de chauffage. Ce programme permet de renforcer les capacités de gestion du projet d'électrification rurale (ER) et d'inclure des investissements dans une aide basée sur les résultats et la gestion des concessions avec cette aide. Progrès réalisés par l'OPD notés MS et par l'IP notés MI (ISR).</p>	<p>contrats passés avec le secteur privé, des exigences de financements et des questions sectorielles à résoudre.</p> <p>Pour les programmes d'ER, la Banque a été en mesure de diffuser des approches réussies permettant de résoudre les problèmes d'accès. La présence de la Banque donne aux investisseurs et agents du secteur privé l'assurance nécessaire pour investir dans le nouveau marché rural.</p>
<p>Faciliter l'accès aux ressources financières pour les PME</p>			
<p>Résultat 5 : Augmenter le nombre de garanties partielles de crédit IDA/IFC pour les PME de 20 à 25 % d'ici 2010.</p>	<p>Non atteint. Très peu de progrès réalisés, en partie dû au fait que le projet PPIP a été suspendu une bonne partie de l'année 2008 à cause de problèmes fiduciaires. Avec la restructuration du projet survenue au milieu de l'année 2010, les dispositions juridiques prévoyant le financement d'un mécanisme conjoint IDA/IFC de partage des risques ont été reformulées pour permettre le financement de l'AT et fournir une garantie partielle pour un portefeuille de prêts aux banques commerciales participantes remplissant les critères de l'accord-cadre de partage des risques. Nouvelles dispositions</p>	<p><u>Prêt :</u></p> <p><u>PPIP</u></p> <p>Accès de l'IDA/IFC au financement du projet</p>	

	adaptées aux dons correspondants concernant l'AT. Les indicateurs de résultats seront reformulés en 25 garanties d'ici la fin du projet PPIP.		
Promouvoir un secteur agricole moderne et diversifié			
<p><u>Résultat 6</u> : Augmenter le volume d'exportations non traditionnelles à 25 000 tonnes d'ici l'exercice 10 (contre 18 000 tonnes en 2005).</p> <p><u>Résultat révisé pour le PDMAS restructuré</u></p> <p><i>a) les exportations agricoles non traditionnelles devront atteindre 12 000 tonnes en fin de période ; b) la production locale d'oignons devra couvrir 75 % de la consommation nationale ; c) la production locale de bananes devra couvrir 50 % de la consommation nationale.</i></p> <p><u>Résultat 7</u> : Développement de 2 500 hectares de terres irriguées</p>	<p>Atteint. 24 000 tonnes de fruits/légumes ont été exportées en 2009. Les estimations pour 2010 étaient de 26 400 tonnes.</p> <p>Le PDMAS a été restructuré en 2010 pour inclure un financement complémentaire pour la sécurité alimentaire. Les objectifs de ce projet ont été partiellement révisés.</p> <p>Les cibles sont sur le point d'être atteintes : a) (3050 tonnes (d'ici août 2009), b) 63 % et c) 60 % (d'ici septembre 2010).</p>	<p><u>Prêt</u> :</p> <p><u>PDMAS 1 - Développement des marchés agricoles et de l'agro-industrie</u> PPA approuvé le 28/02/2006, clos le 31/12/2012. vise à augmenter les exportations agricoles non traditionnelles et les recettes des exploitations pour les producteurs participant au projet en mettant à niveau les infrastructures d'irrigation et de marchés, en renforçant les capacités des secteurs public et privé pour plus de compétitivité et en rendant l'agriculture irriguée plus productive. Progrès réalisés par l'OPD et l'IP notés S.</p> <p><u>Financement complémentaire pour le projet de sécurité alimentaire</u> assuré dans le cadre du Programme d'intervention en réponse à la crise alimentaire mondiale (PIRCAM) pour compléter le PDMAS. Approuvé le 10/05/2010, clos le 31/12/2012. vise à augmenter la production de riz à l'appui du programme national d'auto-suffisance en riz (PNAR) via la réhabilitation des programmes d'irrigation de petite taille dans la vallée du fleuve Sénégal et la promotion d'une production intensive de riz.</p> <p><u>PSAOP2 - Services agricoles et organisations de producteurs 2</u> PPA phase 2 Approuvé le 05/06/2010, clos le 31/12/2012. vise à augmenter l'accès des petits exploitants agricoles à des services et innovations agricoles durables et diversifiés,</p>	<p>La Banque est le fer de lance du dialogue politique dans le secteur agricole depuis les années 1990 et a un avantage comparatif grâce à cette implication de longue date et à son soutien constant aux premières phases de plusieurs programmes clés.</p> <p>Avec cette opération, la Banque a démontré sa capacité à apporter une réponse rapide à l'impact de la crise alimentaire au Sénégal.</p> <p>Le Sénégal est bien placé pour un grand nombre de produits à forte valeur,</p>

<p><u>Nouveau résultat - PSAOP2 :</u></p> <p>a) au moins 80 % de producteurs satisfaits par les services contractés ; b) au moins 50 % de producteurs membres d'OP participantes au PSAOP1 auront adopté au moins une innovation ou l'auront intégrée à leur système de production ; c) augmentation de la sécurité alimentaire d'au moins 60 % pour les producteurs soutenus par le projet.</p>	<p>Pas encore atteint. Mais le second résultat du PDMAS - 2 500 hectares de terres irriguées/améliorées - a été partiellement atteint : 1 544 hectares sont escomptés d'ici la fin 2009.</p> <p>Pratiquement atteint : en juillet 2010 : a) 80 % (9 724 OP sur 12 155 OP participantes) ; b) atteint à 90 % (45 % contre une cible de 50 %) ; et c) atteint à 103 %, la sécurité alimentaire s'étant améliorée pour 7 536 OP sur 12 155.</p>	<p>afin d'élargir et/ou de stabiliser leurs productions et d'augmenter leur sécurité alimentaire. Progrès réalisés par l'OPD et l'IP notés S (ISR).</p> <p><u>PPAAO - Programme de productivité agricole en Afrique de l'Ouest (régional)</u> Approuvé le 29/03/2007, clos le 31/06/2012. Vise à générer et à diffuser des technologies améliorées dans les zones prioritaires identifiées par le Conseil ouest et centre africain pour la recherche et le développement agricoles (CORAF) : les céréales au Sénégal. Progrès réalisés par l'OPD notés S et par l'IP notés MS (ISR)</p>	<p>mais la faiblesse de ses infrastructures de marchés est un frein majeur à son potentiel d'exportation de produits agricoles. Il est préférable d'adopter une approche inclusive ascendante plutôt qu'une approche descendante pour renforcer les capacités et garantir la durabilité.</p>
<p>Promouvoir le développement durable et la gestion des ressources naturelles</p>			
<p><u>Résultat 8</u> : Réduction du niveau des prises d'espèces ciblées dans 12 communautés de pêche côtières du centre</p> <p><u>Résultat intermédiaire</u> : Au niveau national, la taille globale des bateaux à faible tonnage opérant dans les pêcheries côtières</p>	<p>Progrès partiels mais sur le point d'être entièrement atteint. La pêche des espèces ciblées a diminué dans 4 communautés côtières du centre, résultat du GIRMaC, et est en cours de réduction dans 8 communautés supplémentaires, via le GDRH. Ces 8 communautés préparent actuellement leurs initiatives de co-gestion qui permettront une diminution de la pêche des espèces ciblées.</p> <p>Progrès partiels mais sur le point d'être entièrement atteint. L'enregistrement initial était presque totalement achevé en janvier 2011 et le gouvernement est en train de préparer le décret ministériel visant à geler les autres enregistrements. Ce processus devrait prendre fin à la mi-2011. Réaliser cet objectif est significatif, étant donné que les bateaux de faible tonnage devant être gelés sont environ 1/3 plus</p>	<p><u>Prêt</u> :</p> <p><u>Gestion intégrée des ressources marines et côtières – GIRMaC</u> Approuvé le 11/01/2004, clos le 01/12/2011. Vise à augmenter la gestion durable par les communautés et le gouvernement des ressources marines et côtières dans trois zones pilotes. Progrès réalisés par l'OPD et l'IP notés S (ISR).</p> <p><u>Projet de gestion durable des ressources halieutiques (IDA + GEF) – GDRH.</u> Approuvé le 16/12/2008, clos le 31/03/2012. Vise à</p>	<p>La force de rassemblement de la Banque (pour réunir les parties prenantes aux niveaux local et national) a permis de dégager un consensus et de résoudre les demandes conflictuelles en ressources halieutiques. Les projets pilotes appuyés par la Banque ont fait leurs preuves et ont ensuite contribué à orienter la politique. La Banque a également conçu des instruments sur</p>

<p><i>sera gelée d'ici 2010</i></p> <p><u>Nouveau résultat CSRPC - IV</u> : Améliorer la transparence de la politique en matière de restriction d'accès aux ressources de la pêche (politique visant à limiter les activités de pêche et à contrôler l'accès aux ressources de la pêche).</p>	<p>nombreux que ce qu'indiquaient les estimations.</p> <p>Les actions préliminaires du CSRPC -IV incluaient la <i>publication par le ministère de la Pêche des accords de pêche existants (ou des contrats assimilés) sur un site Web du gouvernement.</i></p> <p>Le portefeuille des opérations de la Banque soutient fortement la mise en œuvre de la Lettre de politique sectorielle (LPS) du gouvernement pour la pêche datant de 2008. Une profonde transformation du secteur est à l'œuvre et les grandes réformes de gouvernance stipulées dans la LPS (interdire l'accès aux ressources, geler les bateaux à faible tonnage et réduire la flotte de chalutiers-usines, et créer et allouer des droits garantis sur les ressources des pêcheries côtières) devraient permettre de la mener à bien.</p>	<p>donner les moyens aux communautés de réduire la pression de l'activité halieutique sur les stocks de poissons, en soutenant les pêcheries côtières centrales sénégalaises, via a) la promotion de la co-gestion des pêcheries côtières, b) une contribution à la réhabilitation des écosystèmes essentiels aux pêcheries côtières et c) le soutien de modes de vie alternatifs et l'accompagnement des mesures de réduction de la pauvreté dans les communautés de pêcheurs pauvres. Progrès réalisés par l'OPD et l'IP notés S.</p> <p><u>Programme régional des pêches en Afrique de l'Ouest (PPA)</u> Approuvé le 20/11/2009, clos le 15/12/2014. vise à renforcer les capacités du Sénégal en matière d'administration et de gestion des pêcheries ciblées, de réduction de la pêche illégale et d'augmentation de la valeur ajoutée locale des produits de la pêche. Progrès réalisés par l'OPD et l'IP notés S.</p> <p><u>CSRPC -IV</u></p> <p><u>AAC</u></p> <p><u>Évaluation environnementale du pays 2008</u> <u>Notes politiques</u> <u>Lettre de politique sectorielle 2008</u></p>	<p>mesure pour appuyer les réformes politiques et a intégré celles soutenues par le portefeuille d'investissements en tant que déclencheurs du CSRPC .</p> <p>Les stratégies et investissements en cours doivent être renforcés et poursuivis dans le cadre de la nouvelle SAP, de façon à ce que le secteur améliore sa création de richesses au service du pays. Les objectifs de l'AGS/SCA ne seront pas atteints si le secteur des pêcheries ne progresse pas.</p>
---	---	---	--

<p><u>Résultat 9</u> : 100 000 hectares de terres gérées de façon durable dans les zones prioritaires, comme les zones sylvopastorales et le bassin arachidier.</p>	<p>Pas encore atteint. La GDT du FEM n'est entrée en vigueur qu'à la mi-2010 et sa mise en œuvre a à peine commencé.</p>	<p><u>Prêt</u></p> <p><u>PSAOP</u> <u>GDT - Gestion durable des terres du FEM - complément du PSAOP</u> Approuvé le 25/08/2009, clos le 30/06/2012. Entrée en vigueur le 05/03/2010. Performances du projet notées S (ISR).</p> <p><u>AAC</u></p> <p><u>Analyse environnementale nationale</u></p> <p>achevée à l'exercice 08.</p>	
<p><u>Résultat 10</u> : Satisfaire les ¾ des besoins des ménages en bois de chauffage au niveau national via la création de forêts communautaires durables</p> <p><u>Résultat intermédiaire</u></p> <p><i>Créer des forêts communautaires durables sur 262 000 hectares, dotées de capacités de production de 256 000 tonnes par an de bois de chauffage durable d'ici la fin 2007.</i></p>	<p>Atteint : 267 000 hectares de forêts communautaires durables ont été créés entre 2005 et 2007. Ces zones peuvent satisfaire 100 % des besoins au niveau national.</p> <p>Atteint avec la création de 267 000 hectares en 2007 et de 400 000 hectares (selon les estimations) en 2009.</p> <p>Le système de quota de charbon de bois, dépassé et qui nuisait au secteur, a pris fin grâce à l'action préliminaire du CSRPC :</p>	<p><u>Prêt</u></p> <p><u>Services d'électricité pour les zones rurales</u></p> <p>La composante Biomasse de PROGEDE 1 a été close en décembre 2009, la plupart des résultats ayant dépassé les objectifs. Un exemple de réussite africaine.</p> <p><u>PROGEDE II</u>. Approuvé le 24/06/2010, clos le 30/11/2016. Vise à contribuer à l'augmentation de la disponibilité de combustibles diversifiés pour les ménages de façon durable et respectueuse de l'égalité des sexes, ainsi qu'à l'augmentation des revenus des communautés participantes, tout en préservant les écosystème forestiers. Progrès réalisés par l'OPD notés MS et par l'IP notés MI (ISR).</p> <p><u>CAFP</u></p>	<p>Grâce aux activités de PROGEDE, la Banque dispose du leadership intellectuel et de l'expérience opérationnelle pour continuer à faire progresser le programme de combustibles traditionnels.</p> <p>L'élimination du système de quota de charbon de bois, tant attendue, est un exemple frappant de synergies entre une activité sectorielle et une OPD</p>

	<p>le ministère de l'Environnement a publié une ordonnance en 2009 éliminant le système de quota de charbon de bois et permettant la production de cette matière uniquement dans les zones gérées.</p>		<p>permettant de dégager un fort effet de levier.</p>
<p>Pilier II : Développement humain/croissance partagée</p>			
<p>Améliorer l'accès à l'éducation de base et sa qualité</p>			
<p>Résultat 1 : Augmenter le taux de réussite en primaire, en passant de 53,1 % en 2005 à 77 % en 2009 (et de 51,5 % à 73 % pour les filles)</p>	<p>Partiellement atteint. Certains progrès réalisés, mais encore insuffisants : partant de 48,7 % en 2005, la taux d'achèvement a atteint 55,7 % en 2007 et 59 % en 2009. Il devrait atteindre 65 % en 2011 (bien en-deçà de la cible de 77 %).</p> <p>Les progrès sont bons dans d'autres domaines de l'éducation (objectifs Éducation de qualité pour tous). L'égalité des sexes a déjà été atteinte au niveau du primaire ; l'objectif d'accès global est presque rempli, avec un taux brut de scolarisation de 94 % et un taux brut d'inscription de 123 % pour le primaire en 2009 ; l'indicateur du taux de redoublement est passé à 6,4 % (proche de la cible des 6 %), par rapport au taux de référence de 13,9 %. Le taux d'abandon reste élevé, à 10 %, ce qui donne lieu à un taux d'achèvement du primaire encore décevant.</p> <p>42 % du budget actuel du Sénégal a été alloué à l'éducation en 2009 (en excluant le service de la dette et les « dépenses communes » du secteur de l'éducation)</p> <p>Les actions préliminaires du CSRPC -IV incluaient la <i>nouvelle confirmation, par la publication d'une circulaire du ministère de l'Éducation, d'un système de recrutement par concours pour tous les enseignants contractuels, incluant des indicateurs quantitatifs pour l'élimination sur trois ans du recrutement par « quotas sécuritaires ».</i></p>	<p><u>Prêt</u></p> <p><u>Éducation de qualité pour tous II (PPA)</u> Approuvé le 30/08/2006, clos le 03/12/2011. vise à améliorer les pratiques d'enseignement et d'apprentissage dans la salle de classe, de façon à aider le gouvernement à améliorer la qualité de l'éducation tout en continuant à travailler sur l'objectif d'un achèvement universel du primaire d'ici 2015. Le projet a été restructuré. Progrès réalisés par l'OPD et l'IP notés S (ISR).</p> <p><u>CSRPC -IV</u></p> <p><u>AAC</u></p> <p><u>Évaluation de la lecture en primaire</u></p>	<p>Malgré les dépenses importantes consacrées à l'éducation, la qualité reste un problème. Les améliorations de la qualité de l'éducation fournie sont lentes.</p> <p>La Banque jouit d'une position privilégiée de par son importance dans le dialogue macro-économique et en raison de son implication de longue date dans le secteur. Elle contribue à jeter des ponts essentiels entre le secteur de l'éducation et les activités en cours dans d'autres secteurs, y compris le développement et l'agriculture communautaires. La Banque est un partenaire important du secteur, car elle est capable d'assurer une harmonisation entre les secteurs et entre les donateurs.</p>
<p><u>Résultat supplémentaire CSRPC -IV :</u></p> <p><i>Améliorer la transparence et l'efficacité dans la gestion des enseignants contractuels.</i></p>			

Améliorer la prestation de services de santé pour les femmes et les enfants			

<p><u>Résultat 2</u> : Augmenter le nombre de naissances assistées en les faisant passer à 70 % des naissances totales au niveau national, tout en assurant un minimum de 50 % dans les 5 régions les plus pauvres.</p> <p><u>Résultat 3</u> : Au moins 80 % des enfants âgés de 6 à 59 mois dans les zones d'intervention reçoivent de fortes doses préventives de suppléments en vitamine A au moins deux fois par an.</p> <p><u>Résultat 4</u> : 50 % des ménages ciblés utilisent des moustiquaires imprégnées d'insecticide (MII) d'ici 2009.</p>	<p>Partiellement atteint. Le rapport d'avancement et de diagnostic 2010 du gouvernement sur le CSRPC indique que cette proportion est passée de 59 % en 2006 à 66,9 % en 2009 (par rapport à une cible de 68 %).</p> <p>Atteint dans le cadre de la phase 2 du programme de renforcement de la nutrition.</p> <p>Résultat de la première SAP « <i>réduction de 15 % de la malnutrition des enfants de moins de 5 ans souffrant d'insuffisance pondérale d'ici 2009</i> » : les progrès n'ont pas été mesurés mais les solides performances du projet de renforcement de la nutrition indiquent que des améliorations ont eu lieu : a) les enfants de moins de 5 ans ayant accès à une offre de base en termes de santé, de nutrition ou de services rendus à la population ont atteint le chiffre de 883 000 (dont 638 000 dans les zones rurales), par rapport à la cible de 709 000 ; b) la population couverte par la supplémentation en vitamine A est passée de 1 598 000 en 2006 à 2 149 169 le 20 mai 2010 ; c) le pourcentage d'enfants ciblés âgés de 0 à 24 mois présentant des gains de poids mensuels adéquats a atteint 83 % en décembre 2010, par rapport à la cible de fin de projet de 75 %.</p> <p>Atteint : le projet de renforcement de la nutrition a permis d'atteindre un taux de 70 %, dépassant les cibles de fin du projet. Avec la distribution de 500 000 moustiquaires en juin 2009, cette activité du projet a été achevée avec de l'avance.</p>	<p><u>Prêt</u></p> <p><u>Phase 2 du projet de renforcement de la nutrition (PPA)</u> Approuvé le 13/11/2006, clos le 14/05/2012. Soutient le programme national de renforcement de la nutrition (PRN). La phase 2 vise à élargir l'accès à et à renforcer les conditions de nutrition pour les populations vulnérables, en particulier celles ayant un impact sur la croissance des enfants de moins de 5 ans dans les zones urbaines et rurales pauvres. Progrès solides. Progrès réalisés par l'OPD et l'IP notés TS (ISR).</p> <p><u>Projet d'intervention rapide de sécurité alimentaire et de transferts sociaux monétaires en faveur des enfants</u> (bénéficiant des crédits de l'IDA et d'un don du MDTF) appuyant le Programme d'intervention en réponse à la crise alimentaire mondiale (PIRCAM). Approuvé le 06/05/2009, clos le 31/12/2011. Vise à réduire le risque d'insécurité alimentaire des populations vulnérables, en particulier les enfants de moins de 5 ans dans les zones rurales et urbaines pauvres, en élargissant le PRN et en fournissant des transferts monétaires aux mères vulnérables d'enfants de moins de 5 ans. Les résultats de quatre des six indicateurs de l'OPD ont déjà dépassé les valeurs cibles de fin de projet..</p> <p><u>Projet du bassin du fleuve Sénégal (régional)</u>. Approuvé le 08/06/2006, clos le 08/09/2011. Vise à renforcer l'intégration régionale des pays riverains de l'OMVS (Mali, Mauritanie, Sénégal et Guinée) afin de développer les ressources en eau et les usages multiples et ainsi stimuler la croissance et améliorer les conditions de vie des communautés. Progrès réalisés par les OPD notés S et par l'IP notés MS (ISR).</p>	<p>Pour la nutrition, la Banque jouit d'une position unique pour :</p> <p>a) renforcer l'attention des leaders de haut niveau sur une question transsectorielle souvent oubliée de l'assistance au développement ; et</p> <p>b) aider le pays à véritablement atteindre la cible non-monétaire du premier OMD en appuyant l'élargissement du programme au niveau national.</p> <p>Ce second projet de renforcement de la nutrition montre comment la Banque peut préparer et mettre en œuvre une intervention d'urgence efficace, sur la base de l'expérience tirée d'un précédent projet bien conçu et exécuté.</p>
--	---	---	--

<p><u>Résultat supplémentaire</u></p> <p>Réaliser les OMD concernant le taux de prévalence du VIH/SIDA.</p> <p><u>Résultat supplémentaire CSRPC</u></p> <p>Améliorer l'efficacité de l'hôpital public ; améliorer la qualité et l'offre de soins de santé.</p>	<p>Grâce au projet P&C du VIH/SIDA, le Sénégal a pu atteindre l'OMD correspondant (taux de prévalence de 0,7 %, en-deçà de la cible maximale de 3 %). Tous les objectifs du projet ont dépassé les indicateurs de l'OPD.</p> <p>La santé était l'un des domaines prioritaires de 3 OPD :</p> <p><u>Le CSRPC-III</u> contenait deux actions préliminaires : a) signer un contrat de performance pour l'allocation des ressources entre le ministère de la Santé et les régions, districts et hôpitaux régionaux ; b) satisfaire les deux indicateurs relatifs à la vaccination (80 % pour le DTP3 et 70 % pour la rougeole), ainsi que deux de ces quatre indicateurs de suivi (70 % pour le CPNI, 54 % pour le CPC, 50 % de naissances assistées et augmentation de 20 % des examens dispensés dans les centres de conseils et de dépistage volontaire (CDV)).</p> <p><u>Le CAFP</u> contenait 4 actions préliminaires : a) adoption par les gestionnaires de vingt hôpitaux, le ministère de la Santé et le ministère de l'Économie et des Finances d'un mémorandum d'accord veillant à ce que l'intégralité des vingt hôpitaux élaborent un plan de redressement financier, condition pour recevoir l'assistance financière de l'État ; b) création d'un comité interministériel chargé de la supervision des plans de redressement des hôpitaux ; c) création d'une unité de supervision du plan Sesame du ministère de la Santé ; d) adoption et publication d'un décret par le Conseil des ministres décrivant la feuille de route sanitaire pour la période 2008-2013.</p> <p><u>Le CSRPC-IV</u> contenait une action préliminaire : adoption de la Stratégie nationale d'extension de la couverture des risques sanitaires par arrêté interministériel cosigné par le ministère de la Santé, le ministère de l'Économie et des Finances et le ministère du Travail.</p>	<p><u>Projet Prévention et contrôle du VIH/SIDA (MAPII)</u></p> <p><u>CSRPC-III</u></p> <p><u>CAFP</u></p> <p><u>CSRPC-IV</u></p> <p><u>AAC :</u></p> <p><u>IBM renforcement des capacités de sous-traitance et de financement du secteur de la santé</u></p> <p><u>Composante Santé (RDP 2009)</u></p> <p><u>AT à la réforme du secteur de la santé</u></p>	<p>La santé est un secteur où le soutien de la Banque a été assuré uniquement via les CSRPC et l'AT (sauf pour le projet MAP). Cette situation tranche avec la SAP précédente où deux projets d'investissements insatisfaisants avaient été mis en œuvre. Pour le moment, cette nouvelle approche semble plus efficace.</p>
---	--	--	---

Améliorer la protection des groupes vulnérables ciblés			
<p><u>Résultat 1</u> : 75 % des enfants de 0 à 24 mois étudiés montrent un gain de poids adéquat.</p>	<p>Atteint : 82 % en décembre 2010, tel que l'indique le Projet d'intervention rapide de sécurité alimentaire et de transferts sociaux monétaires en faveur des enfants.</p> <p>Le gouvernement a confirmé son intention d'étendre le PRN afin d'obtenir une couverture nationale en allouant au programme des ressources budgétaires adéquates qui permettront d'accélérer et de rendre permanents les gains récents. Le CSRPC -IV incluait d'autres mesures (et non des actions préliminaires formelles) : allocation de 1,17 milliard de francs CFA au PRN dans la Loi de finances 2010. L'un des déclencheurs du CSRPC -V était l'adoption et le lancement de la mise en œuvre d'un plan sur le moyen terme de financement durable du PRN. Un plan stratégique pour la période 2012-2017 a effectivement été approuvé.</p>	<p><u>Prêt</u> :</p> <p><u>Projet d'intervention rapide de sécurité alimentaire et de transferts sociaux monétaires en faveur des enfants</u></p> <p><u>CSRPC-IV</u></p> <p><u>AAC</u> : renforcement du S&E pour les programmes d'emploi des jeunes (PEJ)</p> <p>RDP (composante Santé)</p>	
Pilier III : Synergies urbaines/rurales			
Améliorer la mobilité urbaine, faciliter l'entrée et la sortie de Dakar et promouvoir les centres régionaux			
<p><u>Résultat 1</u> : Réduction du temps de voyage sur le tronçon d'autoroute Dakar (Malick Sy)-Pikine à 20 minutes.</p>	<p>Pas encore mesuré mais les deux premiers tronçons étant achevés (Malick Sy-Patte d'Oie et Patte d'Oie-Pikine - 12,6 km), cet objectif devrait être atteint.</p> <p>Cette autoroute à péage sera la première en Afrique subsaharienne à être financée via un PPP. Il s'agira du premier PPP de cette envergure</p>	<p><u>Prêt</u></p> <p><u>Autoroute à péage Dakar-Diamniadio (APDD)</u></p> <p>Approuvé le 02/06/2009 ; clos le 31/07/2015. Traite les graves problèmes de congestion à l'entrée et à la sortie de Dakar et sert de modèle pour la mise à niveau des bidonvilles, la restructuration des villes et la protection</p>	<p>L'APDD, un projet révolutionnaire au Sénégal, est un excellent exemple de projet à haut risque et à rendement élevé dans lequel la Banque joue un rôle de partenaire assurant financement, savoir</p>

<p><u>Résultat intermédiaire</u></p> <p><i>Démarrage de la construction d'une autoroute entre Dakar et Diamniadio à la fin 2007.</i></p> <p><u>Autres résultats dans l'amélioration des synergies urbaines/rurales</u></p> <p><i>Améliorer la mobilité dans le Grand Dakar.</i></p>	<p>au Sénégal, ce qui prouve le fort engagement du gouvernement à baser sa stratégie de croissance sur le développement du secteur privé.</p> <p>Résultat intermédiaire atteint : 2 tronçons ont été achevés et la construction des tronçons restants a démarré après la clôture du programme de financement assuré par un concessionnaire privé.</p> <p>La cible du PAMU concernant l'efficacité des 4 axes sélectionnés à Dakar n'a pas été atteinte : le temps perdu dans les embouteillages a même augmenté de 30 %, alors que l'objectif était une réduction de 5 %. Mais ces contre-performances peuvent être attribuées pour une large part à une augmentation importante de la circulation - hausse spectaculaire des véhicules/kilomètre dans la ville et accroissement considérable des immatriculations à Dakar (+ 145 % entre 1997 et 2007).</p> <p>Le programme innovant de crédit-bail urbain a atteint son objectif consistant à rénover partiellement la flotte ancienne de minibus, améliorant ainsi les activités et le confort des passagers : 505 nouveaux minibus ont été fournis contre 300 prévus (soit 20 % de la flotte existante). De plus, le programme a prouvé sa durabilité.</p>	<p>de l'environnement. La Banque finance les deux derniers points et le gouvernement, les autres donateurs et les partenaires privés se chargent de la construction de l'autoroute proprement dite dans le cadre d'un PPP (construction-exploitation-transfert - CET). La construction se répartit en quatre sections. Les deux premières sont financées exclusivement par le gouvernement. Ce projet de plus de 530 millions de dollars des États-Unis permettra une amélioration significative de la zone métropolitaine de Dakar, moteur économique du développement du pays. Le premier ISR a attribué la note MS à l'OPD et à l'IP.</p> <p><u>Programme d'amélioration de la mobilité urbaine (PAMU)</u></p> <p>Approuvé le 25/05/2000 ; clos le 30/09/2008. Vise à améliorer la sécurité, l'efficacité et la qualité environnementale de la mobilité urbaine dans la zone métropolitaine de Dakar, ainsi que la sécurité routière à Thiès et à Kaolack. Une attention particulière a été portée à l'amélioration de la mobilité des personnes pauvres vivant en milieu urbain en : faisant la promotion des transports en commun et en veillant à la sécurité des piétons et des usagers de la route. Le RFE a attribué la note MI au résultat du projet, ainsi qu'aux performances de la Banque et de l'emprunteur.</p> <p><u>PLDP</u></p>	<p>technique et conseils objectifs dans le cadre d'une opération multisectorielle très complexe. La détermination du secteur privé à s'engager dans un PPP de taille significative malgré la crise financière mondiale et la position difficile du gouvernement s'explique largement par le rôle de la Banque.</p> <p>Depuis les années 1970, la Banque est le premier soutien du secteur des transports urbains/régionaux (fait confirmé par le PAMU). Il était clair dès le début de la SAP 2007-2010 que la participation de la Banque aux initiatives de suivi (PATMUR et péage à autoroute) était nécessaire, ainsi que celle des autres donateurs, afin de maintenir les résultats positifs enregistrés par les réformes politiques et institutionnelles lors des précédentes opérations de la Banque. Cette situation devrait se poursuivre au cours de la prochaine SAP (en insistant sur le renforcement de la gestion des territoires/la planification spatiale/le développement le long des corridors).</p>
---	--	---	--

<p><u>Résultat 2</u> : Remettre en état 2/3 des infrastructures sociales (centres de santé, salles de classe, routes) touchées par le conflit de la Casamance.</p> <p><u>Résultat intermédiaire</u></p> <p><i>120 salles de classe, 30 centres de santé et 800 km de routes secondaires remis en état en juin 2007.</i></p>	<p>Résultat non mesuré en %, mais le résultat intermédiaire a essentiellement été atteint en 2009 : 141 salles de classe, 25 centres de santé et 26 maternités ont été remis en état. En outre, 251 km (soit 10 % du réseau total) reliant environ 90 villes, 8 ponts et 6 ponts flottants ont été rénovés. Les cibles du projet ont été atteintes ou dépassées.</p>	<p><u>Prêt</u> :</p> <p><u>Reconstruction d'urgence en Casamance</u></p> <p><u>Projet</u> Approuvé le 09/09/2004 ; clos le 31/12/2009. Visé à faciliter la restauration rapide en Casamance d'un environnement économique et social productif semblable à celui existant dans le reste du Sénégal et à jeter les bases d'un développement durable sur le long terme de la région. Le RFE a attribué la note MS au résultat du projet, ainsi qu'aux performances de la Banque et de l'emprunteur.</p>	<p>Ce projet est un bon exemple d'une approche DDR de deuxième génération où, contrairement aux approches DDR classiques, l'attention se porte sur la communauté dans son ensemble plutôt que sur les structures militaires.</p> <p>La prochaine SAP devrait continuer à traiter les besoins en développement de la région : il faut aider le gouvernement à préparer et à exécuter une stratégie de développement des territoires, notamment le potentiel des régions, ainsi qu'un projet de redressement et de développement régional de la Casamance.</p>
<p>Réduire la vulnérabilité des groupes d'immigrants et d'émigrants en donnant la priorité aux enfants des rues à Dakar</p>			

<p>Résultat 3 : Réduction de moitié de la proportion des enfants qui travaillent à Dakar d'ici la fin 2009.</p>	<p>Non observé dans le cadre des activités de la Banque. Le rapport RAMD du DSRP 2 du gouvernement indique que 22 377 enfants ont cessé de travailler en 2007-2008. Mais il reconnaît que la performance du pilier Protection des groupes vulnérables est insuffisante.</p> <p>Les actions préliminaires du <i>CSRPC-III</i> incluaient : (i) l'exécution du programme de réhabilitation communautaire pour les handicapés dans au moins 4 régions ; b) l'exécution du projet de lutte contre les pires formes de travail des enfants. Selon le rapport de l'IEG, l'impact de la première série de <i>CSRPC</i> sur les groupes vulnérables a été négligeable ou modeste. Les conclusions du RFE de 2008 pour les <i>CSRPC-II</i> et III étaient les suivantes : a) la couverture des outils formels de protection sociale est restée faible, mais le plan SESAME à destination des personnes âgées a été lancé ; b) le nombre d'handicapés bénéficiant de services de santé a légèrement augmenté ; c) de nombreux fonds visant à aider les groupes vulnérables existent, mais leurs mécanismes de ciblage doivent être améliorés pour obtenir des résultats plus significatifs.</p> <p>Les projets de renforcement de la nutrition ont été couronnés de succès en ce qui concerne les jeunes enfants et leurs mères dans les zones pauvres (voir résultat 3 du Pilier II).</p> <p>Le projet P&C du VIH/SIDA a permis de créer et d'exécuter un programme réussi et durable pour les orphelins et les enfants vulnérables.</p>	<p><u>Prêt</u></p> <p><u>CSRPC-III et IV</u></p> <p><u>Éducation de qualité pour tous II</u></p> <p><u>P&C du VIH/SIDA</u></p> <p>De nouvelles composantes de soutien aux orphelins et aux enfants vulnérables ont été ajoutées au projet P&C du VIH/SIDA lors de la restructuration de ce dernier.</p> <p><u>Projets de renforcement de la nutrition</u></p> <p><u>AAC</u></p> <p>Fonds fiduciaire ESSD</p> <p>Étude de suivi de l'abandon scolaire en milieu rural</p> <p>AAC/EES sur les enfants des rues</p> <p>EES sur l'abandon scolaire</p> <p>EES sur les assurances agricoles</p> <p>EES sur le changement climatique en Afrique de l'Ouest et sur la migration des jeunes</p> <p>.</p>	<p>L'élaboration de filets de sécurité doit être accélérée, ceux-ci étant aujourd'hui presque inexistant. Face aux chocs, le gouvernement est intervenu (subventions à grande échelle, exonérations fiscales), mais ces efforts se sont révélés inefficaces, inefficients et financièrement intenable. Les ressources étant limitées, il faut concevoir des mécanismes de ciblage plus appropriés et mieux identifier les groupes vulnérables.</p>
<p>Améliorer la qualité de vie via une meilleure gestion des ressources naturelles et un accès à l'eau et à l'assainissement</p>			

<p>Résultat 4 : Augmenter l'accès dans les zones rurales à a) l'eau en faisant passer le taux de 65 % de la population en 2005 à 70 % en 2009 ; et à b) l'assainissement, de 19 % en 2005 à 28 % en 2009.</p> <p><u>Résultat intermédiaire</u></p> <p><i>50 % des grandes usines industrielles ayant un impact sur la qualité de l'eau dans la Baie de Hann subissent un audit environnemental, les permis sont analysés, et leur respect de la loi est surveillé d'ici 2008.</i></p>	<p>Atteint. Accès : a) à l'eau : 73,6 % de la population, et b) à l'assainissement : 28,9 % de la population. Le projet Eau long terme a également pleinement atteint des objectifs de développement. Environ 1,5 million de personnes supplémentaires ont accès à une eau potable dans les zones urbaines.</p> <p>Pas (encore) atteint. Des mesures correctives sont entreprises dans le cadre de l'opération financée par l'AFD et la BEI.</p>	<p><u>Prêt</u></p> <p><u>Project sectoriel Eau long terme</u> Approuvé le 06/03/2001, clos le 30/06/2009. Vise à aider le Sénégal à améliorer durablement l'offre de services d'eau et d'assainissement en milieu urbain pour les zones non desservies et à faible revenu de Dakar et des villes secondaires. Tous les indicateurs d'impact sur le développement ont été pleinement atteints, voire dépassés. Le RFE a noté les résultats du projet et de la Banque TS.</p> <p><u>Programme du millénaire pour l'accès à l'eau potable et à l'assainissement</u></p> <p>Approuvé le 02/06/2009, clos le 30/06/2015. Vise à augmenter l'accès à des services d'eau et d'assainissement durables dans certaines zones rurales et urbaines. Progrès réalisés par l'OPD et l'IP notés S (ISR).</p> <p><u>Soutenir l'accès à des services d'assainissement sur site via une aide basée sur les résultats.</u> Fonds fiduciaire. Approuvé le 06/07/2007 ; clos le 31/12/2011. Vise à augmenter l'accès durable à un assainissement sur site pour les ménages vivant dans la région de Dakar. Progrès réalisés par l'OPD et l'IP notés MS (ISR).</p> <p><u>AAC</u></p> <p><u>Évaluation environnementale du pays</u></p>	<p>Le projet sectoriel Eau long terme est un projet exemplaire qui sous-tend une réforme du secteur de l'eau en milieu urbain pouvant être considérée comme une meilleure pratique de classe internationale. L'engagement sur le long terme de la Banque au Sénégal a été un facteur important de réussite via son : a) rôle de catalyseur pour tirer parti des investissements provenant d'autres donateurs ; b) rôle d'apaisement et de stimulation d'un esprit de coopération ; c) soutien continu à l'exécution intégrale des obligations contractuelles et réglementaires.</p> <p>La Banque devrait continuer à jouer un rôle de leader vis-à-vis des donateurs dans le dialogue politique sur a) la réforme de 2^e génération du secteur de l'eau et de l'assainissement en milieu urbain, et b) la politique tarifaire visant à maintenir l'équilibre financier du sous-secteur de l'eau en milieu urbain.</p>
--	--	---	---

Tableau 2 : Programme prévu de prêts et réalisations

PLANS DE LA SAP			STATUT	
		USD millions		USD millions IDA
		IDA		
2007	CSRPC-III	20	Achevé	20
	Nutrition II	15	Achevé	15
	Éducation de qualité pour tous II	30	Achevé	30
	Programme de dév. des autorités locales	80	Achevé	80
	RIOA régional	5	Achevé	15
	Sous-total	150		160
2008	Autoroute à péage Dakar-Diamniadio *	-	Reculé à l'exercice 09	0
	Redressement du secteur de l'énergie *	-	Achevé	80
		0		80
	Sous-total			
Sous-total IDA-14 exercices 07-08		150		240
PLANS DES RAPPORTS INTERMÉDIAIRES (28/05/2009)			STATUT	
2009	CSRP-IV/ SCA ²⁵	60	CSRPC -IV ²⁶ reculé à l'exercice 10	0
	PROGEDE II	10	Reculé à l'exercice 10	0
	Intégration MTA/SEN/GAM	20	Abandonné	0
	Mobilité urbaine II/ Transports III	50	Reculé à l'exercice 10	0

²⁵ Présenté à l'origine comme une seule entité en raison du manque de clarté dans la direction prise par le gouvernement concernant la stratégie de croissance accélérée. Structuré à l'origine de la façon suivante : USD 30 millions pour la SCA et USD 30 millions pour le CSRPC

²⁶ Le montant du crédit a augmenté de USD 10 millions par rapport au guichet pilote de financement de ripostes à la crise

	Gouvernance économique	10	Reculé à l'exercice 10	0
			Autoroute à péage Dakar-Diamniadio achevée	105
			<i>Projets réels supplémentaires</i>	0
			Sécurité des transports aériens d'Afrique de l'Ouest	7
			Gestion durable des ressources halieutiques	9,5 ²⁷
			Intervention rapide de sécurité alimentaire/transferts sociaux	10 ²⁸
			Crédit d'appui aux finances publiques	60
			Gestion durable des terres FEM	4,8
	Sous-total	150		196,3
2010	<u>CSRPC-V</u>	30	Reculé à l'exercice 11	0
	Eau et assainissement (PEPAM)	60	Programme du millénaire pour l'accès à l'eau potable et à l'assainissement (PEPAM)	55
	Électrification rurale II	30	(reculé à l'exercice 12)	
	Biosécurité régionale *	-	Abandonné	
	Projet régional multimodal du fleuve Sénégal *	-	(reculé à l'exercice 11)	
			CSRPC -IV	43
			Gouvernance économique (prévu pour l'exercice 09) achevé	8
			Mobilité urbaine II/ Transports III achevé	55
			PROGEDE II (prévu pour l'exercice 09) achevé	15

²⁷ Inclut USD 6 millions du FEM

²⁸ USD 8 millions supplémentaires provenant du Programme d'intervention en réponse à la crise alimentaire mondiale

			<i>Projets réels supplémentaires</i>	
			Pêche régionale	15
			Financement suppl. pour la centrale hydroélectrique de Felou	42,5
			Financement suppl. pour le PDMAS (crise alimentaire) ²⁹	10
		Sous-total		243,5
		Sous-total IDA-15 exercices 09-10	270	439,8
		Total exercices 07-10	420	679,8³⁰

²⁹ Provenant du programme d'intervention en réponse à la crise alimentaire mondiale

³⁰ Inclut un total de USD 79,5 millions, qui représente la part des crédits de l'IDA alloués au Sénégal dans le cadre des projets régionaux.

Annexe 3. Services hors prêts prévus et réalisations

PLANS DE LA SAP		STATUT
2007	Évaluation environnementale du pays	Reculé à l'exercice 08
	Étude sur les transports et les infrastructures	Achévé
	PEFA	Achévé
	Mise à jour sur la pauvreté	Reculé à l'exercice 08 (évaluation complète de la pauvreté)
	ROSC gouvernance privée	Achévé
	Étude sur l'emploi non-agricole	Reculé à l'exercice 09
	Études sur les assurances agricoles	Reculé à l'exercice 09
2008	Mémorandum économique du pays	Achévé
	Évaluation du climat des investissements	Reculé à l'exercice 09
	Financement du secteur de la santé	Reculé à l'exercice 10 (AT pour la réforme du secteur de la santé)
	RDP (réforme de la fonction publique)	Reculé à l'exercice 10
	Note de stratégie sur l'emploi	Achévé
		Évaluation environnementale du pays achevée
		Évaluation de la pauvreté achevée
	Étude sur les enfants des rues	Reculé à l'exercice 09
Étude sur l'abandon scolaire	Reculé à l'exercice 09	
PLANS DES RAPPORTS INTERMÉDIAIRES DE LA SAP		
2009	Financement des PME (en milieu rural)	Abandonné
	Évaluation de la pauvreté	Abandonné (effectué à l'exercice 08)
	Note RDP	Abandonné (RDP complète à l'exercice 10)
	Rapport intermédiaire de la SAP	Achévé
		Évaluation du climat des investissements achevée
		Études sur les assurances agricoles achevée
		Étude sur les enfants des rues achevée
	Examen du programme de financement des bus de Dakar	Achévé
		<i>Produits réels supplémentaires</i>
		PEFA de la ville de Dakar achevée
2010	AT à la réforme des hôpitaux	Achévé
	Évaluation à mi-parcours de la SCA	Abandonné
	EES - RDP complète	RDP achevée pour la santé, l'éducation et les transports
		RDP pour l'agriculture reculée à l'exercice 11
		<i>Produits réels supplémentaires</i>
	AT Adaptation des côtes au changement climatique/Protection contre l'érosion des côtes	Achévé
	Évaluation des besoins après catastrophe	Achévé après les inondations d'août 2009

Annexe 4: Objectifs du millénaire pour le développement et tendances

Objectifs de développement pour le Millénaire	1990	2000	2005	2011	Cible 2015	Probabilité
Objectif 1 : Éradiquer l'extrême pauvreté et la faim						
Personnes pauvres (seuil national de pauvreté)	67	55.0	48	47	<33	Retard probable
Taux de pauvreté à 1,25 \$ par jour (PPA, % de la population)		44	34	33	..	
Prévalence de la malnutrition, poids/âge (% des enfants de moins de 5 ans)	..	20.3	15	13	..	
Objectif 2 : Atteindre une éducation primaire universelle						
Taux d'alphabétisation, total adultes (% de personnes de 15 ans et plus)	27	39	42	50	..	Retard probable
Taux d'achèvement du primaire, total (% de la tranche d'âge correspondante)	43	38	51	65	100	
Total des inscriptions au primaire (% net)	..	57	73	85*	100	
Objectif 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et autonomiser les femmes						
Proportion de sièges occupés par des femmes au Parlement national (%)	13	12	19	40	..	Probablement dans les temps
Taux de filles par rapport aux garçons inscrits à l'école primaire	73	86	96	106	100	
Taux de filles par rapport aux garçons inscrits à l'école secondaire	53	65	75	88	100	
Objectif 4 : Réduire la mortalité infantile						
Vaccination, rougeole (% des enfants entre 12 et 23 mois)	51	48	59	63	100	Probablement dans les temps pour la mortalité des moins de 5 ans, mais retard pour la vaccination
Taux de mortalité infantile (pour 1 000 naissances vivantes)	90	66	61	47	30	
Taux de mortalité des moins de 5 ans (pour 1 000)	149	133	119	72	49	
Objectif 5 : Améliorer la santé maternelle						
Ratio de mortalité maternelle (estimation modélisée, par 100 000 naissances vivantes)	510		401	392	170,0	Retard probable
Taux de fertilité des adolescentes (naissances pour 1000 femmes entre 15 et 19 ans)	..	109	105	104	..	
Naissances assistées par du personnel médical qualifié (% du total)	..	60	52	65	100	
Femmes enceintes recevant des soins prénataux (%)	..	79	87	76	..	
Objectif 6 : Lutter contre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies						
Incidence de la tuberculose (par 100 000 personnes)	195	237	261	280	..	Dans les temps pour le VIH/SIDA, mais retard pour la tuberculose
Prévalence du VIH, total (% des 15-49 ans)	0,1	0,4	0,8	1	<3	
Espérance de vie à la naissance, total (ans)	52	54	55	56	..	
Objectif 7 : Garantir la durabilité de l'environnement						
Source d'eau aménagée (% de la population y ayant accès)	67	72	77	88	100	Probablement dans les temps pour l'eau, mais pas pour l'assainissement
Surface forestière (% du territoire)	49	46	45	45	..	
Installations d'assainissement aménagées (% de la population y ayant accès)	38		40	45	70.0	
Objectif 8 : Mettre en place un partenariat mondial pour le développement						
APD nette reçue par habitant (USD actuels)	108	43	61	87	..	--
Abonnements au mobile (pour 100 personnes)	0	3	15	50	..	
Autres						
Taux de fertilité, total (naissances par femme)	7	6	5	5	..	
RNB par habitant (méthode Atlas, USD actuels)	670	510	770	1 040	..	
Formation brute de capital (en % du PIB)	9	21	30	30	..	--
Espérance de vie à la naissance, total (ans)	52	54	55	56	..	
Commerce (% du PIB)	58	65	70	68	..	

*Un manque de clarté subsiste entre les données de la Banque et celles du gouvernement pour cet indicateur

Annexe 5: Messages clés des consultations

Messages clés des consultations	
Société civile	Accès aux services de base, accès à la terre, développement agricole et rural, éducation, lutte contre les fraudes et la corruption/transparence, santé, suivi et évaluation des projets/programmes par la société civile, régulation du secteur privé, protection des groupes vulnérables, emploi des jeunes
Gouvernement (niveau ministériel)	Agriculture, aéroports, alignement de la SPP sur la stratégie du gouvernement, énergie, réformes de gouvernance, santé, infrastructures, réformes judiciaires, développement du secteur privé, réformes du secteur privé, chemins de fer, transports régionaux, filets de sécurité, développement des territoires, transports, emploi des jeunes
Gouvernement (niveau technique)	Accès à la terre, agro-industrie, décentralisation, éducation, énergie, fiscalité, infrastructures, développement du secteur privé, chemins de fer, protection sociale, développement des territoires, emploi des jeunes
Partenaires du développement	Mise en place d'une stratégie de long terme pour le Sénégal, coordination des donateurs, intégration de la question du genre dans la SPP, le gouvernement devrait chapeauter la coordination des donateurs, harmonisation des interventions des donateurs
Secteur privé	Accès aux financements, agro-industrie, éducation, fiscalité, pêche, réforme du système judiciaire, développement du secteur privé, exécution des réformes, accès à l'eau potable et à l'assainissement en milieu rural, emploi des jeunes
Assemblée nationale	Agriculture et développement rural, agro-industrie, renforcement des capacités pour le personnel parlementaire et plus grande collaboration avec le GBM, développement de la Casamance, énergie, suivi parlementaire du S&E des projets, développement du secteur privé, développement des compétences, emploi des jeunes
Milieu universitaire / groupes de réflexion	Agriculture, alignement de la SPP sur le cycle politique, éducation, énergie, PPP, infrastructures, exécution des réformes, sélectivité, transparence, emploi des jeunes

Annexe 6 : L'égalité des sexes au Sénégal

Le Sénégal apporte de longue date un soutien politique aux femmes et des progrès substantiels ont été accomplis en faveur de l'égalité des sexes au cours de la dernière période de DSRP et de SAP, particulièrement au niveau de la représentation publique et de la santé maternelle. La mortalité infantile (enfants de moins de cinq ans) ayant diminué de près de 10 % ces dernières années, le Sénégal est en tête de ce que l'on appelle « le développement le plus réussi ». Il s'accompagne d'importantes améliorations en matière de santé maternelle qui se traduisent par un taux de mortalité passé de 430 décès en 2005 pour 100 000 naissances d'enfants en vie à 370 en 2010. En 2011, la proportion de femmes siégeant au Parlement était de 22,7 %, ce qui se situe au-dessus de la moyenne dans la région et ce taux pourrait augmenter après les élections du 1^{er} juillet 2012, pour lesquelles la parité absolue entre hommes et femmes est appliquée sur les listes électorales pour la première fois en Afrique de l'Ouest. La parité entre les sexes s'est également améliorée à tous les niveaux d'enseignement, même si l'écart reste important aux niveaux secondaire (taux de 79,4 %) et supérieur (taux de 59,5 %).

Les femmes continuent pourtant d'être désavantagées dans la vie et au travail par rapport à leurs homologues masculins, ce qui implique que les dirigeants nouvellement élus continuent à se concentrer sur une réforme politique réactive qui permette aux femmes de réaliser leur potentiel économique et de contribuer pleinement au développement continu du pays. Des améliorations globales en matière d'égalité dans l'éducation n'ont pas encore comblé le fossé du taux d'alphabétisation entre les sexes, avec un ratio entre hommes et femmes de 0,63, parmi les plus faibles du monde. Cet écart constitue toujours un facteur important par rapport à la participation économique des femmes. La population active est constituée de 66 % de femmes seulement, contre 88 % d'hommes et 83 % des emplois féminins sont dans le secteur informel. Parmi les emplois à plein temps, 10 % seulement sont occupés par des femmes, ce qui constitue moins de la moitié de la moyenne en Afrique sub-saharienne. Il est difficile pour les jeunes gens et jeunes filles d'entrer dans le marché de l'emploi, mais encore plus pour les femmes. Même parmi la population active ayant fait des études supérieures, les hommes ont deux fois plus de chances que les femmes de trouver un emploi dans le secteur privé formel. La majorité des femmes (83 %) travaillent dans le secteur agricole, mais elles ne possèdent qu'environ 13 % des terres en raison des pratiques coutumières liées à la propriété foncière qui continuent de restreindre l'accès des femmes. Au niveau des ménages, il est nécessaire que les femmes et les filles compensent le manque d'accès à l'électricité, ce qui les oblige à consacrer énormément de temps aux activités non génératrices de revenus, telles qu'aller chercher de l'eau et du bois et mouliner les aliments en grains. Le gouvernement pense que ces activités maintiennent les femmes et filles dans un état de pauvreté. D'autre part, l'égalité des sexes au niveau des institutions est toujours entravée par des obstacles fondamentaux, parmi lesquels, en dépit de certains progrès, la violence à l'encontre des femmes et leur sous-représentation à tous les niveaux des prises de décisions publiques.

Il ressort de l'examen du portefeuille lié à l'égalité des sexes que la nouvelle SAP peut contribuer de manière substantielle à la réalisation des objectifs nationaux portant sur la problématique hommes-femmes, y compris ceux énoncés dans le document de politique économique et sociale (DPES) 2011-2015 et les quatre zones thématiques prioritaires de la Stratégie nationale de parité et d'égalité des sexes (SNEEG). Plus précisément, l'examen du portefeuille trouve dans la nouvelle SAP matière à appuyer une sélection de priorités nationales de la manière suivante :

1. Priorité de la SNEEG : Améliorer la position sociale des femmes et renforcer son potentiel

Activités/contributions/objectifs de la SAP :

- Promouvoir l'égalité en matière d'accès, de possibilités, de succès et d'achèvement des études primaires et supérieures, et prendre en compte les besoins différents des hommes et des femmes à ces niveaux d'éducation (*Enseignement supérieur et financement axé sur les résultats au Sénégal ; mise en œuvre accélérée de l'initiative Éducation pour tous ; projet d'accès à l'eau potable et d'assainissement pour le Millénaire*).
- Favoriser pour les hommes et les femmes l'accès à l'eau potable et aux services de santé maternelle, réduire le risque d'insécurité alimentaire pour les enfants de moins de cinq ans à l'aide de services ciblés et de transferts monétaires aux mères méritantes. (*Programme de renforcement de la nutrition II ; projet de transfert monétaire social axé sur l'enfant et de sécurité alimentaire ; projet d'accès à l'eau potable et d'assainissement pour le Millénaire ; mise en œuvre accélérée de l'initiative Éducation pour tous*).

2. Priorité de la SNEEG : Promotion économique des femmes en zones urbaines et rurales

Activités/contributions/objectifs de la SAP :

- Élargir le champ des interventions en faveur des femmes pour améliorer leur condition économique en leur donnant davantage accès au marché du travail, au renforcement des capacités, et à l'octroi de dons. Pour ce faire, il sera nécessaire d'exécuter une analyse axée sur l'accès des jeunes hommes et jeunes femmes au marché du travail (couvrant plusieurs secteurs) et des activités opérationnelles visant à : a) faire participer les femmes à la chaîne de production du charbon de bois, les former et les employer comme potiers pour la confection de fourneaux en céramique ; b) créer davantage d'emplois pour les hommes et les femmes dans le secteur de la pêche ; c) investir dans des associations féminines pour soutenir des activités économiquement viables en Casamance et augmenter les revenus des femmes travaillant dans l'agriculture à l'aide d'un mécanisme de dons aux marchés agricoles ; d) améliorer l'accès des coopératives féminines aux zones irriguées et e) fournir des services de formation commerciale et technique aux hommes et aux femmes. (*Projet de développement des marchés agricoles et agroalimentaires ; projet de développement et financement agroalimentaire ; projet de mise en valeur des ressources en eau et développement des usages multiples du fleuve Sénégal ; projet de pôle de croissance intégrée en Casamance ; programme des industries de la pêche pour l'Afrique de l'Ouest ; PROGEDE II°*)

3. Priorité de la SNEEG : Promouvoir la parité hommes-femmes dans l'exercice de leurs droits et devoirs et améliorer l'accès des femmes et leur position dans les sphères décisionnelles.

Activités/contributions/objectifs de la SAP :

- Promouvoir l'égalité des sexes en matière de participation publique aux prises de décision locales relatives à l'énergie en milieu rural, à la gestion des associations locales des usagers de l'eau et des institutions de gestion des risques d'inondations en milieu urbain (*ASER ; PROGEDE II ; projet d'accès à l'eau potable et d'assainissement pour le Millénaire ; projet de drainage des eaux de pluie*).
- Effectuer des recherches socio-économiques sur certains effets, ventilés par sexe, du violent conflit survenu en Casamance (*projet de pôle de croissance intégrée en Casamance*).

4. ***Priorité de la SNEEG : Améliorer l'impact des interventions en faveur de l'égalité et de la parité entre les sexes.***

Activités/contributions/objectifs de la SAP :

- Des activités en faveur d'une meilleure égalité des sexes comporteraient, par exemple, un soutien pour assurer un meilleur suivi national des questions d'égalité des sexes et l'analyse des données relatives à l'accès des mères aux services de santé et de nutrition, ainsi que la formation des hommes et des femmes dans l'évolution des conflits. (*Nutrition au Sénégal : renforcement des évaluations du programme de mise en œuvre de l'initiative ; projet de pôle de croissance intégrée en Casamance*).
- La contribution globale de la Banque mondiale en faveur de l'égalité des sexes au Sénégal durant la SAP sera mesurée par rapport au niveau d'intégration de cette question dans la conception du portefeuille du projet de l'IDA. L'examen révèle **qu'au début de la nouvelle SAP, 75 % du portefeuille de l'IDA intègre la problématique hommes-femmes** (c'est-à-dire qu'elle est prise en compte dans l'analyse, l'exécution ou le suivi des projets), ce qui constitue donc la base de référence pour la SAP en 2012. Les objectifs globaux de la nouvelle période de la SAP pourraient être de maintenir le niveau de référence élevé de 75 % du portefeuille de l'IDA intégrant la problématique hommes-femmes (un indicateur suggéré de la matrice des résultats de la SAP).
- Dialoguer davantage sur l'égalité des sexes en s'appuyant sur les diagnostics établis dans certaines zones prioritaires et accorder une plus grande attention à l'évaluation des effets des interventions sur les zones prioritaires pour l'inégalité des sexes.

Soutenir davantage l'égalité des sexes au cours de la nouvelle SAP ; aider à l'efficacité opérationnelle par un dialogue et des analyses de la politique en cours et à venir ; s'aligner davantage sur la Stratégie de parité hommes-femmes en Afrique. L'examen recommande spécifiquement d'inclure dans les activités prioritaires sur cette question non liées aux prêts :

- une évaluation nationale de la pauvreté intégrant la problématique hommes-femmes ;
- une analyse et un dialogue sur l'emploi des jeunes tenant compte des inégalités entre les sexes concernant, par exemple, l'accès, le salaire et la formation ;
- une série de notes d'orientation traitant des principaux sujets d'inégalité entre les sexes à l'intention du nouveau gouvernement ;

- une évaluation d'impact abordant spécifiquement les domaines où l'inégalité des sexes influe sur les opportunités économiques accessibles aux femmes.

Ces recommandations portant sur le programme hors prêts se situent tout à fait dans la ligne du programme d'activités en cours et à venir en matière d'analyse et de politique. Enfin, il est suggéré à l'équipe en charge du pays d'envisager la création d'une méthode d'examen systématique en fonction de l'importance accordée à l'égalité des sexes dans les nouveaux projets, et d'en faire un élément standard de l'ordre du jour aux réunions. Il faudrait aussi aborder plus souvent cette question lors de l'examen social, ce qui peut impliquer de veiller au renforcement des capacités du personnel chargé de la protection sociale.

Annexe 7 : Conséquences de la stratégie de partenariat avec le Sénégal sur l'actualisation des priorités stratégiques de la lutte anti-corruption

Renforcement des systèmes nationaux et institutions : La stratégie de partenariat pays (SPP) avec le Sénégal suit de très près le SNDES, programme propre au gouvernement, qui met la gouvernance au premier plan et soutient les institutions du pays dans la mesure du possible. La SPP adopte une approche intégrée vis-à-vis de la gouvernance et comprend des activités dans les secteurs public et financier (climat d'investissement), le secteur judiciaire et celui des prestations de service, tout en faisant porter son action sur une zone particulièrement fragile par des activités de développement dans la région instable de la Casamance. Des initiatives régionales en cours, telles les directives de l'UEMOA dans le domaine de la gestion des finances publiques et des passations de marchés accompagnent également cette démarche. Au niveau des instruments, la SSP s'oriente vers un renforcement progressif des systèmes nationaux en proposant des opérations axées sur les résultats (PPD/P4R/SWAPS) s'appuyant sur les systèmes nationaux associés aux éléments de l'assistance technique pour mieux accompagner les réformes.

Renforcement des systèmes nationaux fondamentaux et des institutions : L'aide de la Banque par l'intermédiaire de la SPP vise à renforcer les systèmes fondamentaux de gouvernance du pays et les institutions sectorielles chargées des prestations de service. Il est donc proposé d'intervenir sur la gouvernance tant au niveau central du gouvernement (ministère des Finances) que dans des domaines spécifique de prestations de service, tels que la gestion des terres et de l'eau, les contrats de performance pour les hôpitaux, ou la gouvernance durable des ressources halieutiques. La Banque aidera aussi le gouvernement à répartir efficacement les dépenses dans différents secteurs.

Promouvoir la transparence et l'ouverture : Transparence et ouverture constituent une priorité importante pour le nouveau gouvernement. La nouvelle SPP se base sur des consultations approfondies afin de prendre effectivement en compte les retours d'information de la société civile et autres parties prenantes dans le nouveau programme. La Banque continuera à l'avenir à favoriser la transparence, en faisant appel, par exemple, à son pouvoir de mobilisation pour réunir diverses parties prenantes liées au développement, ou en diffusant elle-même l'information pour communiquer activement sur les programmes de la Banque et leurs conséquences pour les bénéficiaires. Plusieurs programmes permettent d'obtenir un retour d'information de la part des bénéficiaires. Des outils de TIC seront intégrés dans certaines méthodes, selon le cas. La Banque a l'intention de collaborer étroitement avec le Parlement démocratiquement élu qui fera la liaison entre les citoyens sur l'ensemble du territoire et les programmes gouvernementaux. Du côté du gouvernement, la SPP favorise la transparence au moyen de plusieurs activités, dont la publication en temps utile des rapports de la Cour des comptes et son action pour les déclarations du patrimoine des responsables officiels.

Se concentrer sur les résultats : La SPP insistera fortement sur les résultats. La matrice des résultats de la SPP permettra, en interne, un meilleur suivi des résultats de la SPP, ce qui inclut la

gouvernance. Les actions menées pour obtenir des résultats, peuvent, entre autres, tirer parti des indicateurs de prestations de services et des contrats de performance établis dans certains secteurs et les développer. De même, au niveau central, la SPP appuiera un programme stratégique de renforcement des capacités du gouvernement pour la planification, le suivi et l'évaluation des politiques, en vue d'une mise en œuvre plus efficace de programmes gouvernementaux qui répondent aux aspirations des citoyens.

Gérer les risques fiduciaires : En accord avec la stratégie de lutte anti-corruption, la SPP avec le Sénégal favorise une démarche de gestion des risques plutôt que de les éviter, tout en maintenant des normes fiduciaires supérieures pour protéger les résultats du développement et les investissements de la Banque. À cet effet, la Banque agira en étroite coopération avec ses équipes fiduciaires et celles de la passation des marchés pour veiller à ce que les fonds soient utilisés comme prévu. Tout en adoptant à priori une démarche prudente vis-à-vis des risques, l'équipe prendra des mesures énergiques et efficaces, en collaboration avec le Service de déontologie institutionnelle (INT), en cas de fraudes ou instances de corruption, supposées ou réelles.

Annexe 8 : Intégration régionale

Expansion des marchés du Sénégal et exploitation des ressources

L'intégration régionale est un élément essentiel de la SPP et de cinq projets en cours, deux nouveaux projets et deux potentiels. Le programme actuel d'intégration régionale démontre le pouvoir des échanges régionaux internes pour une croissance qui profite à tous et une prospérité partagée dans des secteurs tels que l'énergie, l'agriculture, la pêche, la gestion de l'eau et le secteur financier. Au Sénégal, 20 % des exportations se font dans la région, vers le Mali (15,8 %) et la Guinée (4,8 %), ce qui souligne l'importance de l'intégration régionale. Au fur et à mesure que le Sénégal diversifie ses sources d'énergie, il dépendra davantage des sources régionales d'électricité. La SPP doit continuer à trouver des occasions de tirer parti des projets régionaux en vue d'approfondir l'intégration des fonds supplémentaires de l'IDA et renforcer les connaissances dans toute la région. Certains projets régionaux comprennent :

Opérations régionales (en millions de dollars)

Pilier I	Pilier II
La pêche en Afrique de l'Ouest (15)	Mise en valeur des ressources en eau et développement des usages multiples dans le bassin du fleuve Sénégal (30)
Productivité agricole en Afrique de l'Ouest (15 + 60)	
OMVS Felou hydroélectrique (67,5)	
Transport aérien en Afrique de l'Ouest et centrale, phase II B (7)	
Climat d'investissement amélioré au sein de l'organisation pour l'harmonisation du droit des affaires en Afrique (OHADA)	
Mécanisme mondial d'assurance basé sur un indice	
Climat d'investissement amélioré au sein de l'organisation (OHADA) (15)	

Le Sénégal participe à plusieurs volets d'activités régionales, dont la gestion du bassin du fleuve Sénégal qu'il partage avec la Mauritanie, le Mali et la Guinée. L'Organisation du bassin du fleuve Sénégal (OMVS) joue traditionnellement un rôle important pour faciliter l'intégration régionale. Le développement du fleuve Sénégal joue un rôle critique pour le pays car 60 % de ses ressources en eau en dépendent. Par ailleurs, en gérant conjointement le fleuve Sénégal, le pays profite d'infrastructures et de divers avantages associés qu'il n'aurait pas pu mettre sur pied par lui-même, comme par exemple le projet d'hydroélectricité de Felou, soutenu par la Banque. Les priorités liées à la gestion conjointe du bassin du fleuve Sénégal comprennent les points suivants : a) le développement des barrages hydroélectriques (Gouina, Koukoutamba et Boureya); b) le renforcement des voies de communication telles que le pont de Rosso et la navigation sur le fleuve Sénégal ; c) le développement des cultures irriguées ; d) la modernisation des systèmes en fonction du changement climatique. La Banque a pris également en charge des études de faisabilité pour le développement d'autres sources d'hydroélectricité par

le biais de son projet régional de gestion des eaux avec l'OMVS. En outre, l'incidence du paludisme a sensiblement diminué grâce aux trois millions de moustiquaires distribuées aux populations qui vivent dans le bassin. L'OMVS a été à l'origine d'avantages économiques substantiels au niveau local par le biais d'investissements dans l'agriculture et la pêche qui ont permis d'améliorer les moyens de subsistance des communautés du bassin.

Il existe une initiative régionale importante sur les services de paiements dans l'UEMOA avec le concours de la BCEAO. Ce projet est financé par l'initiative FIRST et il doit permettre à la BCEAO de mettre en œuvre certaines recommandations importantes d'une étude de la Banque mondiale sur « l'abaissement du coût des paiements et transferts monétaires dans l'UEMOA » (2011) en ce qui concerne l'utilisation du téléphone portable et autres innovations en vue de favoriser l'inclusion financière dans la région. La BCEAO a également demandé l'aide de l'IFC pour établir un bureau de crédit couvrant tous les pays de l'UEMOA. Ce projet est susceptible de faciliter grandement l'accès aux services financiers dans la région.

Au niveau de l'environnement économique, l'amélioration du climat d'investissement au sein du projet de l'OHADA vise à renforcer la capacité institutionnelle de l'OHADA à soutenir certains aspects des réformes dans ce sens, dont l'amélioration des rapports financiers des entreprises parmi les pays membres. Les activités financées par ce don de l'IDA contribuent à une coopération institutionnelle en vue d'une meilleure intégration économique et l'harmonisation du droit des entreprises et du commerce dans la zone de l'OHADA. Le projet n° 553006 de l'IFC, sous l'égide du programme du service de conseils pour l'investissement étranger (FIAS) pour le climat d'investissement, apporte depuis 2007 son soutien aux pays membres pour la modernisation des lois de l'OHADA (« Lois uniformes »). L'IFC a l'intention d'aller plus loin (à l'aide du projet n° 592087) et à continuer les réformes de même que les activités de suivi pour veiller à la mise en place de ces lois et faire en sorte qu'elles apportent des améliorations concrètes pour le secteur privé. En tant que membre de l'OHADA, le Sénégal s'attend à bénéficier prochainement des réformes en cours portant sur la loi uniforme OHADA (avec l'aide de l'IFC et de la Banque mondiale).

Dans le secteur de la pêche, la Banque prend en charge le programme régional de soutien de la pêche en Afrique de l'Ouest (WARFP) au moyen d'une série de trois programmes de prêts programmatiques adaptables (PPA) L'ensemble de ces séries de PPA (c.-à-d. le WARFP) couvrira les sept pays membres de la commission sous-régionale (Cap-Vert, Gambie, Guinée Bissau, Mauritanie, Sénégal et Sierra Leone) plus le Liberia et le Ghana. Une telle conception doit encourager l'intégration régionale dans la gestion durable et le développement des ressources halieutiques de la région. L'objectif de la WARFP en matière de développement consiste à accroître durablement la richesse globale née de l'exploitation des ressources halieutiques ciblées dans les pays participants et la part de ces richesses revenant à chacun de ces pays. Le Cap Vert, le Liberia, la Sierra Leone et le Sénégal participent au premier PPA en cours dans la série PPA-A.

Le Sénégal fait partie du projet des Centres d'excellence de l'enseignement supérieur en Afrique qui cherche à favoriser une spécialisation régionale parmi les universités participantes dans les domaines affrontant certaines difficultés régionales communes dans leur développement, et à renforcer leurs capacités pour qu'elles dispensent une formation et une recherche appliquée de grande qualité. Ce projet a pour objectif supérieur de répondre

à la demande de qualifications nécessaires au développement de l'Afrique, comme c'est le cas dans le secteur dynamique de l'énergie, les industries extractives et la productivité agricole. Par ailleurs, le projet contribuerait à renforcer l'enseignement scientifique, comme les sciences naturelles, les sciences exactes, la biologie et les disciplines appliquées qui s'y rattachent, dans les meilleures universités africaines. Pour le Sénégal, les avantages sont les suivants : a) des universités mieux ancrées dans les secteurs d'intérêt stratégique national, dont l'agriculture, les transports, l'énergie et les industries extractives ; b) le renforcement des capacités dans le domaine des sciences exactes, de la biologie et des sciences naturelles, de l'ingénierie et de la technologie, afin de produire une main d'œuvre qualifiée de qualité et d'effectuer de la recherche appliquée dans ces disciplines pour répondre aux besoins des secteurs stratégiques nationaux. Ce projet serait un important stimulant pour les aspirations du Sénégal à devenir une plaque tournante régionale pour l'enseignement supérieur et servir de point d'appui supplémentaire au projet, axé sur les résultats, portant sur la gouvernance et le financement de l'enseignement supérieur.

Annexe 9 : Partenariats

Le soutien apporté par la Banque à la gouvernance et à la performance du secteur public s'ajoute à d'autres activités des partenaires. La gestion des finances publiques est prise en charge par le groupe d'appui budgétaire qui se réunit régulièrement et s'est mis d'accord avec les autorités sur un plan d'action. D'autres partenaires qui participent activement aux réformes de la GFP comprennent notamment l'Union européenne, la Coopération française et le pool de développement stratégique et des finances publiques du PNUD. En ce qui concerne le suivi et l'évaluation, l'appui de la Banque au renforcement du suivi des politiques et des décisions gouvernementales est complémentaire des activités des autres partenaires au niveau du secteur. Dans le domaine de la fonction publique, l'UE et le PNUD ont des programmes d'AT qui complètent les activités de la Banque. L'UE et la Coopération française sont en charge de l'aide au secteur judiciaire, et l'UE prend aussi en charge les registres d'état civil, le Parlement et les institutions de contrôle et de contre-pouvoir. Outre la Banque mondiale, la BAD, l'UE et l'UEMOA apportent leur aide à la passation des marchés.

La participation des donateurs est substantielle au niveau de l'agriculture et des activités de développement du secteur privé au Sénégal, qu'il s'agisse de l'environnement économique proprement dit et des activités financières, ou d'actions moins traditionnelles dans l'agriculture ou l'agroalimentaire. La BAD soutient l'agroalimentaire et l'accès aux financements, tandis que la Coopération française renforce les capacités des communautés rurales (Projet PACR). La BAD met en œuvre un projet de soutien de la sécurité alimentaire qui vise à intensifier les cultures durables et les productions animales dans les régions de Louga, Matam et Kaffrine pour augmenter les revenus des producteurs. Le projet financera les infrastructures de l'eau, notamment l'irrigation, de même que des services et technologies de production de récolte innovantes. L'Agence de coopération internationale du Japon (JICA) participe aussi activement au secteur agricole avec un programme de sécurité alimentaire favorisant la culture locale du riz.

L'USAID fournit une assistance technique pour l'agroalimentaire et elle a récemment publié un rapport sur « l'activité agroalimentaire ». Le projet de croissance économique de l'USAID (EGO) soutient la stratégie de croissance accélérée (SCA) du Sénégal et le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA) dans le cadre de l'initiative « Nourrir l'avenir ». Le projet vise à stimuler l'investissement dans le secteur agricole et à augmenter substantiellement le rôle de l'agriculture dans l'économie nationale. Le Projet d'irrigation et de gestion des ressources vise à augmenter la production agricole dans le bassin du fleuve Sénégal par les moyens suivants : a) augmenter le volume d'eau pour l'irrigation ; b) augmenter les terres irriguées ; c) réduire le risque de cession des terres irriguées existantes. Le projet prend aussi en charge un élément de régime foncier qui fournira aux autorités locales les livres et registres adaptés.

Compte tenu de l'importance du secteur énergétique pour le pays, de nombreux donateurs participent à ces activités. La BAD favorise l'investissement du secteur privé dans une centrale à charbon de 125 mégawatts et l'Agence française du développement apporte son aide à SENELEC pour la réhabilitation des équipements producteurs d'énergie. La banque allemande KfW se concentre sur la promotion de la production d'énergie éolienne au Sénégal ainsi que de l'électrification en milieu rural ; la participation de l'Union européenne dans cette électrification doit prendre plus d'importance ; la banque chinoise EXIM finance des améliorations dans la

distribution et des centrales électriques en containers ; les programmes de développement coréens font la promotion d'une centrale à charbon d 250 mégawatts.

La JICA, l'UE, la FAO, l'AFD et l'USAID jouent un rôle actif dans le secteur de la pêche.

La JICA prend en charge d'autres activités de gestion de la pêche dans d'autres sites pilotes le long de la côte sénégalaise en suivant le modèle financé par le projet GIRMaC. L'UE prend en charge les activités de suivi, contrôle et surveillance au niveau régional, et finance la mise en place de plans de gestion durable pour certaines activités de pêche. La FAO a financé des études sur les réformes institutionnelles et juridiques à mettre en œuvre pour faire respecter la politique du secteur, soutenir le développement de l'aquaculture et la démarche préservant l'écosystème pour la pêche et le renforcement des capacités des femmes dans le traitement artisanal du produit de la pêche. L'AFD prend en charge la cogestion et l'intégration des zones marines protégées pour la gestion de la pêche au niveau de la région en Afrique de l'Ouest, et l'USAID aide à l'amélioration de la gouvernance du secteur de la pêche par le biais d'une gestion exercée localement.

Dans le secteur urbain, l'AFD, l'UE, la BEI et la BOAD sont particulièrement actives dans le secteur de l'eau, avec des prêts directs à la SONES pour améliorer la production et la distribution de l'eau dans les villes secondaires.

L'AFD et la BEI participent davantage au secteur de l'assainissement grâce au projet de nettoyage de la Baie de Hann et au financement du plan d'assainissement de Dakar par la BEI. L'UE finance la construction d'infrastructures dans cinq villes secondaires ; la JICA a récemment participé à l'élaboration d'un plan directeur d'assainissement dans la ville de Kaolack et la Fondation Gates soutient l'ONAS pour le traitement des boues avec la mise en place de plusieurs stations à cet effet.

Dans le secteur rural, différents donateurs agissent de la même manière, en construisant des puits et des installations d'adduction d'eau accompagnés par la création d'associations ASUFOR

pour la gestion et l'exploitation des infrastructures, sans oublier des éléments liés à l'hygiène et à l'assainissement (sensibilisation à l'hygiène, construction de latrines). La BAD, l'USAID, BTC Lux Dev et la JICA interviennent en zone rurale, où s'exerce traditionnellement leur activité qui complète celle de l'IDA, concentrée au nord, le long du fleuve Sénégal. La coordination couvre l'ensemble du secteur grâce à des réunions de consultation et de coordination avec les autorités sénégalaises, tandis que l'AFD et l'UE assurent la co-présidence avec BTC Lux Dev dans les secteurs urbains et ruraux. Le programme WSP de la Banque mondiale assure le secrétariat de ces deux groupes : l'Agence française de développement (AFD) et le Projet d'assistance aux communautés rurales (PACR). Ce projet a pour but de protéger les communautés rurales du delta du fleuve Sénégal par l'évaluation du potentiel au niveau des terres et la promotion du développement local grâce à des investissements productifs.

Au niveau international, le Sénégal a également encouragé des partenariats constructifs entre les autorités locales, la société civile et le secteur privé pour améliorer les résultats dans les domaines de la santé et de la nutrition. En vertu du programme de renforcement de la nutrition soutenu par la Banque mondiale, les administrations centrales et locales ont conclu des partenariats avec des organismes de la société civile, les systèmes de prestations de services et le secteur privé, pour améliorer l'alimentation, la nutrition et les impacts sur la santé. Grâce à ces partenariats opérationnels, le Sénégal a réduit la malnutrition chronique, principal indicateur de pauvreté par manque de revenus, à 16 % (2012) et a doublé la production et la consommation de

sel iodé et des principaux aliments de première nécessité enrichis par des micronutriments tels la vitamine A et le fer. Dans d'autres domaines, régis par les dispositions de ces partenariats opérationnels, l'accent sera mis sur la transformation et la conservation des aliments, ainsi que sur la réduction de la mortalité maternelle.

Figure 6 : Autres partenaires pour le développement – Principales zones d'engagement

Union européenne	Réhabilitation du réseau routier ; intégration régionale et compétitivité ; appui budgétaire ; réformes de l'État et de la fonction publique : audit de la fonction publique, mise en œuvre d'un système intégré de gestion des RH ; gestion des finances publiques : institutions de contrôle (ISC et contrôle interne), passation publique des marchés, trésorerie, contrôle des entreprises et organismes publics ; amélioration du système judiciaire : appui au programme national du secteur public ; informatisation des processus judiciaires ; réforme des codes de procédure ; études comparatives des sanctions pour délits économiques et financiers ; appui au renforcement des registres d'état civil ; projet de gestion des terres ; projet d'assistance technique de soutien au Parlement.
BAD	Agroalimentaire et accès au financement, appui budgétaire.
PNUD	Programme national de bonne gouvernance : soutenir la gouvernance économique de la Délégation à la réforme de l'État et à l'assistance technique (DREAT) ; la gouvernance politique ; les réformes de l'administration publique.
Coopération française	Gestion des finances publiques : assistance technique dans les domaines de l'administration fiscale, des douanes, des finances, des ISC, des statistiques ; pour la justice : soutenir l'accès à la justice (justice de proximité, formation des juges, conseils sur la réforme de la justice et appui à l'administration pénitentiaire) ; communautés rurales/projet PACR ; secteur de l'énergie.
MCA	Investissement dans l'irrigation le long du fleuve Sénégal, des routes de la Casamance.
ACDI	Qualité de l'enseignement et amélioration de la gestion ; enseignement technique et formation professionnelle.
USAID	Assistance technique pour l'agroalimentaire ; gouvernance notamment en Casamance ; gestion des pêches ; amélioration de la qualité de l'enseignement.
JICA	Enseignement et formation professionnelle ; développement rural durable ; pêche et ressources en eau ; agroalimentaire.
BIsD	Secteur de l'énergie ; agroalimentaire ; enseignement.

Annexe 10 : Enseignements tirés de l'échec d'un crédit accordé dans le secteur énergétique

En juin 2008, l'IDA a approuvé un crédit pour la politique de développement de la relance du secteur énergétique, équivalent à 80 millions de dollars. Son objectif était d'assurer le développement raisonnable de longue durée des services d'électricité et l'approvisionnement en produits pétroliers en rétablissant l'équilibre financier de SENELEC et en prenant des dispositions stratégiques pour améliorer sa gouvernance et celle de la raffinerie (SAR). Deux ans plus tard, ce dossier a été clos sans mise en œuvre de la deuxième tranche. L'ICRR a conclu que la performance de la Banque avait été modérément insatisfaisante, tandis que celle de l'emprunteur a été jugée insatisfaisante. Que s'est-il passé et quels enseignements ont été tirés ?

Le projet a été entravé par la hausse exceptionnelle des prix du pétrole dans le monde en 2008 et un ralentissement économique causé en partie par la crise financière mondiale. L'ICRR a toutefois reconnu que le projet était démesurément ambitieux et escomptait des résultats significatifs dans un laps de temps réduit. Il n'a pas tenu compte des recommandations de la Banque concernant les conditions posées dans les DPC telles que a) assurer la prise en charge par le ministère de l'Énergie et SENELEC ; b) équilibrer les conditions et le financement entre les tranches ; c) poser comme conditions uniquement les actions essentielles à l'obtention de résultats ; d) choisir les instruments adéquats pour modifier la situation économique de SENELEC. Au lieu de cela, le projet a été géré par le ministère de l'Économie et des Finances. La seconde tranche devait remplir onze conditions assez difficiles, dont certaines n'étaient pas critiques, mais représentaient seulement 30 % du financement. Ensuite, il était impossible de résoudre les problèmes financiers de SENELEC sur une DPC de deux ans, trop courte et trop rigide. En même temps, le gouvernement s'est trouvé pris entre des transferts budgétaires intenable ou une augmentation de tarifs déjà élevés pour des prestations de services faibles. Il n'a pas eu la volonté de prendre des décisions difficiles sur les tarifs, les réformes stratégiques et la gouvernance des entités du secteur.

L'ICRR a conclu qu'il serait important, à l'avenir, d'avoir recours à des DPC de plus longue durée, plus souples, aux objectifs plus modestes et soutenues par un crédit d'investissement. Une meilleure prise de responsabilité au niveau du secteur et une meilleure coordination entre le secteur et le ministère des Finances joueraient un rôle critique.

Annexe 11 : Enquête nationale sur l'exercice 11 au Sénégal – Résumé des conclusions

Les résultats de l'enquête nationale sur l'exercice 11 menée au Sénégal donne un aperçu des opinions et perceptions des parties prenantes dans le pays. Du fait qu'une enquête a été menée au cours de l'exercice 07, des différences de perceptions sur certains aspects du travail de la Banque sont apparues chez les parties prenantes par rapport à ce qu'elles étaient plusieurs années auparavant. En outre, il est intéressant de noter la manière dont les parties prenantes identifient les priorités essentielles pour le pays et les domaines où la Banque peut ajouter le plus de valeur.

Il est à noter qu'en dehors du groupe bilatéral et multilatéral de parties prenantes, peu de gens connaissent bien la Banque (c.-à-d. 4,6 sur une échelle de 10 points pour les employés des ministères). Comme c'est le cas avec tous les autres pays, il existe une corrélation entre une bonne connaissance de la Banque et l'expression d'opinions positives. Il serait utile de réfléchir aux moyens de mieux la faire connaître sans avoir recours à une sensibilisation globale, mais plutôt à un renforcement ciblé et stratégique des liens, au partage des connaissances et des informations, à des partenariats, etc.

Contexte général

Les parties prenantes reconnaissent que la gouvernance et la transparence sont au premier rang des priorités pour le développement du pays. L'emploi et l'investissement public et privé apparaissent aussi au premier rang des priorités relatives à la réduction de la pauvreté et à la croissance économique. Les conclusions de l'enquête nationale laissent à penser qu'environ un quart des parties prenantes pensent que la Banque met l'accent sur l'investissement public et privé, sur la gouvernance et la transparence.

Le plus grand pourcentage des personnes interrogées pensent que la Banque doit insister sur l'emploi, le suivi des possibilités de développement au-delà de Dakar, la gouvernance, l'énergie et l'agriculture.

Vues d'ensemble de la Banque mondiale

Plus de six personnes interrogées sur dix croient que la Banque devrait s'impliquer davantage dans les stratégies de développement au Sénégal. Comme l'indiquait l'enquête au cours de l'exercice 07, la Banque continue d'être le plus appréciée pour ses ressources financières, suivies par ses connaissances. Cependant, son point faible tient à la perception qu'elle impose des solutions technocratiques sans tenir compte des réalités politiques. Il est intéressant de noter que plus du tiers des personnes interrogées signalent que la diffusion publique de son travail est insuffisante (il serait intéressant d'effectuer un suivi dans la durée par rapport aux politiques d'accès et d'ouverture des données de la Banque); plus d'un tiers indique qu'elle est trop influencée par les pays des donateurs et un tiers remarque que la Banque est trop bureaucratique.

Efficacité globale de la Banque

Les notes accordées à l'efficacité de la Banque restent constantes à 6,2 sur une échelle de dix points. Les notes les plus élevées étaient attribuées par des partenaires de développement (bilatéraux et multilatéraux) et des parties prenantes d'institutions gouvernementales indépendantes. Les notes les plus basses étaient celles données par des universitaires, des ONG,

les médias et le bureau du président. Ce point est à noter car ces derniers peuvent constituer des groupes d'intérêts puissants et il peut être utile d'envisager d'évaluer ces relations et de s'efforcer d'améliorer leur perception (par des actions de sensibilisation, le partage des connaissances, etc.).

La manière de percevoir le travail de la Banque s'est beaucoup améliorée dans de nombreux domaines. Le développement de l'agriculture, le secteur public, la gestion de l'environnement et des ressources naturelles, la réduction de la corruption dans le pays, la qualité de la vie urbaine et la protection sociale (encore qu'on considère que l'action de la Banque est moins efficace pour les deux derniers points) en font partie.

Fonctionnement de la Banque

L'enquête indique que le plus grand sentiment de frustration vis-à-vis de la Banque provient de la passation des marchés et de la complexité liée à l'obtention d'un financement. Les notations sur les exigences de la Banque en matière de passation des marchés ont beaucoup diminué depuis l'exercice 07. Ceci dit, les notes se sont bien améliorées au sujet de l'efficacité du fonctionnement de la Banque, et du suivi et l'évaluation des programmes et projets qu'elle appuie.

En ce qui concerne la collaboration, des améliorations ont été perçues pour la manière dont la Banque collabore avec les gouvernements partenaires pour les actions menées dans le pays avec son appui. Les notes ont baissé de manière substantielle pour la manière dont la Banque collabore avec les donateurs (remarque : la question est posée de manière légèrement différente et les notes sont toujours relativement positives).

Les connaissances de la Banque

Il est intéressant de remarquer que lorsqu'on leur demande de dire où la Banque devrait concentrer ses connaissances et ses recherches, les parties prenantes placent l'enseignement au plus haut niveau, suivi de la pauvreté, de l'agriculture et de l'énergie. Il est à noter qu'en dehors de l'agriculture, ces domaines ne sont pas considérés comme les premières priorités de développement au Sénégal. Il vaut la peine de rechercher de quelle manière les connaissances et les ressources de la Banque dans les domaines prioritaires-clés peuvent être mieux partagées et appréciées par les parties prenantes du pays.

La communication de la Banque

Il est très important de faire porter l'attention sur la conclusion de l'enquête indiquant que l'utilisation du site Web de la Banque a chuté de 89 % en 2007 à 75 % aujourd'hui. Le site web de la Banque est un point d'accès essentiel pour les connaissances, la recherche, etc. de l'organisation. S'il est utilisé par un plus petit nombre de personnes, il est critique de savoir pourquoi. Les conclusions de l'enquête indiquent que cela n'a rien à voir avec la facilité de navigation dans le site ou la possibilité de trouver les renseignements nécessaires. Il existe peut-être un rapport avec la traduction ou le fait que les internautes cherchent des renseignements ailleurs.

Annexe 12 : Présentation du principal fonds fiduciaire

Fonds fiduciaire administré par le bénéficiaire	Montant en milliers USD	Nom du donateur	Administré par
Carbone – Programme sénégalais d'éclairage économisant l'énergie en milieu rural	1 800	MDTF	Bénéficiaire
KCPI – Impact des chocs conjugaux sur le bien-être	90	MDTF	Banque
IFC – Gouvernance des entreprises au Sénégal	65	MDTF	Banque
IDF – Diagnostic du secteur minier au Sénégal et renforcement des capacités	475,55	BIRD	Bénéficiaire
Sécurité alimentaire et appui à l'élevage	355	MDTF	Banque
KCP II – SN Comprendre l'acquisition des aptitudes	141	MDTF	Banque
IFC – AT Fides Sénégal	700		
Gestion des risques de catastrophe et adaptation au changement climatique	1 100	MDTF	Bénéficiaire
Appui à la mise en œuvre de statistiques et formation	399,35	MDTF	Bénéficiaire
KCP II – IE pour la gouvernance économique du Sénégal	100	MDTF	Banque
SN – Gestion des risques de catastrophe - supervision	140	MDTF	Banque
SN – Mise en œuvre de l'ITIE	115	USAID	Banque
SN – Rapport sur la pauvreté et l'égalité des sexes	177,10	Belgique (DGDC)	Banque
SN – Lutter contre la vulnérabilité des jeunes et des enfants	79,84	Italie	Banque
SN – Améliorer les possibilités de moyens d'existence durables pour les enfants et les jeunes à risque	1 517,03	Italie	Bénéficiaire
Dispositif de soutien au financement de l'agriculture - CMS	1 000	Fondation Bill et Melinda Gates	Banque
Dispositif de soutien au financement de l'agriculture – CMS - Supervision	157	Fondation Bill et Melinda Gates	Banque
PPIAF – Examen du Sénégal et mise à jour du modèle financier de SENELEC	75	MDTF	Banque
TIC pour transformation du Sénégal	350	Corée	Banque
EWDAF/GATES LAVAGE À LA MAIN	2 783,05	Fondation Bill et Melinda Gates	Banque
SN – Développement marché agricole - Supervision	185,18	MDTF	Banque
SN – Soutien du partenariat international pour la santé	25	Organisation mondiale de la santé (OMS)	Banque
SN – Statistiques pour préparation des résultats du projet	30	MDTF	Banque

Fonds fiduciaire administré par le bénéficiaire	Montant en milliers USD	Nom du donateur	Administré par
FEM – Services d’électricité pour les zones rurales	5 000	MDTF	Bénéficiaire
Développement des marchés agricoles et de l’agroalimentaire	14 100	MDTF	Bénéficiaire
SN – Préparation et supervision du projet de transfert monétaire pour la nutrition	115	MDTF	Banque
Gestion durable des terres	4 800	MDTF	Bénéficiaire
EPT – Fonds catalytique FTI -	81 500	MDTF	Bénéficiaire
EPT – Fond catalytique FTI - Supervision	325,14	MDTF	Banque
SN – EP – Évaluation du filet de sécurité	220	MDTF	Banque
SN - Financement de la santé et des services sociaux	75	MDTF	Banque
SN - Financement de la santé et des services sociaux	130	MDTF	Banque
IDF - Nutrition : Évaluation du renforcement opérationnel dans la mise en œuvre du programme	493,45	BIRD	Bénéficiaire
33. SN – EP – Évaluation du filet de sécurité	100	Belgique	Banque
SN – Qualification pour la création d’emplois et la compétitivité	87,96	Norvège	Banque
Total en dollars US	118 806,65		

Annexe 3 de la SPP : B5 – Indicateurs sociaux du Sénégal

	Latest single year			Same region/income group	
	1980-85	1990-95	2004-10	Sub-Saharan Africa	Lower-middle-income
POPULATION					
Total population, mid-year (millions)	6.2	8.4	12.4	853.4	2,518.70
Growth rate (% annual average for period)	2.8	2.9	2.7	2.5	1.6
Urban population (% of population)	37.5	39.8	42.9	37.4	39.4
Total fertility rate (births per woman)	7.1	6.1	4.8	4.9	2.9
POVERTY (% of population)					
National headcount index	..	67.9	50.8		
Urban headcount index	35.1		
Rural headcount index	..	71	61.9		
INCOME					
GNI per capita (US\$)	440	580	1,080	1,188	1,623
Consumer price index (2005=100)	62	86	115	147	140
INCOME/CONSUMPTION DISTRIBUTION					
Gini index	..	41.4	39.2		
Lowest quintile (% of income or consumption)	..	6.5	6.2		
Highest quintile (% of income or consumption)	..	48.4	45.9		
SOCIAL INDICATORS					
Public expenditure					
Health (% of GDP)	..	1.3	3.1	2.9	1.7
Education (% of GDP)	5.6	5	4
Net primary school enrollment rate (% of age group)					
Total	41	46	75	75	85
Male	48	51	73	77	87
Female	33	39	78	73	83
Access to an improved water source (% of population)					
Total	..	63	72	61	87
Urban	..	89	93	83	93
Rural	..	46	56	49	83
Immunization rate (% of children ages 12-23 months)					
Measles	..	80	60	75	80
DPT	..	80	70	77	79
Child malnutrition (% under 5 years)	..	22	15	22	25
Life expectancy at birth (years)					
Total	51	54	59	54	65
Male	50	53	58	53	64
Female	52	55	60	55	67
Mortality					
Infant (per 1,000 live births)	78	68	50	76	50
Under 5 (per 1,000)	165	134	75	121	69
Adult (15-59)					
Male (per 1,000 population)	291	379	244
Female (per 1,000 population)	239	346	175
Maternal (modeled, per 100,000 live births)	..	690	410	650	300
Births attended by skilled health staff (%)	..	47	52	46	57

Note: 0 or 0.0 means zero or less than half the unit shown. Net enrollment rate: break in series between 1997 and 1998 due to change from ISCED76 to ISCED97. Immunization: refers to children ages 12-23 months who received vaccinations before one year of age or at any time before the survey.

World Development Indicators database, World Bank - 17 April 2012.

Annexe 4 de la SPP : B6 – Indicateurs économiques clés

Évolution fiscale et projections 2000-2015

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
								Réel	Réel	Réel	Réel	Est	Prév.	Prév.	Prév.	Prév.
	(Pourcentage du PIB)															
Total des recettes et dons	18.8	18.6	19.5	20.0	20.4	20.8	21.2	23.6	21.6	21.6	22.0	22.4	23.8	23.4	23.6	23.8
Recettes	16.9	16.9	17.9	18.1	18.3	19.2	19.7	21.1	19.2	18.6	19.4	20.2	20.9	20.7	20.9	21.1
Recettes fiscales	16.1	16.1	16.9	17.0	17.4	18.6	18.8	20.1	18.2	18.0	18.8	19.5	20.2	19.7	19.9	20.1
Recettes non fiscales	0.8	0.7	1.0	1.1	0.9	0.6	0.8	0.9	1.1	0.6	0.7	0.7	0.7	1.0	1.0	1.0
Dons	1.9	1.7	1.7	2.0	2.1	1.6	1.5	2.6	2.3	3.0	2.5	2.2	2.9	2.6	2.7	2.7
budgétaire	0.4	0.0	0.1	0.5	0.4	0.3	0.2	1.0	0.7	0.8	0.3	0.5	0.7	0.4	0.4	0.4
Projets de développement prévus au budget	1.5	1.7	1.6	1.5	1.6	1.4	1.3	1.6	1.7	2.3	2.2	1.7	2.3	2.2	2.2	2.2
Total des dépenses et montants nets des prêts	18.1	20.8	20.1	21.6	23.3	24.1	27.2	27.6	26.4	26.6	27.1	29.1	29.7	28.2	27.9	27.7
Dépenses courantes	12.3	14.4	12.9	13.3	13.3	13.8	16.9	16.3	16.3	16.5	15.6	18.1	17.7	16.4	16.0	15.3
Traitements et salaires 1/	5.3	5.0	5.4	5.1	5.1	5.6	5.8	6.0	5.8	6.0	6.2	6.3	6.3	6.1	6.1	6.1
Intérêts dus	1.4	0.8	1.1	1.1	1.1	0.9	0.9	0.6	0.7	0.8	0.9	1.5	1.7	1.6	1.6	1.5
<i>Dont : externes 2/</i>	1.2	0.7	1.0	1.0	1.0	0.8	0.7	0.4	0.4	0.4	0.6	0.7	0.8	0.8	0.7	0.7
Autres dépenses courantes	5.7	8.6	6.4	7.0	7.1	7.3	10.2	9.6	9.9	9.7	8.5	10.3	9.7	8.7	8.4	7.7
Transferts et subventions 3/	2.8	5.0	3.7	3.5	3.5	3.6	6.3	5.3	5.6	4.8	3.8	4.9	4.5	3.8	3.5	2.8
<i>Dont : Rapport d'évaluation et subvention p</i>	0.0	0.0	0.0	0.0	0.2	0.3	1.3	1.0	1.2	0.5	0.0	0.2	0.1	0.0	0.0	0.0
<i>Dont : SENELEC</i>	0.0	2.9	0.0	0.0	0.0	0.5	1.8	0.0	0.5	0.5	0.0	1.8	1.4	1.0	0.7	0.1
Biens et services	2.9	3.6	2.7	3.5	3.5	3.6	3.8	4.0	4.0	4.8	4.6	5.2	5.1	4.8	4.8	4.7
Dépenses actuelles pour l'IPPE et l'IADM	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.2	0.1	0.3	0.4	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.1	0.1
Dépenses d'investissement	5.6	6.5	7.4	8.5	9.7	9.9	9.7	11.2	9.9	10.1	11.5	10.5	12.1	11.8	11.9	12.4
Financé intérieurement	3.2	3.7	4.0	4.8	5.2	6.3	6.9	7.2	5.2	6.1	6.9	7.0	7.0	6.7	6.8	7.4
Financé extérieurement	2.4	2.8	3.4	3.7	4.5	3.7	2.8	3.9	4.7	3.9	4.7	3.6	5.1	5.2	5.1	5.0
Prêts nets	0.1	-0.1	-0.2	-0.2	0.3	0.4	0.6	0.1	0.1	0.0	0.0	0.4	-0.1	0.0	0.0	0.0
Bilan de quelques entités du secteur public	0.0	0.0	0.0	0.3	-0.2	0.3	0.3	0.3	0.2	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Équilibre budgétaire primaire	2.1	-1.4	0.5	-0.2	-2.0	-2.1	-4.8	-3.0	-3.9	-4.1	-4.3	-5.1	-4.1	-3.2	-2.8	-2.4
Équilibre budgétaire global (y compris les dons)	0.7	-2.2	-0.6	-1.3	-3.1	-3.0	-5.7	-3.6	-4.6	-4.9	-5.2	-6.7	-5.8	-4.8	-4.4	-4.0
Équilibre budgétaire global (dons non compris)	-1.2	-4.0	-2.3	-3.3	-5.2	-4.6	-7.2	-6.2	-6.9	-7.9	-7.8	-8.9	-8.8	-7.5	-7.0	-6.6
Équilibre budgétaire de base	1.5	-1.0	1.3	0.3	0.0	-0.6	-4.0	-0.7	-0.6	-2.7	-2.1	-3.9	-2.6	-1.4	-1.0	-0.7
Financement	-0.7	2.2	0.6	1.3	3.1	3.0	5.7	3.6	4.6	4.9	5.2	6.7	5.8	4.8	4.4	4.0
Financement extérieur	0.5	1.5	1.5	1.7	3.3	3.5	2.5	2.4	3.7	3.7	2.7	6.2	4.7	5.2	4.5	4.3
Financement intérieur	-0.6	0.3	-2.0	-0.3	-0.2	-0.6	3.2	1.1	2.1	2.6	2.7	0.2	1.2	-0.4	-0.1	-0.3
Erreurs et omissions	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.0	0.2	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Déficit financier	-0.6	0.4	1.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.2	0.0	0.0	0.0
Pour mémoire :																
Produit intérieur brut (milliards de francs CFA)	3332	3575	3718	3986	4243	4582	4893	5408	5994	6029	6369	6818	7225	7718	8286	8921

Source : Autorités, FMI et projections du personnel de la Banque mondiale

Sélection d'indicateurs économiques, 2005-2015

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
	Réel	Réel	Réel	Réel	Réel	Réel	Est	Prév.	Prév.	Prév.	Prév.
Comptes nationaux (taux de croissance, %)											
Agriculture	11.0	-8.4	-5.8	19.5	11.4	5.0	-10.8	8.9	6.1	5.4	4.5
Industrie	2.5	0.5	6.6	-1.1	3.5	5.5	7.2	2.7	5.3	6.1	6.2
Services	5.6	5.4	6.4	2.5	-0.2	3.5	4.1	3.0	3.6	4.3	4.7
PIB aux prix du marché	5.6	2.5	4.9	3.2	2.2	4.2	2.6	3.7	4.3	4.8	5.0
PIB réel par habitant	3.1	0.0	2.4	0.7	-0.3	1.7	0.1	1.2	1.8	2.3	2.5
Inflation moyenne annuelle (%)	1.7	2.1	5.9	5.8	-1.7	1.2	3.4	2.5	2.1	2.1	2.1
Comptes nationaux (% du PIB aux prix actuels du marché)											
Investissement intérieur brut	29.6	28.2	34.0	34.1	27.9	29.5	28.5	30.1	29.9	30.1	30.6
Investissement public	10.0	9.7	11.2	10.0	10.1	11.5	10.5	12.1	11.8	11.9	12.4
Investissement privé	19.6	18.5	22.8	24.1	17.8	18.0	18.0	18.0	18.1	18.2	18.2
Coefficient marginal de capital (ICOR)	5.3	11.5	6.9	10.7	12.9	7.0	11.0	8.2	7.0	6.2	6.1
Épargne intérieure brute	14.1	10.7	11.6	7.6	10.9	14.2	12.2	12.7	13.5	14.3	15.6
Épargne nationale brute	21.8	18.6	22.4	20.1	20.9	25.3	22.3	22.3	22.8	23.3	24.1
Balance des paiements (% du PIB aux prix actuels du marché)											
Solde de compte actuel (y compris les transferts officiels actuels)	-7.8	-9.4	-11.8	-14.3	-6.7	-4.4	-6.4	-7.8	-6.6	-6.4	-6.4
Solde de compte actuel (non compris les transferts officiels actuels)	-9.3	-10.4	-13.2	-15.3	-7.5	-5.4	-7.1	-8.4	-7.2	-7.0	-6.9
Indicateurs d'endettement											
Ratio dette publique totale/PIB	45.7	22.0	24.5	24.9	35.0	35.7	40.8	45.7	47.5	48.5	48.8
Ratio dette extérieure/PIB	42.4	17.7	17.9	19.6	26.9	27.5	29.5	33.4	35.4	36.3	36.7
Service de la dette publique extérieure/Exportation de biens et de services non facteurs	5.6	4.2	5.7	4.3	5.0	4.8	7.1	7.4	7.2	11.6	6.7
Réserves internationales brutes en mois d'importations	4.1	3.8	3.4	3.2	3.9	4.0	3.8	3.7	3.7	3.7	3.7
Finances du gouvernement (% du PIB aux prix actuels du marché)											
Recettes actuelles	19.3	19.7	21.1	19.2	18.6	19.4	20.2	20.9	20.7	20.9	21.1
Dépenses actuelles	13.9	16.9	16.3	16.3	16.5	15.6	18.1	17.7	16.4	16.0	15.3
c.-à-d. salaires et traitements	5.6	5.8	6.0	5.8	6.0	6.2	6.3	6.2	6.3	6.1	6.1
Dépenses d'investissement	10.0	9.7	11.2	9.9	10.1	11.5	10.5	12.1	11.8	11.9	12.4
Équilibre budgétaire global sans les dons (basé sur les engagements)	-4.6	-7.2	-6.2	-6.9	-7.9	-7.8	-8.9	-8.8	-7.5	-7.0	-6.6
Équilibre budgétaire global avec les dons (basé sur les engagements)	-3.0	-5.7	-3.7	-4.6	-4.9	-5.2	-6.7	-5.8	-4.8	-4.4	-4.0
Emprunt extérieur (net)	3.5	2.5	2.4	3.7	3.7	2.7	6.2	5.4	5.2	4.5	4.3
Emprunt intérieur (net)	-0.6	3.2	1.1	2.1	2.6	2.7	0.2	1.4	-0.4	-0.1	-0.3
Indicateurs monétaires											
Masse monétaire (M2) (% croissance annuelle)	7.4	12.7	12.7	1.7	10.9	14.1	12.4	14.6	6.4	6.9	7.1
Crédit à l'économie (% de croissance annuelle)	24.5	4.2	4.9	-3.5	4.2	10.4	18.8	6.9
Rythme (PIB/M2, fin de la période)	3.0	2.8	2.7	3.0	2.7	2.5	2.4	2.2	2.2	2.2	2.2
Initiative de dépenses PPTE (% du PIB aux prix actuels du marché)											
	1.5	0.7	1.4	1.4	1.1	0.9	0.8	0.8	0.8	0.7	0.7
Dépenses sociales actuelles (% du PIB aux prix actuels du marché)											
Éducation	5.1	4.5	5.0	4.7	5.1	5.1	5.1
Santé	1.3	0.9	1.0	1.0	1.5	1.2	1.2
Dépenses militaires actuelles (% du PIB aux prix actuels du marché)											
	1.3	1.4	1.6	1.4	1.4	1.3	1.3
Pour mémoire :											
PIB aux prix actuels du marché (milliards de francs CFA)	4582	4893	5408	5994	6029	6369	6818	7225	7718	8286	8921

Source : Autorités, FMI et projections du personnel de la Banque mondiale

Annexe 6 de la SPP : B8 – Opérations de portefeuille (BIRD/IDA et dons)

Annex B8 –SENEGAL: Operations : Portfolio (IBRD/IDA and Grants) as of 10/09/12										
Closed Projects	117									
Total Disbursed (Active)	203.84									
of which has been repaid	0									
Total Disbursed (Closed)	1,154.60									
of which has been repaid	124.74									
Total Disbursed (Active + Closed)	1,358.44									
of which has been repaid	124.74									
Total Undisbursed (Active)	478.2									
Total Undisbursed (Closed)	0									
Total Undisbursed (Active + Closed)	478.2									
Active Projects										
		Last PSR				Original Amount in US\$ Millions			Difference Between	
		Supervision Rating							Expected and Actual	
									Disbursements ^{a/}	
Project Name	Project ID	DO	IP	Fiscal Year	IDA	GRANT	Cancel.	Undisb.	Orig.	Frm Rev'd
SN-Second Sust. & Part. En. Mngt (SIL)	P120629	S	S	2010	15			12.55912		
SN - Economic Governance Project	P113801	MS	MS	2010	8			5.960463	2.0028622	
SN - Electricity Sector Support (FY12)	P125565	#	#	2013	85			85.27592		
SN-Agr Markets & Agribus Dev (FY06)	P083609	S	S	2006	45			13.03635	-0.679796	
SN-Dakar -Diarniadio Toll Highway Project	P087304	MS	S	2009	105			62.04201	17.717278	11.38394
SN-Elec. Serv. for Rural Areas (FY05)	P085708	MU	MU	2005	29.9			15.36928	13.758406	12.82607
SN-GEF Elec Svc for Rural Areas (FY05)	P070530	MU	MU	2005		5		4.183668	4.1836679	
SN-Local Authorities Development Program	P084022	MS	MS	2007	80			25.19182	22.090165	3.171901
SN-Nutr Enhanc. Prog II - APL (FY07)	P097181	HS	HS	2007	25			9.955141	-0.544136	
SN-Stomwater Mgt & Climate Change	P122841	#	#	2012	55.6			55.29677		
SN-Sustainable Land Management GEF (SIP)	P108144	MS	MS	2010		4.8		0.017085	0.0170853	
SN-Transport & Urban Mobility (FY10)	P101415	S	MS	2010	55			48.98188	20.659713	
SN-Water and Sanitation SIL (FY10)	P109986	S	S	2010	55			36.03444	2.1986208	
SN: Tertiary Educ. for Results (FY11)	P123673	S	S	2011	101.3			95.58834	10.186665	
SN:Public Res.Management StrengtheningTA	P122476	S	S	2011	15			12.90948	-1.647514	
Overall Result					674.8	9.8		482.4018	87.39678	27.38191

Annexe 7 de la SPP : B8 – Engagements et décaissements au titre du portefeuille d’investissement en cours

**Sénégal
Engagements et décaissements au titre du portefeuille d’investissement en cours
au 30 septembre 2012**

<u>Engagement pour l'exercice</u>	<u>Institution</u>	<u>Engagé</u>					<u>Décaissement en cours</u>				
		<u>Prêt</u>	<u>Fonds propres</u>	<u>Quasi fonds propres**</u>	<u>GT/GR*</u>	<u>Participant</u>	<u>Prêt</u>	<u>Fonds propres</u>	<u>Quasi fonds propres**</u>	<u>GT/GR*</u>	<u>Participant</u>
2012/ 2013	CBAO Attijari	-	-	-	9,03	-	-	-	-	9,03	-
2010	COMASEL St Louis	-	0,68	-	-	-	-	0,63	-	-	-
2008	Chain Hotel	6,39	-	-	-	-	6,39	-	-	-	-
2011	Comasel de Louga	-	0,80	-	-	-	-	0,22	-	-	-
2009/ 2010/ 2012/ 2013	Ecobank Senegal1	-	-	-	8,36	-	-	-	-	8,36	-
2010	GRIMAS	1,41	-	-	-	-	0,97	-	-	-	-
1998/ 1999/ 2000/ 2002	GTI Dakar	2,84	0,17	-	1,20	3,42	2,84	0,00	-	1,17	3,42
2006	Kounoune	10,06	-	-	-	-	10,06	-	-	-	-
2010/ 2011	MC Senegal	3,50	1,21	-	-	-	3,50	1,21	-	-	-
2012	Patisen	-	3,24	10,98	-	-	-	3,24	10,98	-	-
2011	SENAC	15,54	-	12,92	5,72	-	5,56	-	5,28	3,16	-
2011	St.LouisFinances	-	0,52	-	-	-	-	0,27	-	-	-
Total du portefeuille		39,74	6,62	23,91	24,32	3,42	29,31	5,57	16,26	21,72	3,42

*Indique garantie et produits de gestion des risques

** Quasi fonds propres comprend les prêts et fonds propres

ENGAGEMENT DE LA MIGA AU SÉNÉGAL

Programme de garantie
Engagement en cours de la MIGA (engagement brut,
millions \$)

À la fin de l'exercice	Ex. 04	Ex. 05	Ex. 06	Ex. 07	Ex. 08	Ex. 09	Ex. 10	Ex. 11	Ex. 12
	Jusqu'au								
	29/2/12								
Distribution sectorielle :									
Finance	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Infrastructures	0,0	15,1	13,5	1,8	0,0	0,0	98,6	98,6	163,4
Industries extractives	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Pétrole et gaz	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Agroalim./Fabrication/Services/Tourisme	2,8	0,0	0,0	0,0	0,0	9,8	8,5	10,0	9,3
	2,8	15,1	13,5	1,8	0,0	9,8	107,1	108,6	172,7
Profil de risque de la MIGA									
Restriction de transfert	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	9,8	106,0	83,8	73,7
Expropriation	2,8	15,1	13,5	1,8	0,0	9,8	106,0	83,8	73,7
Guerre et troubles civils	0,1	15,1	13,5	1,8	0,0	9,8	107,1	83,8	73,7
Rupture de contrat	0,0	2,3	2,4	1,8	0,0	9,8	106,0	83,8	73,7
Engagement brut de la MIGA dans le pays	2,8	15,1	13,5	1,8	0,0	9,8	107,1	83,8	172,7
% de la part d'engagement brut de la MIGA	0,1%	0,3%	0,3%	0,0%	0,0%	0,1%	1,4%	0,9%	1,8%
Engagement net de la MIGA dans le pays	2,5	13,6	12,1	1,6	0,0	9,8	107,1	73,9	145,2
% de la part d'engagement net de la MIGA	0,1%	0,4%	0,4%	0,1%	0,0%	0,2%	2,5%	1,4%	2,5%

